

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part I

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, MARCH 27, 2010

OTTAWA, LE SAMEDI 27 MARS 2010

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 6, 2010, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling government publications as listed in the telephone directory or write to Government of Canada Publications, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://gazette.gc.ca>. It is accessible in Portable Document Format (PDF) and in HyperText Mark-up Language (HTML) as the alternate format. The on-line PDF format of Part I, Part II and Part III is official since April 1, 2003, and is published simultaneously with the printed copy.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 6 janvier 2010 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant à : Publications du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi offerte gratuitement sur Internet au <http://gazette.gc.ca>. La publication y est accessible en format de document portable (PDF) et en langage hypertexte (HTML) comme média substitut. Le format PDF en direct de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III est officiel depuis le 1^{er} avril 2003 et est publié en même temps que la copie imprimée.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

REQUESTS FOR INSERTION

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Works and Government Services Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the desired Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

Each client will receive a free copy of the *Canada Gazette* for every week during which a notice is published.

DEMANDES D'INSERTION

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour chaque semaine de parution d'un avis, le client recevra un exemplaire gratuit de la *Gazette du Canada*.

TABLE OF CONTENTS

Vol. 144, No. 13 — March 27, 2010

Government House	570
(orders, decorations and medals)	
Government notices	590
Appointments	600
Parliament	
House of Commons	610
Commissions	611
(agencies, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	617
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Orders in Council	621
Index	633

TABLE DES MATIÈRES

Vol. 144, n° 13 — Le 27 mars 2010

Résidence du Gouverneur général	570
(ordres, décorations et médailles)	
Avis du gouvernement	590
Nominations	600
Parlement	
Chambre des communes	610
Commissions	611
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	617
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Décrets en conseil	621
Index	634

GOVERNMENT HOUSE**MILITARY VALOUR DECORATIONS**

The Governor General, the Right Honourable Michaëlle Jean, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, has awarded Military Valour Decorations as follows:

Star of Military Valour

WARRANT OFFICER DAVID GEORGE SHULTZ,
S.M.V., C.D.
Edmonton and St. Albert, Alberta

On May 6, 2008, a Kandahar Provincial Reconstruction Team patrol was ambushed in the Zhari district of Afghanistan. At the first sign of contact, Warrant Officer Shultz formulated and executed a flanking manoeuvre to neutralize the insurgent position. After securing the area and providing a situational report, the patrol was attacked again. Regardless of the risks, Warrant Officer Shultz plunged into intense enemy fire to assess the situation, direct his soldiers and engage the enemy. He repeatedly re-entered the danger zone to extract casualties and execute the patrol's fighting withdrawal. His leadership and courage inspired his soldiers and prevented further casualties.

Medal of Military Valour

MASTER CORPORAL MICHAEL C. J. BURSEY, M.M.V.
Shilo and Brandon, Manitoba; Conception Bay South,
Newfoundland and Labrador

On September 3, 2008, during an insurgent ambush in the Zharey district of Afghanistan, an anti-tank round destroyed a light armoured vehicle, resulting in numerous serious casualties. While exposed to sustained enemy fire, Master Corporal Bursey repeatedly returned to the vehicle, in which ammunition was exploding in the ongoing fire, to help extract and tend to the casualties. Master Corporal Bursey's composure and decisive actions ensured critical care for the casualties until their evacuation.

SERGEANT MARTIN JOSEPH JEAN CÔTÉ, M.M.V., C.D.
Edmonton and Lancaster Park, Alberta; Québec, Quebec

On June 2, 2008, insurgents ambushed a joint Canadian-Afghan patrol in the Zhari district of Afghanistan. As the patrol moved to seek cover, they triggered an improvised explosive device that seriously injured four members. Shaking off the effects of a severe concussion and oblivious to the ongoing attack, Sergeant Côté triaged the casualties, passed vital information to headquarters and began life-saving treatment. With the patrol unable to effectively break contact, he continued to expose himself to intense enemy fire, to treat injuries and encourage wounded personnel during the prolonged fighting withdrawal.

WARRANT OFFICER ROBIN JOHN CRANE, M.M.V., C.D.
Edmonton and Morinville, Alberta; Bay Bulls,
Newfoundland and Labrador

CORPORAL TYLER BRIAN MYRONIUK, M.M.V.
Edmonton, Alberta

On August 4, 2008, insurgent forces surrounded an Afghan National Army company in a complex ambush in the Panjwayi district of Afghanistan. Warrant Officer Crane and Corporal Myroniuk selflessly remained in the danger zone to extract an

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL**DÉCORATIONS DE LA VAILLANCE MILITAIRE**

La gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, selon la recommandation du chef d'état-major de la défense, a décerné les Décorations de la vaillance militaire suivantes :

Étoile de la vaillance militaire

L'ADJUDANT DAVID GEORGE SHULTZ,
É.V.M., C.D.
Edmonton et St. Albert (Alberta)

Le 6 mai 2008, lors d'une embuscade contre son équipe de reconstruction provinciale dans le district de Zharey, en Afghanistan, l'adjudant Shultz a élaboré et exécuté une manœuvre de flanc pour neutraliser la position des insurgés. Après avoir sécurisé le secteur et fourni un rapport de la situation, sa patrouille a été la cible d'une seconde attaque. Faisant fi des risques, il est demeuré sous les tirs soutenus de l'ennemi pour évaluer la situation et diriger la contre-attaque de ses troupes. Il est ensuite retourné plusieurs fois dans la zone dangereuse pour évacuer des blessés et procéder au repli de la patrouille. Le leadership et le courage de l'adjudant Shultz ont inspiré ses troupes et contribué à prévenir des pertes additionnelles.

Médaille de la vaillance militaire

LE CAPORAL-CHEF MICHAEL C. J. BURSEY, M.V.M.
Shilo et Brandon (Manitoba); Conception Bay South
(Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 3 septembre 2008, après qu'un obus antichar ait détruit un véhicule blindé léger dans le district de Zharey, en Afghanistan, le caporal-chef Bursey est entré à plusieurs reprises dans le véhicule en feu pour aider à sortir les blessés, et ce, sous les tirs ennemis. Il a également prodigué des soins aux blessés jusqu'à leur évacuation, malgré l'explosion des munitions dans le véhicule. Le sang-froid et le leadership dont a fait preuve le caporal-chef Bursey ont assuré des soins rapides aux blessés et limité les pertes pour les troupes.

LE SERGENT MARTIN JOSEPH JEAN CÔTÉ, M.V.M., C.D.
Edmonton et Lancaster Park (Alberta); Québec (Québec)

Le 2 juin 2008, des insurgés ont attaqué une patrouille canado-afghane dans le district de Zharey, en Afghanistan. Alors que la patrouille du sergent Côté se mettait à l'abri, ils ont déclenché un engin explosif improvisé qui a gravement blessé quatre militaires. Faisant fi de l'attaque et des effets de sa commotion cérébrale, le sergent Côté a assuré le triage des blessés et transmis de l'information cruciale au quartier général. La patrouille ne pouvant efficacement battre en retraite, le sergent Côté s'est exposé aux tirs soutenus de l'ennemi pour soigner les blessés et les encourager pendant le combat de repli qui se prolongeait. Il a ainsi assuré leur survie.

L'ADJUDANT ROBIN JOHN CRANE, M.V.M., C.D.
Edmonton et Morinville (Alberta);
Bay Bulls (Terre-Neuve-et-Labrador)

LE CAPORAL TYLER BRIAN MYRONIUK, M.V.M.
Edmonton (Alberta)

Le 4 août 2008, les forces rebelles ont encerclé une compagnie de l'Armée nationale afghane dans une embuscade complexe, dans le district de Panjwayi, en Afghanistan. L'adjudant Crane et le caporal Myroniuk sont restés courageusement dans la zone de

Afghan casualty and support another Canadian soldier who was caught in the open. Together, they stood against over 30 insurgents using small arms fire and, when their ammunition was depleted, resorted to hand grenades to hold off the enemy. The courage of Warrant Officer Crane and Corporal Myroniuk saved Canadian and Afghan lives and prevented the company from being outflanked.

CORPORAL MARK C. W. EJDRYGIEWICZ, M.M.V.
Shilo, Manitoba, and Lethbridge, Alberta

On September 3, 2008, during an insurgent ambush in the Zharey district of Afghanistan, an anti-tank round destroyed a light armoured vehicle, resulting in numerous serious casualties. While under constant fire from the enemy, Corporal Ejdrygievicz worked to extract the injured from the vehicle, in which ammunition began exploding, while alternately providing suppressive fire against the insurgents. Corporal Ejdrygievicz's selfless courage under fire was pivotal to the protection and treatment of casualties.

MASTER CORPORAL BRENT W. L. GALLANT, M.M.V.
Borden and Angus, Ontario; Lower Sackville, Nova Scotia

On June 2, 2008, a Canadian soldier was wounded during an insurgent ambush in the Zharey district of Afghanistan. Surrounded on three sides, Master Corporal Gallant made his way through heavy enemy machine-gun fire to the casualty's location and began treatment while using his body to shield the soldier from ricochets. Master Corporal Gallant's unwavering devotion, courage and decisive actions were critical in the treatment and evacuation of the casualty, and were an inspiration to fellow soldiers of his platoon.

SERGEANT RUSSELL J. R. GREGOIRE, M.M.V., C.D.
Shilo, Manitoba; Fort Frances and Timmins, Ontario

On June 14, 2008, Sergeant Gregoire's section was ambushed in the Zhari district of Afghanistan. What was initially considered light contact quickly became a concentrated amount of small arms and rocket-propelled grenade fire, splitting the section in two. With the lead element taking a serious casualty and in danger of being overrun, Sergeant Gregoire formulated an extraction plan. Regardless of the risks, he led the remainder of the section into heavier fire to provide cover for the beleaguered soldiers' evacuation. Sergeant Gregoire's selfless devotion and courage inspired his platoon throughout the three-hour engagement.

SERGEANT JAYSON WILLIAM KAPITANIUK, M.M.V.
Edmonton, Alberta

On June 14, 2008, during a major battle group operation in the Zharey district of Afghanistan, elements of C Company were ambushed by insurgent forces. In an attempt to support a platoon that was pinned down under heavy fire, Sergeant Kapitaniuk repeatedly exposed himself to intense enemy fire to regroup his own troops and to relay counter-attack directives. His leadership, determination, and courage were vital to the effectiveness of his unit throughout the engagement and fighting withdrawal.

CORPORAL JORDAN E. KOCHAN, M.M.V.
Shilo, Manitoba, and Cochrane, Alberta

On September 3, 2008, during an insurgent ambush in the Zharey district of Afghanistan, an anti-tank round destroyed a

danger pour en sortir un blessé afghan et pour appuyer un autre soldat canadien qui s'était retrouvé à découvert. Ensemble, ils ont fait face, avec des tirs d'armes de petit calibre, à plus d'une trentaine d'insurgés. Une fois leurs munitions épuisées, ils ont utilisé des grenades à main pour maintenir l'ennemi à distance. Le courage de l'adjudant Crane et du caporal Myroniuk a permis de sauver les vies de Canadiens et d'Afghans et d'éviter que la compagnie ne soit débordée par l'ennemi.

LE CAPORAL MARK C. W. EJDRYGIEWICZ, M.V.M.
Shilo (Manitoba) et Lethbridge (Alberta)

Le 3 septembre 2008, au cours d'une embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan, le caporal Ejdrygievicz a évacué des soldats grièvement blessés d'un véhicule blindé léger complètement détruit par un projectile des forces insurgées. Malgré la détonation de munitions à bord du véhicule, et n'écoulant que son courage, le caporal Ejdrygievicz a assuré la protection des blessés en retournant des tirs contre les insurgés tout en prodiguant des soins à ses collègues.

LE CAPORAL-CHEF BRENT W. L. GALLANT, M.V.M.
Borden et Angus (Ontario); Lower Sackville (Nouvelle-Écosse)

Le 2 juin 2008, encerclé sur trois fronts, le caporal-chef Gallant n'a pas hésité à traverser les tirs de mitrailleuses soutenus de l'ennemi pour se rendre jusqu'à un militaire canadien blessé au cours d'une embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan. Se servant de son propre corps comme bouclier, il lui a ensuite prodigué des soins. Le courage, le dévouement, ainsi que les actions décisives du caporal-chef Gallant ont non seulement été essentiels au traitement et à l'évacuation du blessé, mais ont aussi inspiré les membres de son peloton.

LE SERGENT RUSSELL J. R. GREGOIRE, M.V.M., C.D.
Shilo (Manitoba); Fort Frances et Timmins (Ontario)

Le 14 juin 2008, dans le district de Zharey, en Afghanistan, la section du sergent Gregoire a été prise dans une embuscade qui s'est rapidement intensifiée par des tirs d'armes légères et de grenades propulsées. Voyant que le groupe de tête, coupé du reste de la section par les tirs, essayait des pertes sérieuses et risquait de perdre le contrôle, il a élaboré un plan de retraite. Malgré les risques, il a mené le reste de la section sous un feu encore plus nourri pour permettre l'évacuation des soldats en danger. L'altruisme et le courage du sergent Gregoire ont été une grande source d'inspiration pour les membres de son peloton durant cet échange qui a duré trois heures.

LE SERGENT JAYSON WILLIAM KAPITANIUK, M.V.M.
Edmonton (Alberta)

Le 14 juin 2008, au cours d'une opération importante du groupe tactique dans le district de Zharey, en Afghanistan, le sergent Kapitaniuk s'est exposé au danger à maintes reprises en tentant de soutenir un peloton immobilisé par des tirs intenses. Des éléments de la Compagnie C ayant été pris en embuscade par des forces insurgées, il a risqué sa vie pour regrouper son peloton et relayer des directives de contre-attaque. Le leadership, la détermination et le courage du sergent Kapitaniuk ont été essentiels à l'efficacité de ses soldats pendant les combats et le repli.

LE CAPORAL JORDAN E. KOCHAN, M.V.M.
Shilo (Manitoba) et Cochrane (Alberta)

Le 3 septembre 2008, au cours d'une embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan, un obus antichar a détruit un

light armoured vehicle, creating a deadly mass-casualty situation. Exposed to sustained enemy fire and the exploding ammunition from the burning vehicle, Corporal Kochan, then private, assisted and treated one of the wounded soldiers who had been ejected from the vehicle by the blast. With insurgents targeting the casualty collection points, Corporal Kochan's actions were vital to the treatment and evacuation of casualties.

MASTER CORPORAL PAUL D. RACHYNSKI, M.M.V.
Edmonton and Bonnyville, Alberta

On May 6, 2008, a Kandahar Provincial Reconstruction Team patrol was ambushed in the Zharey district of Afghanistan. After neutralizing the initial threat, Master Corporal Rachynski selflessly led both Canadian and Afghan soldiers through heavy insurgent fire to rejoin his besieged patrol. Master Corporal Rachynski's determination and calm under fire allowed his patrol to evacuate the wounded and execute a fighting withdrawal with no further casualties.

CORPORAL ANTHONY J. R. ROTONDI, M.M.V.
Edmonton, Alberta, and Hamilton, Ontario

On May 6, 2008, a Kandahar Provincial Reconstruction Team patrol was ambushed in the Zharey district of Afghanistan. While exposed to intense enemy fire, Corporal Rotondi assisted two seriously injured fellow soldiers and relentlessly returned fire to allow first aid and casualty evacuation. Corporal Rotondi's bravery and perseverance in the face of a determined enemy were inspirational to those around him and helped save the lives of fellow soldiers.

WARRANT OFFICER DALE MILTON VERGE, M.M.V., C.D.
Stephenville and Beachside, Newfoundland and Labrador

On March 30, 2008, insurgents initiated a fierce and persistent attack on an Afghan police substation in Spin Pir, Afghanistan. Early in the action, Warrant Officer Verge sustained significant injuries. Oblivious to his wounds, he re-engaged with suppressive fire and directed effective point defence, neutralizing the enemy and repelling the attack. Warrant Officer Verge's selfless courage, tactical acumen and leadership set an example of resolve and prevented the substation from being overrun.

EMMANUELLE SAJOUS
*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

[13-1-o]

MERITORIOUS SERVICE DECORATIONS

The Governor General, the Right Honourable Michaëlle Jean, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, has awarded Meritorious Service Decorations as follows:

*Meritorious Service Cross
(Military Division)*

COMMANDER CRAIG ALAN BAINES, M.S.C., C.D.
Victoria and Comox, British Columbia

Her Majesty's Canadian Ship *Winnipeg* was deployed to the Gulf of Aden from March to June 2009, on Canada's inaugural

véhicule blindé léger, blessant et coûtant la vie à plusieurs personnes. S'exposant aux tirs soutenus de l'ennemi, le caporal Kochan, alors soldat, a porté secours à un militaire blessé éjecté du véhicule lors de l'explosion et lui a prodigué des soins, et ce, malgré la détonation des munitions à bord du véhicule en feu. Les insurgés continuant à tirer sur les points de rassemblement des blessés, les actions du caporal Kochan se sont avérées cruciales pour leur traitement et leur évacuation.

LE CAPORAL-CHEF PAUL D. RACHYNSKI, M.V.M.
Edmonton et Bonnyville (Alberta)

Le 6 mai 2008, alors qu'une patrouille de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar a été prise en embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan, le caporal-chef Rachynski a réussi à neutraliser la menace initiale. Il a ensuite dirigé avec courage des soldats canadiens et afghans à travers les fortes rafales de tirs pour rejoindre sa patrouille assiégée. Sa détermination et son calme sous le feu de l'ennemi ont permis à sa patrouille d'évacuer les blessés et d'exécuter un repli sans subir d'autres pertes.

LE CAPORAL ANTHONY J. R. ROTONDI, M.V.M.
Edmonton (Alberta) et Hamilton (Ontario)

Le 6 mai 2008, une patrouille de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar a été prise en embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan. Bien qu'exposé à des tirs intenses, le caporal Rotondi a porté secours à deux soldats grièvement blessés, et a retourné les tirs pour permettre à ses confrères d'armes de recevoir les premiers soins et d'être évacués. La bravoure et la ténacité du caporal Rotondi face à un ennemi déterminé ont inspiré et motivé ceux qui se trouvaient autour de lui et ont contribué à sauver des vies.

L'ADJUDANT DALE MILTON VERGE, M.V.M., C.D.
Stephenville et Beachside (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 30 mars 2008, l'adjudant Verge a été grièvement blessé lors d'une attaque violente et soutenue des insurgés contre le bureau de police auxiliaire de Spin Pir, en Afghanistan. Sans se soucier de ses blessures, il est retourné au combat en effectuant des tirs de suppression et a dirigé une défense efficace, permettant ainsi de neutraliser et de repousser l'attaque ennemie. Le courage, les compétences tactiques et le leadership de l'adjudant Verge se sont avérés un exemple de détermination et ont contribué à empêcher l'occupation du bureau auxiliaire.

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[13-1-o]

DÉCORATIONS POUR SERVICE MÉRITOIRE

La gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, selon la recommandation du chef d'état-major de la défense, a décerné les Décorations pour service méritoire suivantes :

*Croix du service méritoire
(division militaire)*

LE CAPITAINE DE FRÉGATE CRAIG ALAN BAINES,
C.S.M., C.D.
Victoria et Comox (Colombie-Britannique)

Le Navire canadien de Sa Majesté *Winnipeg* a été déployé dans le golfe d'Aden de mars à juin 2009 lors de la mission inaugurale

counter-piracy mission. As commanding officer, Commander Baines' operational focus enabled the ship to integrate seamlessly into the NATO-led task force and make aggressive use of its many resources to disrupt pirate activity. He worked closely with the media to ensure that extensive coverage of Canadian naval excellence was projected in media outlets worldwide. Commander Baines' outstanding leadership significantly contributed to international counter-piracy efforts.

LIEUTENANT-GENERAL HANS-OTTO BUDDE, M.S.C.
Bonn, Germany

As commander of the German Army, Lieutenant-General Budde's tireless efforts from 2007 to 2009 overcame the tremendous challenges inherent with Canada's request for the loan of 20 German tanks and three armoured recovery vehicles. His exemplary determination ensured the closest intergovernmental and military co-operation, and resulted in the successful delivery of this essential operational capability in the shortest possible time. The Canadian Forces have greatly benefitted from Lieutenant-General Budde's outstanding support.

GENERAL BANTZ JOHN CRADDOCK, M.S.C.
Myrtle Beach, South Carolina, United States of America

General Craddock, Supreme Allied Commander Europe from 2006 to 2009, commanded NATO military operations in which members of the Canadian Forces were a major participant. His ongoing efforts to increase Forces personnel and to expand the role of Allied Command Operations were critical to successfully undertaking difficult missions in the interests of the Alliance, its partners, and the wider international community.

REAR-ADMIRAL ROBERT ANDREW DAVIDSON,
M.S.C., C.D.
Ottawa, Ontario

From April to September 2008, then-commodore Davidson's outstanding command of Task Force Arabian Sea demonstrated Canada's ability to rapidly project naval power with its allies. Whether leading coalition ships in the war on terror, escorting merchant vessels through pirate-infested waters or conducting life-saving search and rescue operations, Rear-Admiral Davidson showed great planning abilities and leadership that enabled the task force to seamlessly accomplish a variety of operations across three oceans.

MASTER WARRANT OFFICER
RODNEY ALBERT DEARING, M.S.C., C.D.
Denwood, Alberta, and Armstrong, British Columbia

In 2008, Master Warrant Officer Dearing was deployed to Afghanistan with an operational mentoring and liaison team. His involvement in direct combat with insurgents and his skilful mentoring of Afghan army counterparts demonstrated leadership, commitment to the mission and loyalty to his troops. Master Warrant Officer Dearing's courage under fire and resolve significantly increased the effectiveness of Afghan forces and contributed to the success of the operation.

canadienne de lutte contre la piraterie. La perspective opérationnelle du capitaine de frégate Baines, commandant du navire, lui a permis de s'intégrer facilement à la force opérationnelle sous le commandement de l'OTAN et d'utiliser pleinement ses nombreuses ressources pour interrompre l'activité des pirates. Il a travaillé étroitement avec les médias afin d'assurer une couverture importante de l'excellence navale canadienne dans les médias du monde entier. Le leadership exemplaire du capitaine de frégate Baines a contribué de façon importante aux efforts internationaux de lutte contre la piraterie.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL HANS-OTTO BUDDE, C.S.M.
Bonn, Allemagne

En qualité de commandant de l'armée de terre allemande, le lieutenant-général Budde a réussi, au prix d'incessants efforts entre 2007 et 2009, à surmonter de nombreux obstacles et à obtenir le prêt de 20 chars d'assaut allemands et de trois véhicules blindés de dépannage demandés depuis longtemps par le Canada. Sa détermination et son leadership ont fait en sorte qu'une très étroite coopération intergouvernementale et interarmées s'est établie, sans laquelle cette capacité opérationnelle essentielle n'aurait pu être obtenue dans un délai aussi court. Les Forces canadiennes ont grandement bénéficié de l'appui exceptionnel du lieutenant-général Budde.

LE GÉNÉRAL BANTZ JOHN CRADDOCK, C.S.M.
Myrtle Beach, Caroline du Sud (États-Unis d'Amérique)

Le général Craddock, commandant suprême des forces alliées en Europe de 2006 à 2009, a dirigé des opérations de l'OTAN là où les Forces canadiennes ont joué un rôle primordial. Ses efforts soutenus pour augmenter les effectifs des Forces et pour accroître le rôle du Commandement allié Opérations ont été déterminants dans le succès de missions difficiles menées pour l'Alliance, nos partenaires et la communauté internationale.

LE CONTRE-AMIRAL ROBERT ANDREW DAVIDSON,
C.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario)

D'avril à septembre 2008, le commandement extraordinaire de la Force opérationnelle en mer d'Oman par le contre-amiral Davidson, alors commodore, a démontré la capacité du Canada à établir rapidement la puissance navale auprès de ses alliés. Que ce soit à la tête des navires de la coalition dans la guerre au terrorisme, en escortant des navires marchands dans des eaux infestées de pirates ou en effectuant des opérations de recherche et de sauvetage, le contre-amiral Davidson a fait preuve de leadership et de grands talents en planification, et a permis à la Force opérationnelle d'accomplir facilement une variété d'opérations, et ce, dans trois océans.

L'ADJUDANT-MAÎTRE RODNEY ALBERT DEARING,
C.S.M., C.D.
Denwood (Alberta) et Armstrong (Colombie-Britannique)

En 2008, l'adjudant-maître Dearing a été déployé en Afghanistan au sein d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel. Son implication dans le combat direct avec les insurgés et son mentorat efficace de ses pairs de l'armée afghane ont démontré son leadership, son engagement à l'égard de la mission et sa loyauté envers ses soldats. Le courage de l'adjudant-maître Dearing sous le feu ennemi et sa détermination ont grandement contribué au succès opérationnel et à l'efficacité accrue des forces afghanes.

COMMANDER PIERRE CHRISTOPHE DICKINSON,
M.S.C., C.D.
Ottawa, Ontario, and Sillery, Quebec

From July to December 2008, Commander Dickinson commanded Her Majesty's Canadian Ship *Ville de Québec* during a NATO deployment. During this mission, the ship was temporarily reassigned, on very short notice, to escort World Food Program vessels in pirate-threatened waters in the Arabian Sea. His foresight and leadership ensured a seamless transition to this tactically challenging role, resulting in food delivery to populations in need. Commander Dickinson's performance throughout both missions brought great credit to himself and to the Canadian Forces.

SERGEANT SHAWN E. HARRISON, M.S.C., C.D.
Winnipeg, Manitoba, and Gander, Newfoundland and Labrador
WARRANT OFFICER BRYAN KEITH PIERCE, C.V.,
M.S.C., C.D.
Winnipeg, Manitoba

On January 3, 2007, parachute rescue team leader Warrant Officer Pierce and team member Sergeant Harrison performed a perilous procedure in a parachute jump to help a critically injured aircraft passenger, at Blatchford Lake, in the Northwest Territories. In the face of severe weather conditions, both performed a low-altitude jump, where the slightest error could have had catastrophic results for the team. The extraordinary level of professionalism demonstrated by Warrant Officer Pierce and Sergeant Harrison under these difficult circumstances brings great honour to the Canadian Forces and to Canada.

LIEUTENANT-GENERAL JOSEPH GUY MARC LESSARD,
C.M.M., M.S.C., C.D.
Ottawa, Ontario

From February to November 2008, Lieutenant-General Lessard, then major-general, was deployed as commander of Regional Command (South). His insight into the complex nature of the battle space, coupled with his exceptional strategic vision and operational foresight, shaped the multinational counter-insurgency campaign in southern Afghanistan, and set the conditions in place for the success of multinational forces. Lieutenant-General Lessard's integrity, statesmanship and dedication ensured the coalition's operational success in Afghanistan's most violent and challenging region.

WARRANT OFFICER JOHN ROBERT McNABB,
M.S.C., C.D.
Lancaster Park and Edmonton, Alberta

From May to July 2008, Warrant Officer McNabb led Canadian troops partnered with Afghan army forces to defend a remote strong point in the Panjwayi district. During this period of intense combat, his judgment, steadiness under fire and skilled coordination of combat assets instilled confidence in his team of soldiers and their Afghan counterparts. His tactical acumen during prolonged engagements was critical to overcoming the enemy. Warrant Officer McNabb's extraordinary leadership ensured the defence of the strong point and the maintenance of the coalition's freedom of movement throughout the western part of the district.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE
PIERRE CHRISTOPHE DICKINSON, C.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario) et Sillery (Québec)

De juillet à décembre 2008, le capitaine de frégate Dickinson a été aux commandes du Navire canadien de Sa Majesté *Ville de Québec* au cours d'un déploiement de l'OTAN. Durant cette mission, le navire a temporairement été réaffecté, à très court préavis, dans la mer d'Oman, pour servir d'escorte aux navires du Programme alimentaire mondial dans les eaux menacées par des pirates. Grâce à la perspicacité du capitaine de frégate Dickinson et à son leadership, la transition s'est faite sans heurts, permettant ainsi de faire parvenir de la nourriture aux populations dans le besoin. L'efficacité dont il a fait preuve au cours de ces deux missions a grandement contribué à sa réputation et à celle des Forces canadiennes.

LE SERGENT SHAWN E. HARRISON, C.S.M., C.D.
Winnipeg (Manitoba) et Gander (Terre-Neuve-et-Labrador)
L'ADJUDANT BRYAN KEITH PIERCE, C.V., C.S.M., C.D.
Winnipeg (Manitoba)

Le 3 janvier 2007, l'adjudant Pierce, chef d'équipe de sauvetage en parachute, et le sergent Harrison, membre d'équipe de sauvetage en parachute, ont utilisé une technique de saut en parachute périlleuse pour venir en aide à un passager d'aéronef grièvement blessé, au lac Blatchford, dans les Territoires du Nord-Ouest. Bravant des conditions atmosphériques extrêmes, ils ont effectué un saut à basse altitude, alors que la plus simple erreur aurait pu avoir des résultats catastrophiques pour l'équipe. L'exceptionnel niveau de professionnalisme de l'adjudant Pierce et du sergent Harrison dans de telles circonstances fait grand honneur aux Forces canadiennes et au Canada.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL JOSEPH GUY MARC
LESSARD, C.M.M., C.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario)

De février à novembre 2008, le lieutenant-général Lessard, alors major-général, a été déployé à titre de commandant du Commandement régional (Sud). Sa connaissance approfondie de la complexité de l'espace de bataille, sa vision stratégique et sa maîtrise exceptionnelle de la planification des opérations ont façonné la campagne contre-insurrectionnelle multinationale dans le sud de l'Afghanistan et établi les conditions de son succès. L'intégrité, le flair politique et le dévouement du lieutenant-général Lessard ont assuré le succès opérationnel de la coalition dans la région la plus violente et la plus exigeante de l'Afghanistan.

L'ADJUDANT JOHN ROBERT McNABB, C.S.M., C.D.
Lancaster Park et Edmonton (Alberta)

De mai à juillet 2008, l'adjudant McNabb a dirigé des troupes canadiennes jumelées à des forces de l'Armée nationale afghane pour défendre un centre de résistance éloigné dans le district de Panjwayi. Pendant cette période de combat intense, son jugement, son aplomb sous les tirs ennemis et sa coordination efficace des effectifs de combat ont inspiré une grande confiance aux membres de son équipe et à leurs homologues afghans. Son flair tactique lors d'engagements prolongés a été essentiel pour vaincre l'ennemi. De plus, son leadership exceptionnel a permis d'assurer la défense du centre de résistance et de maintenir la liberté de mouvement des troupes coalisées dans la partie ouest du district.

LIEUTENANT-COLONEL DARRYL ALBERT MILLS,
M.S.C., C.D.

Meaford, Ontario, and Oromocto, New Brunswick

While serving as an exchange officer with the United States Army, Lieutenant-Colonel Mills demonstrated outstanding professionalism as deputy chief of staff, 3rd Infantry Division and Multi-National Division, in Iraq. Routinely entrusted with responsibilities far exceeding his rank, Lieutenant-Colonel Mills was recognized for his analytical and decision-making abilities under the most difficult of circumstances. He was a superb ambassador who brought honour to the Canadian Forces and to Canada.

CHIEF WARRANT OFFICER GIOVANNI MORETTI,
M.M.M., M.S.C., C.D.

Petawawa and Toronto, Ontario; Saint-Anicet, Quebec

Chief Warrant Officer Moretti was deployed to Afghanistan as the sergeant-major of Regional Command (South), from January to November 2008. Through his pertinent advice to senior staff, he significantly contributed to moulding 450 members from 12 nations into a cohesive and focussed team. A consummate professional, he inspired and mentored both his peers and subordinates. His tact and diplomatic skills enabled him to achieve consensus on many previously contentious issues, earning him praise from multiple National Contingency commanders.

GENERAL VICTOR EUGENE RENUART, Jr., M.S.C.
Colorado Springs, Colorado, and Miami, Florida,
United States of America

From 2006 until 2009, General Victor Renuart, Commander of North American Aerospace Defence Command and United States Northern Command, displayed the highest level of professionalism, leadership and dedication. In his quest to improve the security of our nations, his outstanding determination, infectious esprit de corps and notable integrity ultimately resulted in unprecedented improvements in North American defence and security, and brought great benefit to Canada and to the Canadian Forces.

BRIGADIER-GENERAL DENIS WILLIAM THOMPSON,
O.M.M., M.S.C., C.D.

Ottawa and Stayner, Ontario

Brigadier-General Thompson commanded Joint Task Force Afghanistan from May 2008 to February 2009. Through hands-on leadership and an in-depth knowledge of operational realities, he achieved numerous successes in disrupting insurgent activities, enabling a secure environment for development projects, and enhancing the professionalism of the Afghan security forces. His openness and co-operative approach fostered greater coherence between military and broader government efforts, and significantly enhanced Canada's mission objectives in the eyes of Afghan and coalition partners.

LE LIEUTENANT-COLONEL DARRYL ALBERT MILLS,
C.S.M., C.D.

Meaford (Ontario) et Oromocto (Nouveau-Brunswick)

Alors qu'il servait en tant qu'officier d'échange auprès de la United States Army, le lieutenant-colonel Mills a fait preuve d'un professionnalisme exceptionnel à titre de chef d'état-major adjoint de la 3^e Division d'infanterie et de la Division multinationale en Irak. À maintes reprises au cours de sa mission, le lieutenant-colonel Mills s'est vu confier des responsabilités allant bien au-delà de celles associées à son grade. Il s'est démarqué par sa capacité d'analyser les faits et de prendre des décisions dans des circonstances extrêmement difficiles. Il s'est révélé être un formidable ambassadeur grâce auquel l'honneur rejaillit sur les Forces canadiennes et sur le Canada.

L'ADJUDANT-CHEF GIOVANNI MORETTI,
M.M.M., C.S.M., C.D.

Petawawa et Toronto (Ontario); Saint-Anicet (Québec)

L'adjudant-chef Moretti a été déployé en Afghanistan à titre de sergent-major du Commandement régional (Sud) de janvier à novembre 2008. Ses conseils éclairés à l'état-major ont grandement contribué à former les 450 militaires de 12 pays en une équipe cohésive et très concentrée sur sa mission. Professionnel hors pair, il a su inspirer et encadrer ses collègues et ses subalternes. Son tact et sa diplomatie lui ont permis d'obtenir un consensus sur plusieurs questions auparavant litigieuses, et lui ont mérité les éloges de plusieurs commandants de contingents nationaux.

LE GÉNÉRAL VICTOR EUGENE RENUART, Jr., C.S.M.
Colorado Springs, Colorado et Miami, Floride
(États-Unis d'Amérique)

De 2006 à 2009, le général Victor Renuart, commandant du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et du United States Northern Command, a fait preuve de professionnalisme, de leadership et de dévouement exceptionnels. Ses démarches pour améliorer la sécurité de nos nations, fondées sur une extraordinaire détermination, un esprit de corps contagieux, une énergie sans borne et une intégrité remarquable, ont permis d'apporter des améliorations sans précédent à la défense et à la sécurité en Amérique du Nord et d'en faire grandement profiter le Canada et les Forces canadiennes.

LE BRIGADIER-GÉNÉRAL DENIS WILLIAM THOMPSON,
O.M.M., C.S.M., C.D.

Ottawa et Stayner (Ontario)

Le brigadier-général Thompson a commandé la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan de mai 2008 à février 2009. Grâce à son leadership pratique et son excellente connaissance des réalités opérationnelles, il a maintes fois réussi à perturber les activités d'insurgés, ce qui a permis de mettre en place un environnement sécuritaire pour les projets de développement et d'accroître le professionnalisme des forces de sécurité afghanes. Son ouverture et son approche axée sur la collaboration ont favorisé une cohérence accrue entre les militaires et les organismes gouvernementaux, rehaussant ainsi de manière importante les objectifs de la mission canadienne aux yeux des Afghans et des partenaires de la coalition.

*Meritorious Service Medal
(Military Division)*

MAJOR JAMES EDWARD ALLEN, M.S.M., C.D.
Fort Leavenworth, Kansas, and Platte City, Missouri,
United States of America;
St. John's, Newfoundland and Labrador

Major Allen was deployed to Afghanistan with the Kandahar Provincial Reconstruction Team, from February to September 2008. While leading the Civil-Military Cooperation Company, he engaged key Afghan leaders and local communities on behalf of multinational aid agencies to ensure development projects were deployed where they were most needed. His mentoring of district government officials improved governance and security across 10 districts of Kandahar. Major Allen's exceptional leadership and professionalism contributed significantly to the stabilization and development of the province.

CHIEF WARRANT OFFICER SHEILA ALAINE BLAIR,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Enfield and Greenwood, Nova Scotia

Chief Warrant Officer Blair was deployed with Joint Task Force Afghanistan as the Theatre Support Element chief warrant officer, from June to December 2008. Her diplomacy and tact contributed to the establishment of a network of co-operation that was a key enabler to Task Force operations and that, in turn, helped resolve complex and sensitive multinational issues. Chief Warrant Officer Blair's ability to motivate and turn command intent into action across the full spectrum of camp responsibilities ensured the cohesion of the unit and the success of its operations.

COLONEL JOSEPH PATRICK BREEN, M.S.M.
Washington, D.C., United States of America

Colonel Breen has consistently exhibited a high level of professionalism and initiative in his duties as United States Defence and Air Attaché to Canada. He was instrumental in providing key assistance to Canada's Air Force as it introduced the CC177 Globemaster and as it planned to acquire a CC130J Hercules fleet. While his outstanding leadership significantly contributed to Canadian operations, his personal engagement with the military community also enhanced the exchange experience of American personnel living in Canada.

WARRANT OFFICER TODD BARRY BUCHANAN,
M.S.M., C.D.
Shilo and Carberry, Manitoba; New Denver, British Columbia

Warrant Officer Buchanan was deployed to Afghanistan with an operational mentoring and liaison team, from February to August 2008. Working from both the command post and while deployed forward, he coordinated precision tactical effects that supported Afghan and coalition combat operations. On numerous occasions, his timely application of precision fires proved successful, with devastating effects on the insurgents' ability to continue fighting, and without endangering friendly forces. Warrant Officer Buchanan's strong mission focus and professionalism enhanced operational success in the Zharey district.

*Médaille du service méritoire
(division militaire)*

LE MAJOR JAMES EDWARD ALLEN, M.S.M., C.D.
Fort Leavenworth, Kansas et Platte City, Missouri
(États-Unis d'Amérique);
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le major Allen a été affecté en Afghanistan au sein de l'Équipe de reconstruction provinciale de Kandahar, de février à septembre 2008. Alors qu'il dirigeait la compagnie responsable de la coopération civilo-militaire, il a approché les principaux dirigeants afghans et les communautés locales au nom d'organisations d'aide multinationales pour veiller à ce que les projets de développement soient réalisés là où les besoins étaient les plus pressants. Son encadrement des fonctionnaires du district a permis d'améliorer la gouvernance et la sécurité dans 10 districts de Kandahar. Le leadership et le professionnalisme exceptionnels du major Allen ont grandement contribué à la stabilisation et au développement de la province.

L'ADJUDANT-CHEF SHEILA ALAINE BLAIR,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Enfield et Greenwood (Nouvelle-Écosse)

De juin à décembre 2008, l'adjudant-chef Blair a agi à titre d'adjudant-chef de l'élément de soutien en théâtre lors de son déploiement au sein de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan. Sa diplomatie et son tact ont entraîné la mise sur pied d'un réseau de coopération, outil clé des opérations de la Force opérationnelle interarmées qui ont, à leur tour, permis de résoudre des enjeux multinationaux complexes et délicats. La capacité de l'adjudant-chef Blair à motiver les troupes et à concrétiser les intentions de commandement dans l'ensemble des responsabilités de l'élément de soutien en théâtre ont permis d'assurer la cohésion de l'unité et le succès de ses opérations.

COLONEL JOSEPH PATRICK BREEN, M.S.M.
Washington D.C. (États-Unis d'Amérique)

Le colonel Breen a démontré un esprit professionnel et un degré d'initiative remarquables dans l'accomplissement de ses fonctions à titre d'attaché de défense de l'aviation des États-Unis au Canada. Il a joué un rôle crucial et procuré une assistance remarquable à la Force aérienne du Canada lors de l'introduction du CC177 Globemaster et durant la phase de planification de l'acquisition de la flotte des Hercules CC130J. De plus, son leadership exceptionnel a contribué de façon significative aux opérations canadiennes et son engagement envers la communauté militaire a rehaussé l'expérience d'échange du personnel américain vivant au Canada.

L'ADJUDANT TODD BARRY BUCHANAN,
M.S.M., C.D.
Shilo et Carberry (Manitoba); New Denver (Colombie-Britannique)

L'adjudant Buchanan a été déployé en Afghanistan au sein d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel, de février à août 2008. Affecté à la fois au poste de commandement et au déploiement avancé, il a coordonné les effets tactiques de précision qui ont appuyé les opérations de combat afghanes et de la coalition. En de nombreuses occasions, son application rapide de tirs de précision s'est révélée décisive, anéantissant la capacité des insurgés à continuer de combattre, sans jamais mettre en danger les forces amies. Ne dérogeant jamais à la mission, l'adjudant Buchanan a permis d'accroître, grâce à son professionnalisme, le succès des opérations dans le district de Zharey.

COLONEL JAMIESON CADE, M.S.M., C.D.
Kingston, Ontario, and Coquitlam, British Columbia

Colonel Cade was deployed as the deputy commander of Joint Task Force Afghanistan, from May 2008 to February 2009. His leadership and unwavering determination greatly enabled the Task Force's success in operations and in establishing constructive relationships with Afghan authorities and coalition partners. Colonel Cade's personal commitment to significantly improving trust, respect, cohesion and understanding among government partners in pursuit of broader mission objectives, enhanced Canada's reputation within the international community.

COLONEL GORDON DAVID CORBOULD, M.S.M., C.D.
Belleville, Ontario, and Bella Coola, British Columbia

Colonel Corbould, then lieutenant-colonel, was deployed to Afghanistan as commanding officer of the Battle Group, from February to September 2008. His exceptional leadership enabled the entire task force to maintain an offensive spirit throughout an intense summer fighting season. His combat acumen, adaptability and visionary planning contributed to the achievement of key tactical victories and stronger interpersonal bonds between coalition forces and local Afghans. Colonel Corbould's courage and calm ensured the Battle Group's operational success, furthering NATO objectives in Afghanistan.

MAJOR-GENERAL JONKHEER J. HARMEN DE JONGE,
M.S.M.
Münster, Germany

Major-General de Jonge, then brigadier-general, of the Royal Netherlands Army, was deployed to Afghanistan as the deputy commander of Regional Command (South), from January to October 2008. His strategic vision and expert skills in diplomacy greatly contributed to mutual respect and synergy between coalition partners, Afghan security forces and the Afghan government. His insightful execution of command intent and his advice to multinational staff ensured effective command and control during regional operations. Major-General de Jonge's exceptional leadership and professionalism were key in ensuring the success of the Regional Command (South) operations.

MAJOR MICHAEL ROY DEUTSCH, M.S.M., C.D.
Dartmouth and Kingston, Nova Scotia; Edson, Alberta

From January to December 2008, Major Deutsch displayed great vision and a strong work ethic in overcoming challenges to bring troops together, procure equipment, and train personnel in order to implement the NOCTUA Unmanned Aerial Vehicle capability for Joint Task Force Afghanistan. Not only were these tasks completed five months after the contract was awarded, but were accomplished while Major Deutsch simultaneously carried out the demanding responsibilities of acting Wing operations officer.

COLONEL JEAN-PIERRE DURAN, M.S.M.
Bry-sur-Marne, France

Colonel Duran, then lieutenant-colonel, demonstrated exceptional dedication and professionalism as assistant defence attaché at the Embassy of France, in Ottawa, from 2004 to 2008. His organization of a vast array of commemorative activities for

LE COLONEL JAMIESON CADE, M.S.M., C.D.
Kingston (Ontario) et Coquitlam (Colombie-Britannique)

Le colonel Cade a été affecté à la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan à titre de commandant adjoint, de mai 2008 à février 2009. Son leadership et sa détermination inébranlable ont nettement contribué au succès des opérations de la Force opérationnelle et à l'établissement de relations constructives avec les autorités afghanes et nos partenaires de la coalition. Le fait que le colonel Cade se soit engagé à améliorer de façon significative la confiance, le respect, la cohésion et la compréhension parmi nos partenaires pangouvernementaux a grandement contribué au succès d'objectifs de mission plus larges, en plus d'accroître la réputation du Canada au sein de la communauté internationale.

LE COLONEL GORDON DAVID CORBOULD, M.S.M., C.D.
Belleville (Ontario) et Bella Coola (Colombie-Britannique)

Le colonel Corbould, alors lieutenant-colonel, était en mission en Afghanistan à titre de commandant du groupement tactique, de février à septembre 2008. Sous son leadership exceptionnel, la force opérationnelle a su conserver sa combativité tout au long d'un été de combats intenses. Ses compétences au combat, sa flexibilité et sa vision en matière de planification ont permis d'obtenir des victoires tactiques clefs et de tisser des liens interpersonnels plus serrés entre les forces de la coalition et les Afghans. Son courage et son calme ont assuré le succès opérationnel du groupement tactique, contribuant à l'atteinte des objectifs de l'OTAN en Afghanistan.

LE MAJOR-GÉNÉRAL JONKHEER J. HARMEN DE JONGE,
M.S.M.
Münster (Allemagne)

Le major-général de Jonge, alors brigadier-général, de l'Armée royale néerlandaise, était en déploiement en Afghanistan à titre de commandant adjoint du Commandement régional (Sud), de janvier à octobre 2008. Sa vision stratégique et sa diplomatie ont suscité une synergie et un respect mutuel entre les partenaires de la coalition, les forces de sécurité afghanes et le gouvernement afghan. Il a atteint les objectifs du commandement de façon experte et procuré des conseils aux états-majors multinationaux, assurant un commandement et un contrôle efficace des opérations régionales. Le leadership et le professionnalisme exceptionnel du major-général de Jonge ont assuré le succès opérationnel du Commandement régional (Sud).

LE MAJOR MICHAEL ROY DEUTSCH, M.S.M., C.D.
Dartmouth et Kingston (Nouvelle-Écosse); Edson (Alberta)

De janvier à décembre 2008, le major Deutsch a fait preuve d'un jugement exceptionnel et d'une solide éthique pour surmonter les difficultés que représentaient la coordination des troupes, de l'approvisionnement en matériel et de la formation du personnel en vue de la mise sur pied du programme de véhicules aériens sans pilote NOCTUA pour la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan. Non seulement le major Deutsch a-t-il accompli ces tâches cinq mois seulement après l'attribution du contrat, mais il a aussi assumé les responsabilités complexes du poste d'officier des opérations de l'escadre par intérim.

LE COLONEL JEAN-PIERRE DURAN, M.S.M.
Bry-sur-Marne, France

Le colonel Duran, alors lieutenant-colonel, a fait preuve d'un dévouement et d'un professionnalisme exceptionnels à titre d'attaché de défense adjoint à l'Ambassade de France à Ottawa, de 2004 à 2008. En organisant une vaste gamme d'activités

Canadian veterans and military personnel has undeniably reinforced the bonds of friendship between Canada and France.

WARRANT OFFICER MICHAEL PATRICK FOREST,
M.S.M., C.D.
Shilo, Manitoba, and Sherbrooke, Quebec

Warrant Officer Forest was deployed with C Company, Joint Task Force Afghanistan Battle Group, from February to September 2008. He ensured his platoon's operational effectiveness by promoting team cohesion, reinforcing combat skills and immediately applying lessons learned from ongoing operations. Warrant Officer Forest's tenacity, foresight and leadership by example instilled a sense of confidence in his platoon members that enabled them to overcome fierce enemy opposition during the successful execution of highly complex combat missions.

COLONEL SEAN G. FRIDAY, M.S.M., C.D.
Ottawa and Stoney Creek, Ontario

Colonel Friday, then lieutenant-colonel, was deployed to Southwest Asia with Joint Task Force Afghanistan as the commanding officer of the Theatre Support Element, from June to December 2008. Overseeing hundreds of air transport missions, he introduced new capabilities and techniques that improved the effectiveness of logistical support to operations. Colonel Friday's outstanding skills in diplomacy and planning, as well as his exceptional leadership, ensured the smooth operation of the camp, enhanced relations with the host nation, and ensured that critical lifelines were maintained.

MAJOR STACY ALLAN GRUBB, M.S.M., C.D.
Shilo, Hamiota and Brandon, Manitoba

Major Grubb was deployed to Afghanistan as the officer commanding C Company, Joint Task Force Afghanistan Battle Group, from February to September 2008. His focus on team cohesion and professional development led his subordinates to excel in a counterinsurgency environment. Despite being injured in three separate improvised explosive device incidents, he remained resolute during operations that enhanced the battle group's effectiveness. Major Grubb's leadership and dedication ensured the operational success of his rifle company.

MAJOR JOSEPH ANTONIO MARCEL LOUIS HAMEL,
M.S.M., C.D.
Alouette, La Baie and Montréal, Quebec

Major Hamel was deployed to Afghanistan as the officer commanding the Tactical Air Control Party, from February to September 2008. Through meticulous study of terrain features and insurgent tactics, he was able to focus efforts on probable fighting positions and routes, thereby seizing the initiative from the enemy. Major Hamel's strong credibility with NATO allies in Kandahar enhanced the effectiveness of available air assets. His outstanding mission focus hindered enemy activities and saved the lives of many coalition soldiers.

commémoratives pour les militaires canadiens d'hier et d'aujourd'hui, il a indéniablement contribué au resserrement des liens d'amitié entre la France et la Canada.

L'ADJUDANT MICHAEL PATRICK FOREST,
M.S.M., C.D.
Shilo (Manitoba) et Sherbrooke (Québec)

L'adjudant Forest a été déployé au sein de la Compagnie C du groupement tactique de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan, de février à septembre 2008. Pour que les opérations de son peloton soient efficaces, il a encouragé l'esprit d'équipe, renforcé les compétences de combat de ses membres et a immédiatement appliqué les leçons retenues des opérations en cours. La ténacité, la perspicacité et le leadership de l'adjudant Forest ont inspiré à son peloton la confiance nécessaire pour surmonter une forte opposition de l'ennemi durant ses missions de combat très complexes et garanti leur succès.

LE COLONEL SEAN G. FRIDAY, M.S.M., C.D.
Ottawa et Stoney Creek (Ontario)

De juin à décembre 2008, le colonel Friday, alors lieutenant-colonel, a été envoyé en mission en Asie du Sud-Est au sein de la Force opérationnelle interarmées - Afghanistan, en tant que commandant de l'Élément de soutien du théâtre. Il a profité des centaines de missions de transport aérien qu'il a supervisées pour introduire de nouvelles capacités et techniques qui ont amélioré l'efficacité du soutien logistique aux opérations. L'extraordinaire diplomatie du colonel Friday, ses talents de planificateur et son leadership exceptionnel ont assuré le bon fonctionnement du camp, amélioré les relations avec le pays hôte et permis de maintenir des liens routiers cruciaux.

LE MAJOR STACY ALLAN GRUBB, M.S.M., C.D.
Shilo, Hamiota et Brandon (Manitoba)

Le major Grubb a été déployé en Afghanistan à titre de commandant de la compagnie C du groupement tactique de la Force opérationnelle interarmées, de février à septembre 2008. L'accent qu'il a mis sur la cohésion au sein de l'équipe et sur le perfectionnement professionnel de ses membres a incité ses subalternes à exceller dans un contexte de contre-insurrection. Malgré les blessures qu'il a subies lors de trois incidents causés par des engins explosifs improvisés, il a conservé toute sa détermination au cours d'opérations qui ont accru l'efficacité du groupement tactique. Le leadership du major Grubb et son dévouement ont assuré le succès des opérations de sa compagnie de carabiniers.

LE MAJOR JOSEPH ANTONIO MARCEL LOUIS HAMEL,
M.S.M., C.D.
Alouette, La Baie et Montréal (Québec)

De février à septembre 2008, le major Hamel a été déployé en Afghanistan à titre de commandant de l'élément de contrôle aérien tactique. Par une étude méticuleuse des caractéristiques du terrain et des tactiques des insurgés, il a pu focaliser les efforts sur leurs positions de combat et leurs routes d'entrée et de sortie probables, obtenant ainsi un avantage sur l'ennemi. La crédibilité du major Hamel auprès des alliés de l'OTAN à Kandahar a permis d'améliorer l'efficacité des ressources aériennes disponibles. Grâce à sa concentration exceptionnelle sur la mission, il a perturbé les activités de l'ennemi, épargnant ainsi de nombreuses vies du côté des soldats de la coalition.

COLONEL CHARLES MARK HAZLETON,
O.M.M., M.S.M., C.D.
Kingston, Ontario

Colonel Hazleton was deployed to Afghanistan as deputy chief of staff operations for Regional Command (South), from January to October 2008. Working diligently in Afghanistan's most demanding and volatile region, he was highly successful at synchronizing multinational planning staffs and ensuring timely management of coalition assets in support of regional objectives. His management of divergent and competing priorities was a testament to his dedication and foresight. Colonel Hazleton's leadership ensured the success of the coalition during countless complex operations, bringing great credit to Canada.

COLONEL YANN JOHN HIDIROGLOU,
M.S.M., C.D. (Retired)
Ottawa, Ontario

From 2006 to 2007, Colonel Hidirogrou worked at modernizing the Canadian Forces Military Employment Structure. The development of a military succession planning process was essential to modern military personnel management and also helped to better position the Canadian Forces for today's operations while setting the conditions for success in the future.

LIEUTENANT-COLONEL KERRY WILLIAM HORLOCK,
M.S.M., C.D.
Ottawa and Simcoe, Ontario

Lieutenant-Colonel Horlock was deployed to Afghanistan as the commanding officer of the National Support Element from February to September 2008. His meticulous planning ensured the sustainment of a vast network of critical infrastructure, and the Element's flexibility to support short-notice operations, all while overcoming the increasing threat of improvised explosive devices. Lieutenant-Colonel Horlock's exceptional focus on his mission provided the task force with the logistical support needed to maintain the offensive throughout an intense campaign.

WARRANT OFFICER KEVIN THOMAS JOHNSON,
M.S.M., C.D.
Shilo, Manitoba, and Sault Ste. Marie, Ontario

Warrant Officer Johnson was deployed to the fire support coordination centre of the Second Battalion, Princess Patricia's Canadian Light Infantry Battle Group, from February to September 2008. His ability to synthesize huge volumes of information enhanced the effectiveness of both the Tactical Air Command Post and the Battery Command Post, and ensured the successful employment of rapid and synchronized fire support to ground troops during major operations. Warrant Officer Johnson's outstanding professionalism and unwavering dedication saved Canadian lives and guaranteed the success of the battle group's operations.

COLONEL VIHAR GOVIND JOSHI, M.S.M., C.D.
Ottawa, Ontario

Colonel Joshi, then lieutenant-colonel, was deployed to Afghanistan as a senior legal advisor to the Afghan Ministry of Justice, from August 2007 to August 2008. In addition to expert legal and administrative advice, he provided invaluable legal services

LE COLONEL CHARLES MARK HAZLETON,
O.M.M., M.S.M., C.D.
Kingston (Ontario)

Le colonel Hazleton a été déployé en Afghanistan à titre de sous-chef d'état-major Opérations au sein du Commandement régional (Sud) de janvier à octobre 2008. Travaillant avec diligence dans la région la plus volatile et la plus exigeante de l'Afghanistan, il a facilement réussi à synchroniser les groupes de planification multinationaux et les ressources de la coalition à l'appui des objectifs régionaux. Sa gestion de priorités divergentes et contradictoires témoigne de son dévouement et de sa vision. Le leadership du colonel Hazleton a assuré le succès de la coalition au cours d'innombrables opérations complexes, ce qui a réjailli très favorablement sur le Canada.

LE COLONEL YANN JOHN HIDIROGLOU,
M.S.M., C.D. (retraité)
Ottawa (Ontario)

De 2006 à 2007, le colonel Hidirogrou a travaillé à la modernisation de la structure d'emploi des Forces canadiennes pour le personnel militaire. L'élaboration d'un processus de planification de la relève s'est avérée essentielle à la modernisation de la gestion du personnel militaire. Elle a, de plus, permis de placer les Forces canadiennes dans une meilleure situation pour effectuer avec succès les opérations qu'elles sont appelées à mener de nos jours et celles qu'elles exécuteront à l'avenir.

LE LIEUTENANT-COLONEL KERRY WILLIAM HORLOCK,
M.S.M., C.D.
Ottawa et Simcoe (Ontario)

Le lieutenant-colonel Horlock a été envoyé en mission en Afghanistan à titre de commandant de l'Élément de soutien national de février à septembre 2008. Grâce à une planification méticuleuse, il a assuré le maintien d'un vaste réseau d'infrastructure essentielle ainsi que la flexibilité de l'Élément de soutenir des opérations à court préavis, tout en surmontant la menace croissante des engins explosifs improvisés. L'attention exceptionnelle que le lieutenant-colonel Horlock a accordée à la mission a fourni à la Force opérationnelle le soutien logistique requis pour poursuivre l'offensive pendant une campagne intense.

L'ADJUDANT KEVIN THOMAS JOHNSON,
M.S.M., C.D.
Shilo (Manitoba) et Sault Ste. Marie (Ontario)

L'adjudant Johnson a été déployé au centre de coordination des feux d'appui du groupement tactique de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan, de février à septembre 2008. Sa capacité à synthétiser des masses de renseignements a amélioré l'efficacité du poste de commandement aérien tactique et du poste de commandement de batterie. Ses conclusions ont permis d'assurer l'emploi de feux d'appui rapides et synchronisés pour aider les militaires au sol pendant des opérations d'envergure. Le professionnalisme exceptionnel de l'adjudant Johnson et son dévouement sans borne ont permis de sauver la vie de nombreux Canadiens et d'assurer le succès des opérations du groupement tactique.

LE COLONEL VIHAR GOVIND JOSHI, M.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario)

Le colonel Joshi, alors lieutenant-colonel, a été déployé au ministère de la Justice de l'Afghanistan à titre de conseiller juridique principal d'août 2007 à août 2008. Outre ses conseils experts en matière juridique et administrative, il a fourni de précieux

to Afghan ministries. His exemplary and tireless efforts in helping Afghans develop a legislative drafting code were instrumental in creating conditions for the rule of law to be enshrined in the fabric of Afghan society.

CHIEF WARRANT OFFICER CHRISTOPHER AVARD
KAYE, M.M.M., M.S.M., C.D.
Victoria, British Columbia, and
Moncton, New Brunswick

Chief Warrant Officer Kaye was deployed to Afghanistan as the regimental sergeant-major for the Health Service Support Unit, from January to September 2008. He balanced the emotional needs of his staff with the requirements of operations, ensuring the best possible care for soldiers stationed throughout Afghanistan. He also developed pocket guides that provided critical guidance for combat casualty care, and which are now used in military medical units across Canada.

COLONEL PAUL KEDDY, M.S.M., C.D.
Bushell Park, Saskatchewan, and St. Catharines, Ontario

Colonel Keddy was deployed to Operation CALUMET with the Multinational Force and Observers as chief of the Liaison Branch and commander of the Canadian Contingent Task Force El Gorah, from June 2007 to July 2008. His outstanding leadership and tactful interactions with Egyptian and Israeli representatives ensured their co-operation in the resolution of issues related to the enforcement of the 1979 Egypt–Israel Peace Treaty. Colonel Keddy's dedicated efforts ensured the maintenance of trusting relationships between the authorities of the two countries.

CAPTAIN PETER PAUL KLEINSCHMIDT,
M.S.M., C.D.
Belleville and Hamilton, Ontario

From November 2008 to February 2009, Captain Kleinschmidt provided exceptional service in support of Canadian Forces operations. He led and designed multiple high-priority structural projects for the CH146 fleet in preparation for operations in Afghanistan. Faced with extremely short timelines, he overcame many new systems integration challenges that were vital to the safety and survivability of both aircrew and aircraft. Working at an outstanding pace, he made every conceivable effort to guarantee the success of these essential projects.

COMMANDER KELLY BRIAN LARKIN,
M.S.M., C.D.
Victoria, Vancouver and Langley, British Columbia

Commander Larkin was deployed with Task Force Arabian Sea as the commanding officer of Her Majesty's Canadian Ship *Calgary*, from April to September 2008. His tactical acumen and leadership ensured success throughout a period of intense operations. He coordinated allied assets, maximizing operational effect and earning the confidence of international partners. His interactions with media outlets generated highly positive news coverage and greater awareness of the Canadian Navy's impact.

services juridiques aux ministères afghans. Ses efforts exemplaires et constants en vue d'aider les Afghans à élaborer un code de rédaction législative ont joué un rôle essentiel dans la mise en place de conditions pour que la primauté du droit soit inscrite dans le tissu social afghan.

L'ADJUDANT-CHEF CHRISTOPHER AVARD KAYE,
M.M.M., M.S.M., C.D.
Victoria (Colombie-Britannique) et
Moncton (Nouveau-Brunswick)

De janvier à septembre 2008, l'adjudant-chef Kaye a été déployé en Afghanistan à titre de sergent-major régimentaire de l'unité de soutien du service médical. Il a su maintenir l'équilibre entre les besoins émotionnels de son personnel et les exigences opérationnelles, en veillant à ce que les militaires affectés en Afghanistan reçoivent les meilleurs soins possibles. Il a également élaboré des guides qui contiennent des directives cruciales sur les soins des blessés au combat. Ces guides sont depuis utilisés par les unités médicales militaires partout au Canada.

LE COLONEL PAUL KEDDY, M.S.M., C.D.
Bushell Park (Saskatchewan) et St. Catharines (Ontario)

Le colonel Keddy a participé à l'opération Calumet au sein de la Force multinationale et Observateurs à titre de chef de la direction des liaisons et de commandant du contingent canadien de la Force opérationnelle à El Gorah, de juin 2007 à juillet 2008. Son leadership extraordinaire et son tact lors des échanges avec les représentants égyptiens et israéliens ont permis d'assurer leur collaboration dans la résolution des enjeux liés à l'application du traité de paix de 1979 entre l'Égypte et Israël. Les efforts dévoués du colonel Keddy ont garanti le maintien de relations de confiance entre les autorités de ces deux pays.

LE CAPITAINE PETER PAUL KLEINSCHMIDT,
M.S.M., C.D.
Belleville et Hamilton (Ontario)

De novembre 2008 à février 2009, le capitaine Kleinschmidt a rendu des services exceptionnels appuyant des missions des Forces canadiennes. Responsable d'une équipe assignée à la préparation opérationnelle de la flotte CH146 pour l'Afghanistan, il a conçu et géré une multitude de projets structurels de haute priorité. Malgré un calendrier d'exécution extrêmement restreint, il est parvenu à relever plusieurs défis concernant l'intégration de nouveaux systèmes essentiels à la sécurité et à la survie de l'équipage et de l'appareil. Travaillant à un rythme acharné, il a tout fait pour garantir le succès de ces projets cruciaux.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE KELLY BRIAN LARKIN,
M.S.M., C.D.
Victoria, Vancouver et Langley (Colombie-Britannique)

Le capitaine de frégate Larkin a été affecté à la Force opérationnelle – mer d'Oman à titre de commandant du navire canadien de Sa Majesté *Calgary*, d'avril à septembre 2008. Son acuité tactique et son leadership ont permis d'assurer le succès des opérations intenses qui ont été menées tout au long de cette période. En coordonnant les ressources alliées, il a pu maximiser les résultats opérationnels et gagner la confiance de partenaires internationaux. Ses échanges avec la presse ont donné lieu à une couverture médiatique très positive de la Marine canadienne et à une plus grande conscientisation de son impact.

MASTER CORPORAL TYLER J. LATTA, M.S.M.
Edmonton, Alberta; Rutherglen and London, Ontario

Master Corporal Latta, then corporal, was deployed to Afghanistan with an operational mentoring and liaison team, from February to September 2008. On numerous occasions, while fighting alongside the Afghan National Army, he exhibited fearless tenacity while providing mentorship on fire control orders, tactical movement and platoon tactics. Master Corporal Latta's leadership, mission focus and tactical acumen set an outstanding example for junior Afghan leaders, enhancing the capability of Afghan soldiers and saving Canadian and Afghan lives.

MAJOR JOHN ROBERT PRUDENT LATULIPPE,
M.S.M., C.D.
Astra and Ameliasburgh, Ontario; Shannon, Quebec

During the period of May 2007 to August 2008, Major Latulippe's leadership and expertise in air mobility operations were critical to the Air Force's capability to operate the newly acquired CC-177 Globemaster III aircraft. A proactive leader, he provided an innovative approach to tactical, operational and strategic doctrine resulting in many rapid successes that greatly enhanced the Air Force's ability to respond to Canadian Forces operations with relevance and unprecedented reach.

COLONEL THOMAS J. McGRATH, M.S.M.
Burke, Virginia, and Boston, Massachusetts,
United States of America

Colonel McGrath, of the United States Army, was deployed as the commander of the Afghan Regional Security Integration Command (South), from August 2007 to August 2008. His mentorship of Afghan National Police forces greatly improved their effectiveness, professionalism and, consequently, their reputation among local citizens. His resourcefulness and dedication enhanced the capability of Afghan National Security Forces, ensuring their integration into the operational planning of Regional Command (South).

COLONEL SCOTT ANDREW McLEOD, M.S.M., C.D.
Greely, Ontario, and Regina, Saskatchewan

Colonel McLeod, then lieutenant-colonel, was deployed to Afghanistan as the task force surgeon and commanding officer of the Multinational Role 3 Hospital, from February to September 2008. Through his outstanding leadership, compassion and mission-driven focus, he effectively balanced casualty care requirements with the emotional needs of his personnel. His anticipation of operational requirements ensured plans were in place to manage the expected influx of casualties associated with combat operations. Colonel McLeod's dedicated efforts enhanced the Canadian Forces' international reputation for quality operational medical care.

MAJOR-GENERAL CHRISTOPHER D. MILLER, M.S.M.
Washington, D.C. and Colorado Springs, Colorado,
United States of America

From 2007 to 2009, Major-General Miller, of Peterson Air Force Base, Colorado, distinguished himself by developing enduring staff relationships and identifying operational improvements within the North American Aerospace Defence Command,

LE CAPORAL-CHEF TYLER J. LATTA, M.S.M.
Edmonton (Alberta); Rutherglen et London (Ontario)

Le caporal-chef Latta, alors caporal, a été déployé en Afghanistan au sein d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel, de février à septembre 2008. En maintes occasions durant des combats aux côtés de l'Armée nationale afghane, il a fait preuve d'une ténacité farouche lorsqu'il fournissait des conseils ayant trait aux ordres de conduite du tir, au mouvement tactique et aux tactiques de peloton. Le leadership déterminé au combat dont a fait preuve le caporal-chef Latta, son dévouement axé sur la mission et son acuité tactique ont été un exemple incomparable pour les chefs subalternes afghans et ont permis d'améliorer les capacités de ces militaires et de sauver la vie de Canadiens et d'Afghans.

LE MAJOR JOHN ROBERT PRUDENT LATULIPPE,
M.S.M., C.D.
Astra et Ameliasburgh (Ontario); Shannon (Québec)

Au cours de la période de mai 2007 à août 2008, le leadership et l'expertise en matière d'opérations de mobilité aérienne du major Latulippe ont été essentiels à la Force aérienne lors de la mise en service du nouvel appareil CC-177 Globemaster III. Chef de file proactif, il a fait preuve d'innovation en matière de doctrines tactiques, opérationnelles et stratégiques. Les nombreux et rapides succès obtenus ont permis de rehausser la capacité de la Force aérienne à répondre avec aisance et avec une portée sans précédent aux besoins opérationnels des Forces canadiennes.

LE COLONEL THOMAS J. McGRATH, M.S.M.
Burke, Virginie et Boston, Massachusetts
(États-Unis d'Amérique)

Le colonel McGrath, de l'Armée américaine, a été commandant du Commandement (Sud) de l'intégration de la sécurité régionale de l'Afghanistan d'août 2007 à août 2008. La façon dont il a mentoré les membres de la Police nationale afghane a considérablement amélioré leur efficacité, leur professionnalisme et, par conséquent, la réputation des forces policières auprès de la population locale. L'ingéniosité et le dévouement qu'il a consacrés à l'amélioration des compétences des Forces de sécurité nationale afghanes a assuré leur intégration dans la planification opérationnelle du Commandement régional (Sud).

LE COLONEL SCOTT ANDREW McLEOD, M.S.M., C.D.
Greely (Ontario) et Regina (Saskatchewan)

Le colonel McLeod, alors lieutenant-colonel, a été affecté en Afghanistan à titre de médecin de la force opérationnelle et de commandant de l'hôpital multinational de rôle 3, de février à septembre 2008. Son leadership extraordinaire, sa compassion et son dévouement envers la mission ont permis de maintenir un équilibre entre les exigences liées aux soins d'urgence et à l'état émotionnel de ses subalternes. Sa capacité de prévoir les besoins opérationnels a permis de planifier la gestion des pertes anticipées liées aux opérations de combat. Ses efforts dévoués ont amélioré la réputation internationale des Forces canadiennes en ce qui a trait à la qualité des soins médicaux opérationnels.

LE MAJOR-GÉNÉRAL CHRISTOPHER D. MILLER, M.S.M.
Washington, D.C. et Colorado Springs, Colorado
(États-Unis d'Amérique)

De 2007 à 2009, le major-général Miller, de la base des forces aériennes de Peterson, au Colorado, s'est illustré en développant des relations durables avec le personnel et en identifiant les améliorations opérationnelles à apporter au Commandement de la

the United States Northern Command and Canada Command. His outstanding leadership and integrity ensured effective inter-governmental and military co-operation, ultimately strengthening the defence and security of Canada and the United States.

COMMANDANT YVES MINJOLLET, M.S.M.
Paris, France

Commandant Minjollet has made a remarkable contribution to fostering a closer collaboration between Canada and France in the field of honours. Between 2003 and 2008, his expertise in military and civilian honours and recognition greatly influenced and contributed to the development of a Canadian military recognition policy. The professionalism, initiative and leadership demonstrated by Commandant Minjollet with regards to honours have contributed to a strong working relationship between Canada and France, and are worthy of the highest praise.

CORPORAL MARC L. S. MURRAY, M.S.M.
Shilo and Brandon, Manitoba; Ottawa, Ontario

Corporal Murray, then private, was deployed with C Company, Joint Task Force Afghanistan Battle Group, from February to September 2008. During combat operations, he did not hesitate to take charge. His outstanding leadership and decisive direction of his fellow soldiers inspired their confidence and provided his section commander with additional freedom to coordinate the entire section. Corporal Murray's dynamic spirit, composure under fire and unwavering dedication enhanced the operational effectiveness of his infantry section.

VICE ADMIRAL ROBERT B. MURRETT, M.S.M.
Bethesda, Maryland, and Buffalo, New York,
United States of America

Since 2006, Vice Admiral Murrett has been the director of the United States National Geospatial Intelligence Agency, and functional manager for geospatial intelligence. His outstanding leadership and vision have been instrumental in improving access to and the sharing of geospatial intelligence, which has had a profound impact on safety and security both in Canada and in the United States. His continued advocacy towards a synergistic approach to interoperability among Allied nations has greatly contributed to the success of many Canadian Forces missions, both domestically and internationally.

COLONEL PHILIP M. L. NAPIER, M.S.M.
Salisbury and London, United Kingdom

Colonel Napier, of the British Army, was deployed to Afghanistan as chief of staff for the Afghan Regional Security Integration Command (South) Headquarters, from January to October 2008. His competence in synchronizing the efforts of multinational headquarters staff ensured the development of a comprehensive regional action plan that enabled subordinate task forces to develop their own plans of action within the framework of a sustainable regional peace perspective. Colonel Napier's firm management of resources and outstanding leadership made possible unprecedented operational momentum and enhanced operations in southern Afghanistan.

défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, au United States Northern Command et au Commandement Canada. Son leadership exceptionnel et son intégrité irréprochable ont assuré l'efficacité de la coopération intergouvernementale et militaire, ce qui, en fin de compte, a permis de renforcer la défense et la sécurité du Canada et des États-Unis.

LE COMMANDANT YVES MINJOLLET, M.S.M.
Paris (France)

Le commandant Minjollet a grandement contribué au rapprochement entre le Canada et la France en ce qui a trait aux distinctions honorifiques, de 2003 à 2008. Grâce à ses efforts, le Canada a enrichi ses connaissances de la riche expérience française, ce qui a influencé le développement des politiques militaires en matière de reconnaissance. Le professionnalisme, l'initiative et le leadership dont le commandant Minjollet a fait preuve ont contribué au développement de relations de travail harmonieuses entre le Canada et la France en matière de distinctions et sont dignes des plus grands éloges.

LE CAPORAL MARC L. S. MURRAY, M.S.M.
Shilo et Brandon (Manitoba); Ottawa (Ontario)

De février à septembre 2008, le caporal Murray, alors soldat, a été déployé au sein de la Compagnie C du groupement tactique de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan. Au cours d'opérations de combat, il n'a pas hésité à prendre le commandement. Son leadership exceptionnel et l'assurance avec laquelle il a dirigé ses compagnons d'armes lui ont mérité leur confiance. Son commandement de section a ainsi pu accorder plus de temps à la coordination de toute la section. L'esprit fonceur du caporal Murray, son sang-froid sous les tirs ainsi que son dévouement infaillible ont grandement contribué à l'efficacité des opérations de sa section d'infanterie.

LE VICE-AMIRAL ROBERT B. MURRETT, M.S.M.
Bethesda, Maryland et Buffalo, New York
(États-Unis d'Amérique)

Depuis 2006, le vice-amiral Murrett occupe le poste de directeur de la United States National Geospatial Intelligence Agency et de gestionnaire fonctionnel du renseignement géospatial. Grâce à son leadership et à sa vision exemplaires, il a amélioré l'accès au renseignement géospatial et le partage de celui-ci a eu un impact remarquable sur la sûreté et la sécurité au Canada et aux États-Unis. En faisant continuellement la promotion de l'approche synergique de l'interopérabilité parmi les pays alliés, il a grandement contribué aux nombreuses réussites opérationnelles des Forces canadiennes, autant au pays qu'à l'étranger.

LE COLONEL PHILIP M. L. NAPIER, M.S.M.
Salisbury et Londres (Royaume-Uni)

Le colonel Napier, de l'Armée britannique, a été affecté en Afghanistan au poste de chef d'état-major au quartier général du Commandement régional (Sud) de janvier à octobre 2008. Sa compétence à synchroniser les efforts des membres du personnel du quartier général multinational ont permis d'assurer l'élaboration d'un plan d'action régional exhaustif qui a permis aux forces opérationnelles subalternes d'élaborer leurs propres plans d'action dans le cadre d'une perspective de paix régionale durable. Le leadership extraordinaire du colonel Napier et sa gestion ferme des ressources ont permis de susciter un élan opérationnel sans précédent et d'améliorer les opérations dans le sud de l'Afghanistan.

COMMANDER STEVEN PAGET,
M.S.M., C.D.
Halifax and Lucasville, Nova Scotia

Commander Paget was deployed as the chief of staff of Task Force Arabian Sea and Combined Task Force 150 aboard Her Majesty's Canadian Ship *Iroquois*, from April to September 2008. His coordination skills, tireless energy and diplomatic approach ensured situational awareness and operational readiness of all coalition units, which were vital to the success of the Task Force. His initiative and dedication reinforced Canada's international reputation as an effective leader of coalition forces.

MAJOR ERIC JEAN PEREY, M.S.M., C.D.
Saint-Luc and Saint-Jean-sur-Richelieu, Quebec

Major Perey was deployed to Afghanistan as the deputy commanding officer of the Kandahar Provincial Reconstruction Team, from August 2007 to September 2008. He was instrumental in maintaining continuity between different rotations and expanding the unit's civilian component. His team building approach and strong commitment to unity of effort allowed increased focus on Canada's governance and development objectives. Major Perey's leadership and unwavering dedication enhanced Canadian-Afghan relations and directly contributed to the success of development projects in the Kandahar province.

MASTER CORPORAL JACOB N. PETTEN, M.S.M.
Edmonton, Alberta, and Victoria, British Columbia

Master Corporal Petten, then corporal, was deployed to a remote strong point in Afghanistan with an operational mentoring and liaison team, from January to August 2008. By proactively leading efforts to enhance fighting positions, he improved force protection at the strong point. He further enhanced the capacity of Afghan soldiers by mentoring them in equipment maintenance, tactical decision making and the use of Canadian support weapons. In combat, he provided life-saving treatment during mass casualty incidents. Master Corporal Petten's outstanding leadership and medical skill ensured the success of the operations at the strong point.

WARRANT OFFICER JASON GUY PICKARD, M.S.M., C.D.
Oromocto, Burton and Bathurst, New Brunswick

Warrant Officer Pickard was deployed to Afghanistan with the Canadian Battle Group, from February to September 2008. As a rifle platoon second-in-command, he skillfully balanced his soldiers' emotional needs with the requirements of intense combat during multiple battle group operations. With a focus on continuous training, he used every operation as a mechanism for teaching and mentoring his subordinates. Warrant Officer Pickard's inspirational and by-example combat leadership forged his soldiers into a cohesive combat unit, ensuring their operational success.

MAJOR CATHERINE ENID POTTS, M.S.M., C.D.
Kingston, Ontario

Major Potts was deployed to Afghanistan as the officer commanding the Air Capability Activation Team, from June 2008 to

LE CAPITAINE DE FRÉGATE STEVEN PAGET,
M.S.M., C.D.
Halifax et Lucasville (Nouvelle-Écosse)

Le capitaine de frégate Paget a été affecté au poste de chef d'état-major de la Force opérationnelle – mer d'Oman et de la Force opérationnelle multinationale 150 à bord du Navire canadien de Sa Majesté *Iroquois*, d'avril à septembre 2008. Ses compétences en coordination, son énergie sans borne et son sens de la diplomatie ont permis d'assurer une connaissance commune de la situation et la préparation de toutes les unités de la coalition, et ont joué un rôle essentiel dans le succès de la Force opérationnelle. Son esprit d'initiative et son dévouement ont renforcé la réputation de leader efficace des forces de la coalition dont jouit le Canada sur le plan international.

LE MAJOR ERIC JEAN PEREY, M.S.M., C.D.
Saint-Luc et Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)

Le major Perey a été affecté en Afghanistan au poste de commandant adjoint de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar d'août 2007 à septembre 2008. Il a joué un rôle essentiel dans le maintien de la continuité entre les différentes rotations et dans l'élargissement de la composante civile de l'unité. Il a sans cesse encouragé l'esprit d'équipe et s'est consacré à unifier les efforts, ce qui a renforcé la concentration de tous sur les objectifs canadiens de gouvernance et de développement. Le leadership et le dévouement inébranlable du major Perey ont amélioré les relations canado-afghanes et contribué directement aux projets de développement dans la province de Kandahar.

LE CAPORAL-CHEF JACOB N. PETTEN, M.S.M.
Edmonton (Alberta) et Victoria (Colombie-Britannique)

Le caporal-chef Petten, alors caporal, a été déployé à un centre de résistance isolé en Afghanistan au sein d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel, de janvier à août 2008. En dirigeant d'une manière proactive le travail visant à améliorer les positions de combat, il a augmenté la protection des forces au centre de résistance. Il a également accru les aptitudes des soldats afghans, en leur servant de conseiller quant à l'entretien du matériel, la prise de décisions tactiques et l'usage des armes d'appui canadiennes. Lors d'incidents de combat ayant causé de nombreux blessés, il a prodigué des soins qui ont permis de sauver des vies. Le leadership exceptionnel du caporal-chef Petten et ses compétences médicales ont assuré le succès des opérations du centre de résistance.

L'ADJUDANT JASON GUY PICKARD, M.S.M., C.D.
Oromocto, Burton et Bathurst (Nouveau-Brunswick)

L'adjudant Pickard a été déployé en Afghanistan au sein du groupement tactique canadien, de février à septembre 2008. À titre de commandant adjoint d'un peloton d'infanterie, il a su maintenir avec habileté l'équilibre entre les besoins émotionnels de ses soldats et les exigences de combats intenses lors de multiples opérations du groupement tactique. En mettant l'accent sur la formation continue, il a mis à profit chaque opération pour former et guider ses subordonnés. Source d'inspiration et modèle de leadership au combat pour ses soldats, l'adjudant Pickard a façonné une unité de combat cohésive, assurant ainsi le succès de leurs opérations.

LE MAJOR CATHERINE ENID POTTS, M.S.M., C.D.
Kingston (Ontario)

De juin 2008 à janvier 2009, durant son déploiement en Afghanistan, le major Potts a assumé le commandement de l'Équipe

January 2009. Through tireless liaison and meticulous planning, she oversaw the introduction of unmanned aerial vehicle detachments, new civilian and military helicopter capabilities, and the establishment of the Joint Task Force Afghanistan Air Wing without compromising ongoing operations at Kandahar Airfield. Major Potts's leadership, knowledge and exemplary dedication ensured the integration of enhanced air capabilities into Task Force operations.

CORPORAL JOHN CLIFTON WAYNE PRIOR, M.S.M.
Edmonton, Alberta, and Victoria, British Columbia

Corporal Prior was deployed to Afghanistan with an operational mentoring and liaison team, from January to August 2008. His initiative and understanding of logistical requirements expedited the deployment of a Canadian mentoring team to an isolated Afghan National Army outpost, and ensured they were well prepared for an intense, two-month operation. Despite increasingly determined insurgent attacks, his mentoring of Afghan soldiers ensured their composure and discipline under fire. Corporal Prior's decisive leadership ensured the operational success at the strong point.

COLONEL JOSEPH PAUL JACQUES RICARD, M.S.M.
Ottawa, Ontario, and Drummondville, Quebec

Colonel Ricard, then lieutenant-colonel, is commended for the outstanding levels of competence, dedication and leadership he displayed while deployed as the surgeon for Task Force Afghanistan, from February to November 2006. He was responsible for establishing all medical support to operations, including a Patient Evacuation Coordination Centre that, amongst other accomplishments, efficiently evacuated the wounded soldiers following two mass casualty events during combat operations. The exceptional manner in which he conducted himself, both in ensuring highly effective life-saving support to operations and in providing treatment to Afghan citizens, brought honour to the Canadian Forces and to Canada.

COLONEL COLIN P. RICHARDSON, M.S.M.
Christchurch, New Zealand

Colonel Richardson has consistently exhibited a rare standard of professionalism, skill and initiative in his duties as the defence advisor for New Zealand, in Canada, from July 2006 to August 2009. He has worked tirelessly to ensure the closest coordination and co-operation between Canadian and New Zealand armed forces in Afghanistan. Under his stewardship, the Canada-New Zealand Exchange Programme has provided an optimal contribution to the Canadian Forces.

COLONEL JEAN-FRANÇOIS RIFFOU, M.S.M., C.D.
Toronto and Ottawa, Ontario; Québec, Quebec

Colonel Riffou was deployed to Afghanistan as the commanding officer of the Operational Mentoring and Liaison Team, from February to September 2008. His outstanding mentorship of the Afghan National Army's 1 Brigade, 205 Corps brought them to the top capability milestone, and empowered the unit and its leadership to independently conduct increasingly complex operations. Colonel Riffou's patience, leadership and commanding presence

d'activation de la capacité aérienne. Grâce à ses efforts de liaison constants et à une planification méticuleuse, elle a supervisé l'introduction de détachements de véhicules aériens sans pilote, de nouvelles capacités hélicoptérées militaires et civiles, et la mise sur pied de l'escadre aérienne de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan, et ce, sans compromettre les opérations de l'aérodrome de Kandahar. Le leadership exceptionnel du major Potts, ses connaissances et son dévouement exemplaire ont assuré l'intégration d'améliorations de capacités aériennes de la Force opérationnelle interarmées.

LE CAPORAL JOHN CLIFTON WAYNE PRIOR, M.S.M.
Edmonton (Alberta) et Victoria (Colombie-Britannique)

Le caporal Prior a été déployé en Afghanistan au sein d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel, de janvier à août 2008. Son initiative et sa compréhension des besoins logistiques ont permis d'accélérer le déploiement d'une équipe de mentorat canadienne à un centre de résistance isolé de l'Armée nationale afghane et de veiller à ce qu'elle soit prête à prendre part à une opération intense de deux mois. Malgré des attaques de plus en plus déterminées des insurgés, son mentorat des soldats afghans a aidé ces derniers à garder leur sang-froid et à maintenir leur discipline sous le feu de l'ennemi. Le leadership décisif du caporal Prior a assuré le succès des opérations du centre de résistance.

LE COLONEL JOSEPH PAUL JACQUES RICARD, M.S.M.
Ottawa (Ontario) et Drummondville (Québec)

Le colonel Ricard, alors lieutenant-colonel, est honoré pour la compétence, le dévouement et le leadership de haut calibre qu'il a démontrés lors de son déploiement en qualité de chirurgien au sein de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan, de février à novembre 2006. Il était chargé d'établir tout le soutien médical pour les opérations, y compris la mise sur pied d'un centre de coordination d'évacuations sanitaires grâce auquel il a été possible, entre autres, d'évacuer efficacement le grand nombre de soldats blessés lors de deux opérations de combat. La manière irréprochable avec laquelle il a agi, aussi bien en assurant les opérations de secours d'urgence de la plus grande efficacité qu'en prodiguant des soins aux citoyens afghans, a fait honneur aux Forces canadiennes et au Canada.

LE COLONEL COLIN P. RICHARDSON, M.S.M.
Christchurch (Nouvelle-Zélande)

Le colonel Richardson a toujours fait preuve d'une compétence, d'initiative et d'un professionnalisme exceptionnels dans l'exercice de ses fonctions à titre de conseiller à la défense de la Nouvelle-Zélande au Canada, de juillet 2006 à août 2009. Il a assuré la coordination et une étroite collaboration entre les forces armées canadiennes et néo-zélandaises en Afghanistan. Sous sa direction, le programme d'échange Canada-Nouvelle-Zélande a contribué de façon optimale aux Forces canadiennes, qui en ont grandement bénéficié.

LE COLONEL JEAN-FRANÇOIS RIFFOU, M.S.M., C.D.
Toronto et Ottawa (Ontario); Québec (Québec)

De février à septembre 2008, le colonel Riffou a agi à titre de commandant de l'équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan. Son exceptionnel mentorat de la 1^{re} Brigade du 205^e Corps de l'Armée nationale afghane en a rehaussé la capacité au niveau optimal, de telle sorte que l'unité et ses leaders ont été en mesure de mener eux mêmes des opérations de plus en plus complexes. Grâce à sa patience, à son leadership et à sa présence

inspired his subordinates, enhanced Afghan National Army operational effectiveness, and brought great credit to Canada's reputation in theatre.

MAJOR ROBERT TENNANT RITCHIE, M.S.M., C.D.
Toronto and Ottawa, Ontario

Major Ritchie was deployed to the Zharey district, in Afghanistan, with an operational mentoring and liaison team, from March to September 2008. His interpersonal skills and mentorship abilities culminated in the Afghan Battalion — for which he was responsible — achieving the highest level of recognized proficiency. During operations, his analytical approach, decisive actions and ability to synchronize the management of Afghan and Canadian combat assets saved Afghan lives and successfully disrupted insurgent activities. Major Ritchie's outstanding front line leadership enhanced the capability of Afghan National Army forces in the region.

CAPTAIN (N) BRENDAN RYAN,
M.S.M., C.D.
Halifax, Nova Scotia, and Placentia,
Newfoundland and Labrador

Captain (N) Ryan was deployed as commanding officer of Her Majesty's Canadian Ship *Iroquois* and deputy commander of Task Force Arabian Sea, from April to October 2008. His command presence ensured the ship and the Task Force's success throughout the deployment. With his previous experience in the region, he was able to provide expert advice and guidance to our allies and ensured that the ship stood out in this rare international leadership role.

CORPORAL CAMERON M. SMITHERS, M.S.M.
Edmonton, Alberta, and Dundas, Ontario

Corporal Smithers was deployed to Afghanistan with the Kandahar Provincial Reconstruction Team's Force Protection Unit, from February to September 2008. Throughout multiple combat operations, he directly engaged the enemy and distinguished himself as a medic capable of performing under the most adverse conditions. His sound judgment and decisive actions ensured that life-saving treatment was provided to Afghan soldiers and civilians. Corporal Smithers' exceptional skill, focus and dedication saved Afghan lives and helped repel insurgent attacks.

LIEUTENANT-COLONEL MARTHA-ANNE PAULE
STOUFFER, M.S.M., C.D.
Ottawa, Ontario

From 2006 to 2008, Lieutenant-Colonel Stouffer's leadership transformed strategic airlift provided to the Canadian Forces operations, greatly enhancing operational support and the reputation of the Canadian Forces throughout the air transport community. She established a highly responsive, operationally focused logistics operation, and shaped strategic airlift contracting capability that included a full-time charter ship resulting in major cost savings.

charismatique, le colonel Riffou a non seulement inspiré ses subordonnés, mais il a également amélioré de façon importante l'efficacité opérationnelle de l'Armée nationale afghane et a contribué à l'excellente réputation du Canada dans le théâtre d'opérations.

LE MAJOR ROBERT TENNANT RITCHIE, M.S.M., C.D.
Toronto et Ottawa (Ontario)

Le major Ritchie a été déployé dans le district de Zharey, en Afghanistan, au sein d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel, de mars à septembre 2008. Son entregent et ses talents de mentor ont permis au bataillon afghan, dont il était responsable, d'atteindre le plus haut niveau de compétence. Pendant les opérations, son approche analytique, ses actions décisives et sa capacité de synchroniser la gestion des approvisionnements de combat canadiens et afghans ont sauvé des vies afghanes et permis de perturber les activités des insurgés. Le leadership exceptionnel du major Ritchie au front a permis d'accroître les capacités de l'Armée nationale afghane dans la région.

LE CAPITAINE DE VAISSEAU BRENDAN RYAN,
M.S.M., C.D.
Halifax (Nouvelle-Écosse) et
Placentia (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le capitaine de vaisseau Ryan a été le commandant du Navire canadien de Sa Majesté *Iroquois* et le commandant adjoint de la Force opérationnelle – mer d'Oman, d'avril à octobre 2008. Sous son commandement, le navire et la Force opérationnelle ont accumulé les succès tout au long du déploiement. Fort de son expérience dans la région, il a pu fournir des conseils éclairés à nos alliés et faire en sorte que le navire excelle dans ce rôle unique de leadership international.

LE CAPORAL CAMERON M. SMITHERS, M.S.M.
Edmonton (Alberta) et Dundas (Ontario)

De février à septembre 2008, le caporal Smithers a été déployé en Afghanistan au sein de l'unité de protection de la force de l'Équipe provinciale de reconstruction de Kandahar. Au cours de nombreuses opérations, il a directement combattu l'ennemi et s'est distingué comme un infirmier pouvant travailler dans les conditions les plus défavorables. Grâce à son excellent jugement, à ses actions décisives et aux soins qu'il a prodigués, des militaires et des civils afghans ont eu la vie sauve. Les compétences exceptionnelles, la détermination et le dévouement du caporal Smithers ont permis d'épargner des vies afghanes et de repousser des attaques d'insurgés.

LE LIEUTENANT-COLONEL MARTHA-ANNE PAULE
STOUFFER, M.S.M., C.D.
Ottawa (Ontario)

Entre 2006 et 2008, grâce à son leadership, le lieutenant-colonel Stouffer a transformé le transport aérien stratégique fourni aux opérations des Forces canadiennes. Par le fait même, elle a considérablement amélioré le soutien opérationnel et rehaussé la réputation des Forces canadiennes dans le milieu du transport aérien en général. Elle a instauré un processus logistique interne très souple et axé sur les opérations, et mis en place une capacité de passation des marchés de transport aérien stratégique qui consistait, notamment, à affréter un navire à temps plein, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies.

CORPORAL RORY E. SWANSON, M.S.M.

Lazo, British Columbia, and Thunder Bay, Ontario

On April 21, 2008, insurgents attacked a police substation, in Spin Pir, Afghanistan. In the absence of the detachment commander and second-in-command, Corporal Swanson was the senior Canadian at the substation. Given his rank and limited experience at that time, he coordinated an exceptional response to the attack. In the presence of enemy fire, he confidently directed Canadian and Afghan forces in the defence of the detachment, making effective use of all available surveillance and direct-fire assets. His leadership and devotion to duty prevented the loss of the detachment.

MAJOR-GENERAL DENNIS CHARLES TABBERNOR,

C.M.M., M.S.M., C.D.

Winnipeg, Manitoba

Major-General Tabbernor, then brigadier-general, was deployed as the deputy commanding general responsible for the development of the Afghan National Army (ANA), from June 2007 to June 2008. His mentorship of senior Afghans officers and his willingness to share the risk with ANA soldiers opened lines of communication and established relationships that fostered the continued development and professionalism of the ANA. Major-General Tabbernor's dedication and commitment to responding to the needs of Afghans ensured the delivery of programs and initiatives that have positioned this essential national institution for success.

CHIEF WARRANT OFFICER CHRISTOPHER ARNOLD

WHITE, M.M.M., M.S.M., C.D.

Harrowsmith and Collingwood, Ontario

Chief Warrant Officer White was deployed to Afghanistan as the Joint Task Force Afghanistan Regimental Sergeant-Major, from May 2008 to February 2009. His interactions with task force members reinforced rigorous force protection standards, ensuring command intent was fully understood. With an expanding civilian mandate, he was instrumental in the adaptation of civilians to military culture and to the high-threat environment. Chief Warrant Officer White's outstanding command team presence across two rotations ensured the operational success of the Task Force in a complex, multinational environment.

COMMANDER JOHN AUBREY WILLISTON,

M.S.M., C.D.

Ottawa, Ontario, and Moncton, New Brunswick

Commander Williston, then lieutenant-commander, was deployed to Afghanistan with the Strategic Advisory Team, from August 2007 to August 2008. While working in direct support of the Afghan government, he was single-handedly responsible for several high-profile initiatives that enhanced the Afghan government's communications capability. His leadership turned a group of untrained, ministry of education workers into the most sophisticated communications department in Afghanistan. Commander Williston's "Afghan-first" mentality endeared him to his Afghan colleagues and enhanced the credibility of the Canadian Forces.

LE CAPORAL RORY E. SWANSON, M.S.M.

Lazo (Colombie-Britannique) et Thunder Bay (Ontario)

Le 21 avril 2008, des insurgés ont pris d'assaut un bureau de police auxiliaire à Spin Pir, en Afghanistan. En l'absence du commandant du détachement et du commandant adjoint, le caporal Swanson était le plus haut gradé sur les lieux. En dépit de son grade et de son expérience limitée à l'époque, il a coordonné de façon exceptionnelle la réplique à cette attaque. Sous le feu de l'ennemi, il a dirigé avec confiance les troupes canadiennes et afghanes pour défendre le détachement, tirant pleinement parti des équipements de surveillance et de tir direct à sa disposition. Grâce à son leadership et à son dévouement, il a contribué à sauver le détachement.

LE MAJOR-GÉNÉRAL DENNIS CHARLES TABBERNOR,

C.M.M., M.S.M., C.D.

Winnipeg (Manitoba)

Le major-général Tabbernor, alors brigadier-général, a été envoyé en mission à titre de général commandant adjoint chargé du développement de l'Armée nationale afghane (ANA) de juin 2007 à juin 2008. La façon dont il a encadré des officiers supérieurs Afghans et son empressement à partager les risques avec les militaires de ce pays ont ouvert des voies de communication et créé des liens qui ont favorisé le développement et le professionnalisme de l'ANA. Le dévouement et l'engagement du major-général Tabbernor à répondre aux besoins des Afghans ont permis d'assurer la réalisation de programmes et d'initiatives qui ont mis cette institution nationale essentielle sur la voie du succès.

L'ADJUDANT-CHEF CHRISTOPHER ARNOLD WHITE,

M.M.M., M.S.M., C.D.

Harrowsmith et Collingwood (Ontario)

L'adjudant-chef White a été affecté en Afghanistan au poste de sergent-major régimentaire de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan, de mai 2008 à février 2009. Ses relations et ses échanges avec les membres de la Force opérationnelle ont mené à un renforcement des normes rigoureuses en matière de protection de la force, assurant ainsi la pleine compréhension des objectifs du commandement. Devant l'élargissement de son mandat civil, il a joué un rôle essentiel dans l'adaptation des civils à la culture militaire et à l'environnement à risques élevés. La présence extraordinaire de l'adjudant-chef White dans l'équipe de commandement au cours de deux rotations a assuré le succès de la Force opérationnelle dans un environnement multinational complexe.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE JOHN AUBREY WILLISTON,

M.S.M., C.D.

Ottawa (Ontario) et Moncton (Nouveau-Brunswick)

Le capitaine de frégate Williston, alors capitaine de corvette, a été déployé en Afghanistan, au sein de l'Équipe consultative stratégique, d'août 2007 à août 2008. Alors qu'il travaillait en appui direct au gouvernement afghan, il a, à lui seul, été responsable de la mise en place de plusieurs initiatives de premier plan qui ont amélioré les capacités de communications du gouvernement afghan. Sous son leadership, il a été possible de transformer un groupe de travailleurs sans formation du ministère de l'Éducation en département de communications le plus perfectionné de l'Afghanistan. Son mot d'ordre, « l'Afghanistan d'abord », lui a valu l'affection de ses collègues afghans et a rehaussé la crédibilité des Forces canadiennes.

WARRANT OFFICER TERENCE CHARLES WOLANIUK,
M.S.M., C.D.

Edmonton and Spruce Grove, Alberta

Warrant Officer Wolaniuk was deployed with 12 Field Squadron to Patrol Base Sperwan Ghar, Afghanistan, from February to September 2008. He proactively planned and carried out infrastructure improvements that significantly enhanced force protection and soldiers' quality of life. He also improved relations with locals by seeking every opportunity to employ Afghan workers. In the troop commander's absence, he took over the leadership and successfully executed multiple complex combat operations. Warrant Officer Wolaniuk's dedication greatly contributed to operational success.

MAJOR MARK G. WUENNENBERG, M.S.M., C.D.

Ottawa, Ontario, and Chilliwack, British Columbia

From October 2004 to July 2009, Major Wuennenberg made an outstanding contribution to the acquisition, development and employment of unmanned aerial vehicles within the Canadian Forces. He is recognized as the Canadian Forces expert in the field, providing crucial force employment, force generation and operational airworthiness input for all activities of this fleet. As an expert representing Canada at NATO working groups and at international conferences, Major Wuennenberg has brought great honour to the Canadian Forces and to Canada.

EMMANUELLE SAJOUS

*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

[13-1-o]

L'ADJUDANT TERENCE CHARLES WOLANIUK,
M.S.M., C.D.

Edmonton et Spruce Grove (Alberta)

De février à septembre 2008, l'adjudant Wolaniuk a été déployé à la base de patrouille Sperwan Ghar, en Afghanistan, au sein du 12^e Escadron de campagne. Il s'est montré proactif en planifiant et en apportant des améliorations aux infrastructures qui ont grandement augmenté le degré de protection de la force et la qualité de vie des militaires. Il a également amélioré les relations avec la population locale en embauchant des ouvriers afghans autant que possible. En l'absence du commandant de la troupe, il a assumé le rôle de chef et a habilement exécuté de nombreuses opérations de combat complexes. Le dévouement de l'adjudant Wolaniuk a grandement contribué au succès des opérations.

LE MAJOR MARK G. WUENNENBERG, M.S.M., C.D.

Ottawa (Ontario) et Chilliwack (Colombie-Britannique)

D'octobre 2004 à juillet 2009, le major Wuennenberg a contribué de façon remarquable au processus d'acquisition, de développement et d'utilisation de petits véhicules aériens sans pilote au sein des Forces canadiennes. Reconnu comme l'expert des Forces canadiennes dans le domaine, il procure des conseils éclairés pour l'emploi et la production de force et contribue à améliorer l'efficacité de toutes les opérations de cette flotte. En tant qu'expert représentant le Canada lors des groupes de travail de l'OTAN ainsi qu'à des conférences internationales, le major Wuennenberg a fait grand honneur aux Forces canadiennes et au Canada.

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[13-1-o]

CANADIAN BRAVERY DECORATIONS

The Governor General, the Right Honourable Michaëlle Jean, on the recommendation of the Canadian Decorations Advisory Committee (Bravery), has awarded Bravery Decorations as follows:

Medal of Bravery

David H. R. Byrd
Michael D. Byrd
Thomas James Dodd (posthumous)
Robert Edward Dorie
Robin Fabiani
Constable Michael Verney Gallant
Constable Phillip Kolody
Doug Knill
Samantha-Joe Larose
Bruce Lavallee
Donald Morrison
Marc Patterson
Stuart Pringle
Corporal Gabriel Proulx
Francis Quevillon
Constable Dale George Sleightholme

DÉCORATIONS CANADIENNES POUR ACTES DE BRAVOURE

La gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, selon les recommandations du Conseil des décorations canadiennes (bravoure), a décerné les Décorations pour actes de bravoure suivantes :

Médaille de la bravoure

David H. R. Byrd
Michael D. Byrd
Thomas James Dodd (à titre posthume)
Robert Edward Dorie
Robin Fabiani
Le gendarme Michael Verney Gallant
Le gendarme Phillip Kolody
Doug Knill
Samantha-Joe Larose
Bruce Lavallee
Donald Morrison
Marc Patterson
Stuart Pringle
Le caporal Gabriel Proulx
Francis Quevillon
Le gendarme Dale George Sleightholme

Constable Paul Allan Spencelayh
Mike André Toupin
Daniel White

Le gendarme Paul Allan Spencelayh
Mike André Toupin
Daniel White

EMMANUELLE SAJOUS
*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[13-1-o]

[13-1-o]

MENTION IN DISPATCHES

The Right Honourable Michaëlle Jean, Governor General and Commander-in-Chief of Canada, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, has awarded Mentions in Dispatches to

Private Jeffrey Atlee
Private David C. Banks
Captain Robert E. Barker
Captain Ross William Bonnell
Warrant Officer Daniel William Bouchie, C.D.
Corporal Christopher R. Busche
Captain Christopher W. Carthew
Corporal Erkin Cicekci
Captain Jeffery J. Code
Corporal Shaun David Copeland
Captain Raymond Jean-Claude Corby
Sergeant Steven Alan Corcoran, C.D.
Lieutenant Aaron Edward Corey
Captain Simon J. Cox
Warrant Officer Robin John Crane, M.M.V., C.D.
Corporal Sheldon R. G. Crawford
Sergeant James Robert George Davidson, C.D.
Corporal Jean-Guy Ross Dinelle
Master Corporal Hugh R. Dixon
Private Aaron A. Dodge
Sergeant Wayne Bernard Dunphy, C.D.
Sergeant Timothy Wayne Fletcher, C.D.
Corporal Kevin J. Foley
Private Phillip A. Frank
Corporal Lucus John Fuller
Corporal David S. Giles
Corporal Dustin M. Girard
Corporal Casey A. E. Gray
Master Corporal Kelly A. Harding, C.D.
Private Ryan E. Harding
Warrant Officer Paul Justin Holwell, C.D.
Private Bradley K. Johnston
Warrant Officer Terry Thomas Jones, C.D.
Corporal Carl B. A. Kriwez
Private Cody R. Kuluski
Master Corporal Joseph E. Leger
Corporal Clayton D. MacLean
Private Justin G. MacPherson
Corporal Matthew A. McLean
Corporal Lee Allan Miller
Corporal Tyler Brian Myroniuk, M.M.V.
Master Corporal Brent Simon Nolasco
Corporal Vincent Jacques Peters
Warrant Officer Jason Guy Pickard, M.S.M., C.D.
Sergeant Matthew Timothy Pronk, C.D.
Corporal Patrick J. R. A. Ranger
Master Corporal Johnathon E. Scharf
Private Andrew Brett Smallman
Sergeant Paul Dean Sprenger, C.D.
Sergeant Derek Ashley Thompson, C.D.
Private Jason C. Toole

CITATION À L'ORDRE DU JOUR

La très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale et commandante en chef du Canada, selon la recommandation du chef d'état-major de la défense, a décerné les citations à l'ordre du jour suivantes:

Le soldat Jeffrey Atlee
Le soldat David C. Banks
Le capitaine Robert E. Barker
Le capitaine Ross William Bonnell
L'adjudant Daniel William Bouchie, C.D.
Le caporal Christopher R. Busche
Le capitaine Christopher W. Carthew
Le caporal Erkin Cicekci
Le capitaine Jeffery J. Code
Le caporal Shaun David Copeland
Le capitaine Raymond Jean-Claude Corby
Le sergent Steven Alan Corcoran, C.D.
Le lieutenant Aaron Edward Corey
Le capitaine Simon J. Cox
L'adjudant Robin John Crane, M.V.M., C.D.
Le caporal Sheldon R. G. Crawford
Le sergent James Robert George Davidson, C.D.
Le caporal Jean-Guy Ross Dinelle
Le caporal-chef Hugh R. Dixon
Le soldat Aaron A. Dodge
Le sergent Wayne Bernard Dunphy, C.D.
Le sergent Timothy Wayne Fletcher, C.D.
Le caporal Kevin J. Foley
Le soldat Phillip A. Frank
Le caporal Lucus John Fuller
Le caporal David S. Giles
Le caporal Dustin M. Girard
Le caporal Casey A. E. Gray
Le caporal-chef Kelly A. Harding, C.D.
Le soldat Ryan E. Harding
L'adjudant Paul Justin Holwell, C.D.
Le soldat Bradley K. Johnston
L'adjudant Terry Thomas Jones, C.D.
Le caporal Carl B. A. Kriwez
Le soldat Cody R. Kuluski
Le caporal-chef Joseph E. Leger
Le caporal Clayton D. MacLean
Le soldat Justin G. MacPherson
Le caporal Matthew A. McLean
Le caporal Lee Allan Miller
Le caporal Tyler Brian Myroniuk, M.V.M.
Le caporal-chef Brent Simon Nolasco
Le caporal Vincent Jacques Peters
L'adjudant Jason Guy Pickard, M.S.M., C.D.
Le sergent Matthew Timothy Pronk, C.D.
Le caporal Patrick J. R. A. Ranger
Le caporal-chef Johnathon E. Scharf
Le soldat Andrew Brett Smallman
Le sergent Paul Dean Sprenger, C.D.
Le sergent Derek Ashley Thompson, C.D.
Le soldat Jason C. Toole

Corporal Calvin T. Vickerman
Lieutenant Daniel J. Vincent
Warrant Officer Mike Eric Vollick, C.D.
Master Corporal Kevin William Walker, C.D.
Private Ryan K. Waring
Corporal James Craig White
Master Corporal Ricky L. Woods

Le caporal Calvin T. Vickerman
Le lieutenant Daniel J. Vincent
L'adjudant Mike Eric Vollick, C.D.
Le caporal-chef Kevin William Walker, C.D.
Le soldat Ryan K. Waring
Le caporal James Craig White
Le caporal-chef Ricky L. Woods

EMMANUELLE SAJOUS
*Deputy Secretary and
Deputy Herald Chancellor*

*Le sous-secrétaire et
vice-chancelier d'armes*
EMMANUELLE SAJOUS

[13-1-o]

[13-1-o]

GOVERNMENT NOTICES**DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT****CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999**

Notice is hereby given that, pursuant to section 127 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, Disposal at Sea Permit No. 4543-2-06605 authorizing the loading for disposal and the disposal of waste or other matter at sea is approved.

1. *Permittee*: Barry Group Inc., Dover, Newfoundland and Labrador.

2. *Waste or other matter to be disposed of*: Fish waste and other organic matter resulting from industrial fish processing operations.

2.1. *Nature of waste or other matter*: Fish waste and other organic matter consisting of fish and shellfish waste.

3. *Duration of permit*: Permit is valid from May 3, 2010, to May 2, 2011.

4. *Loading site(s)*: Dover, Newfoundland and Labrador, at approximately 48°52.00' N, 53°58.50' W (NAD83).

5. *Disposal site(s)*: Dover, within a 250 m radius of 48°51.00' N, 53°57.00' W (NAD83), at an approximate depth of 90 m.

6. *Method of loading*: The Permittee shall ensure that the material is loaded onto floating equipment complying with all applicable rules regarding safety and navigation and capable of containing all waste cargo during loading and transit to the approved disposal site.

6.1. The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of is covered by netting or other material to prevent access by gulls and other marine birds, except during direct loading or disposal of the waste.

6.2. Material loaded for the purpose of disposal at sea may not be held aboard any ship for more than 96 hours from the commencement of loading without the written consent of an enforcement officer designated pursuant to subsection 217(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

6.3. The loading and transit shall be completed in a manner that ensures that no material contaminates the marine environment, notably the harbour and adjacent beaches. The Permittee shall also ensure that the loading sites are cleaned up and, if necessary, that spilled wastes are recovered.

7. *Route to disposal site and method of transport*: Most direct navigational route from the loading site to the disposal site.

8. *Method of disposal*: The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of be discharged from the equipment or ship while steaming within the disposal site boundaries and in a manner which will promote dispersion.

9. *Total quantity to be disposed of*: Not to exceed 200 tonnes.

10. *Inspection*: By accepting this permit, the Permittee and their contractors accept that they are subject to inspection pursuant to Part 10 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

11. *Contractors*: The loading or disposal at sea referred to under this permit shall not be carried out by any person without written authorization from the Permittee.

AVIS DU GOUVERNEMENT**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)**

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 127 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, que le permis d'immersion en mer n° 4543-2-06605 autorisant le chargement pour immersion et l'immersion de déchets ou d'autres matières en mer, est approuvé.

1. *Titulaire* : Barry Group Inc., Dover (Terre-Neuve-et-Labrador).

2. *Déchets ou autres matières à immerger* : Déchets de poisson ou autres matières organiques résultant d'opérations de traitement industriel du poisson.

2.1. *Nature des déchets ou autres matières* : Déchets de poisson ou autres matières organiques composées de poisson, de mollusques et de crustacés.

3. *Durée du permis* : Le permis est valide du 3 mai 2010 au 2 mai 2011.

4. *Lieu(x) de chargement* : Dover (Terre-Neuve-et-Labrador), à environ 48°52,00' N., 53°58,50' O. (NAD83).

5. *Lieu(x) d'immersion* : Dover, dans un rayon de 250 m de 48°51,00' N., 53°57,00' O. (NAD83), à une profondeur approximative de 90 m.

6. *Méthode de chargement* : Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières sont chargées sur un équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité des matières à immerger durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.

6.1. Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières à immerger sont recouvertes d'un filet ou autrement afin d'empêcher les goélands et autres oiseaux marins d'y accéder, sauf durant le chargement ou l'immersion.

6.2. Les matières chargées pour l'immersion en mer ne seront pas gardées plus de 96 heures à bord du navire, à compter du début du chargement, sans l'autorisation écrite d'un agent de l'autorité désigné en vertu du paragraphe 217(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

6.3. Le chargement et le transport doivent s'effectuer de façon qu'aucune matière ne contamine l'environnement marin, notamment le havre et les plages adjacentes. Le titulaire doit également s'assurer du nettoyage des lieux de chargement et, s'il y a lieu, de la récupération des déchets déversés.

7. *Parcours à suivre et mode de transport* : Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion.

8. *Méthode d'immersion* : Le titulaire doit s'assurer que les matières à immerger seront déchargées du navire ou de la pièce d'équipement en mouvement à l'intérieur de la zone du lieu d'immersion et d'une manière qui permettra la plus grande dispersion possible des matières.

9. *Quantité totale à immerger* : Ne pas excéder 200 tonnes métriques.

10. *Inspection* : En acceptant ce permis, le titulaire et ses entrepreneurs acceptent d'être assujettis à des inspections conformément à la partie 10 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

11. *Entrepreneurs* : Personne ne doit effectuer le chargement ou l'immersion en mer désignés aux termes du présent permis sans l'autorisation écrite du titulaire.

11.1. The Permittee shall ensure that all contractors involved in the loading or disposal activity for which the permit is issued adhere to the conditions identified in the permit and are aware of possible consequences of any violation of these conditions.

12. *Reporting and notification:* The Permittee shall provide the following information at least 48 hours before loading and disposal activities commence: the expected period of loading and disposal activities. The above-noted information shall be submitted to Mr. Rick Wadman, Environmental Protection Operations Directorate, Environment Canada, 6 Bruce Street, Mount Pearl, Newfoundland and Labrador A1N 4T3, 709-772-5097 (fax), rick.wadman@ec.gc.ca (email).

12.1. The Permittee shall submit a written report to the Minister, as represented by the Regional Director of the Environmental Protection Operations Directorate, Atlantic Region, c/o Mr. Rick Wadman, as identified in paragraph 12, within 30 days of either the completion of the work or the expiry of the permit, whichever comes first. This report shall contain the following information: the quantity of matter disposed of at the disposal site(s) and the dates on which disposal activities occurred.

12.2. This permit shall be displayed in an area of the plant accessible to the public.

I. R. GEOFFREY MERCER
*Environmental Protection Operations Directorate
Atlantic Region*

On behalf of the Minister of the Environment

[13-1-o]

11.1. Le titulaire doit s'assurer que tous les entrepreneurs qui prennent part aux opérations de chargement et d'immersion pour lesquelles le permis a été accordé respectent les conditions mentionnées dans le permis et sont au courant des conséquences possibles du non-respect de ces conditions.

12. *Rapports et avis :* Le titulaire doit fournir les renseignements suivants au moins 48 heures avant le début des activités de chargement et d'immersion : la période prévue des activités de chargement et d'immersion. Les renseignements susmentionnés doivent être acheminés à Monsieur Rick Wadman, Direction des activités de protection de l'environnement, Environnement Canada, 6, rue Bruce, Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3, 709-772-5097 (télécopieur), rick.wadman@ec.gc.ca (courriel).

12.1. Le titulaire doit présenter un rapport écrit au ministre, représenté par le directeur régional de la Direction des activités de protection de l'environnement, Région de l'Atlantique, a/s de M. Rick Wadman, dont les coordonnées figurent au paragraphe 12, dans les 30 jours suivant le parachèvement des travaux ou l'expiration du permis, selon la première de ces éventualités. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants : la quantité de matières immergées au(x) lieu(x) d'immersion et les dates auxquelles les activités d'immersion ont eu lieu.

12.2. Ce permis doit être affiché dans un endroit de l'installation accessible au public.

*Direction des activités de protection de l'environnement
Région de l'Atlantique*
I. R. GEOFFREY MERCER

Au nom du ministre de l'Environnement

[13-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Notice is hereby given that, pursuant to section 127 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, Disposal at Sea Permit No. 4543-2-06606 authorizing the loading for disposal and the disposal of waste or other matter at sea is approved.

1. *Permittee:* Ocean Choice International LP, Triton, Newfoundland and Labrador.

2. *Waste or other matter to be disposed of:* Fish waste and other organic matter resulting from industrial fish processing operations.

2.1. *Nature of waste or other matter:* Fish waste and other organic matter consisting of fish and shellfish waste.

3. *Duration of permit:* Permit is valid from May 22, 2010, to May 21, 2011.

4. *Loading site(s):* Triton, Newfoundland and Labrador, at approximately 49°32.3' N, 55°35.9' W (NAD83).

5. *Disposal site(s):* Triton, within a 250 m radius of 49°33.5' N, 55°34.0' W (NAD83), at an approximate depth of 183 m.

6. *Method of loading:* The Permittee shall ensure that the material is loaded onto floating equipment complying with all applicable rules regarding safety and navigation and capable of containing all waste cargo during loading and transit to the approved disposal site.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 127 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, que le permis d'immersion en mer n° 4543-2-06606 autorisant le chargement pour immersion et l'immersion de déchets ou d'autres matières en mer, est approuvé.

1. *Titulaire :* Ocean Choice International LP, Triton (Terre-Neuve-et-Labrador).

2. *Déchets ou autres matières à immerger :* Déchets de poisson ou autres matières organiques résultant d'opérations de traitement industriel du poisson.

2.1. *Nature des déchets ou autres matières :* Déchets de poisson ou autres matières organiques composées de poisson, de mollusques et de crustacés.

3. *Durée du permis :* Le permis est valide du 22 mai 2010 au 21 mai 2011.

4. *Lieu(x) de chargement :* Triton (Terre-Neuve-et-Labrador), à environ 49°32,3' N., 55°35,9' O. (NAD83).

5. *Lieu(x) d'immersion :* Triton, dans un rayon de 250 m de 49°33,5' N., 55°34,0' O. (NAD83), à une profondeur approximative de 183 m.

6. *Méthode de chargement :* Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières sont chargées sur un équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité des matières à immerger durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.

6.1. The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of is covered by netting or other material to prevent access by gulls and other marine birds, except during direct loading or disposal of the waste.

6.2. Material loaded for the purpose of disposal at sea may not be held aboard any ship for more than 96 hours from the commencement of loading without the written consent of an enforcement officer designated pursuant to subsection 217(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

6.3. The loading and transit shall be completed in a manner that ensures that no material contaminates the marine environment, notably the harbour and adjacent beaches. The Permittee shall also ensure that the loading sites are cleaned up and, if necessary, that spilled wastes are recovered.

7. *Route to disposal site(s) and method of transport*: Most direct navigational route from the loading site to the disposal site.

8. *Method of disposal*: The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of be discharged from the equipment or ship while steaming within the disposal site boundaries and in a manner which will promote dispersion.

9. *Total quantity to be disposed of*: Not to exceed 3 500 tonnes.

10. *Inspection*: By accepting this permit, the Permittee and their contractors accept that they are subject to inspection pursuant to Part 10 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

11. *Contractors*: The loading or disposal at sea referred to under this permit shall not be carried out by any person without written authorization from the Permittee.

11.1. The Permittee shall ensure that all contractors involved in the loading or disposal activity for which the permit is issued adhere to the conditions identified in the permit and are aware of possible consequences of any violation of these conditions.

12. *Reporting and notification*: The Permittee shall provide the following information at least 48 hours before loading and disposal activities commence: the expected period of loading and disposal activities. The above-noted information shall be submitted to Mr. Rick Wadman, Environmental Protection Operations Directorate, Environment Canada, 6 Bruce Street, Mount Pearl, Newfoundland and Labrador A1N 4T3, 709-772-5097 (fax), rick.wadman@ec.gc.ca (email).

12.1. The Permittee shall submit a written report to the Minister, as represented by the Regional Director of the Environmental Protection Operations Directorate, Atlantic Region, c/o Mr. Rick Wadman as identified in paragraph 12, within 30 days of either the completion of the work or the expiry of the permit, whichever comes first. This report shall contain the following information: the quantity of matter disposed of at the disposal site(s) and the dates on which disposal activities occurred.

12.2. This permit shall be displayed in an area of the plant accessible to the public.

I. R. GEOFFREY MERCER
*Environmental Protection Operations Directorate
Atlantic Region*

On behalf of the Minister of the Environment

[13-1-o]

6.1. Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières à immerger sont recouvertes d'un filet ou autrement afin d'empêcher les goélands et autres oiseaux marins d'y accéder, sauf durant le chargement ou l'immersion.

6.2. Les matières chargées pour l'immersion en mer ne seront pas gardées plus de 96 heures à bord du navire, à compter du début du chargement, sans l'autorisation écrite d'un agent de l'autorité désigné en vertu du paragraphe 217(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

6.3. Le chargement et le transport doivent s'effectuer de façon qu'aucune matière ne contamine l'environnement marin, notamment le havre et les plages adjacentes. Le titulaire doit également s'assurer du nettoyage des lieux de chargement et, s'il y a lieu, de la récupération des déchets déversés.

7. *Parcours à suivre et mode de transport* : Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion.

8. *Méthode d'immersion* : Le titulaire doit s'assurer que les matières à immerger seront déchargées du navire ou de la pièce d'équipement en mouvement à l'intérieur de la zone du lieu d'immersion et d'une manière qui permettra la plus grande dispersion possible des matières.

9. *Quantité totale à immerger* : Ne pas excéder 3 500 tonnes métriques.

10. *Inspection* : En acceptant ce permis, le titulaire et ses entrepreneurs acceptent d'être assujettis à des inspections conformément à la partie 10 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

11. *Entrepreneurs* : Personne ne doit effectuer le chargement ou l'immersion en mer désignés aux termes du présent permis sans l'autorisation écrite du titulaire.

11.1. Le titulaire doit s'assurer que tous les entrepreneurs qui prennent part aux opérations de chargement et d'immersion pour lesquelles le permis a été accordé respectent les conditions mentionnées dans le permis et sont au courant des conséquences possibles du non-respect de ces conditions.

12. *Rapports et avis* : Le titulaire doit fournir les renseignements suivants au moins 48 heures avant le début des activités de chargement et d'immersion : la période prévue des activités de chargement et d'immersion. Les renseignements susmentionnés doivent être acheminés à Monsieur Rick Wadman, Direction des activités de protection de l'environnement, Environnement Canada, 6, rue Bruce, Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3, 709-772-5097 (télécopieur), rick.wadman@ec.gc.ca (courriel).

12.1. Le titulaire doit présenter un rapport écrit au ministre, représenté par le directeur régional de la Direction des activités de protection de l'environnement, Région de l'Atlantique, a/s de M. Rick Wadman, dont les coordonnées figurent au paragraphe 12, dans les 30 jours suivant le parachèvement des travaux ou l'expiration du permis, selon la première de ces éventualités. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants : la quantité de matières immergées au(x) lieu(x) d'immersion et les dates auxquelles les activités d'immersion ont eu lieu.

12.2. Ce permis doit être affiché dans un endroit de l'installation accessible au public.

*Direction des activités de protection de l'environnement
Région de l'Atlantique*

I. R. GEOFFREY MERCER

Au nom du ministre de l'Environnement

[13-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Notice is hereby given that, pursuant to section 127 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, Disposal at Sea Permit No. 4543-2-06607 authorizing the loading for disposal and the disposal of waste or other matter at sea is approved.

1. *Permittee*: Beothic Fish Processors Ltd., Valleyfield, Newfoundland and Labrador.

2. *Waste or other matter to be disposed of*: Fish waste and other organic matter resulting from industrial fish processing operations.

2.1. *Nature of waste or other matter*: Fish waste and other organic matter consisting of fish and shellfish waste.

3. *Duration of permit*: Permit is valid from May 2, 2010, to May 1, 2011.

4. *Loading site(s)*: Valleyfield, Newfoundland and Labrador, at approximately 49°07.30' N, 53°36.60' W (NAD83).

5. *Disposal site(s)*: Valleyfield, within a 250 m radius of 49°05.34' N, 53°35.76' W (NAD83), at an approximate depth of 8 m.

6. *Method of loading*: The Permittee shall ensure that the material is loaded onto floating equipment complying with all applicable rules regarding safety and navigation and capable of containing all waste cargo during loading and transit to the approved disposal site.

6.1. The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of is covered by netting or other material to prevent access by gulls and other marine birds, except during direct loading or disposal of the waste.

6.2. Material loaded for the purpose of disposal at sea may not be held aboard any ship for more than 96 hours from the commencement of loading without the written consent of an enforcement officer designated pursuant to subsection 217(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

6.3. The loading and transit shall be completed in a manner that ensures that no material contaminates the marine environment, notably the harbour and adjacent beaches. The Permittee shall also ensure that the loading sites are cleaned up and, if necessary, that spilled wastes are recovered.

7. *Route to disposal site(s) and method of transport*: Most direct navigational route from the loading site to the disposal site.

8. *Method of disposal*: The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of be discharged from the equipment or ship while steaming within the disposal site boundaries and in a manner which will promote dispersion.

9. *Total quantity to be disposed of*: Not to exceed 1 600 tonnes.

10. *Inspection*: By accepting this permit, the Permittee and their contractors accept that they are subject to inspection pursuant to Part 10 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

11. *Contractors*: The loading or disposal at sea referred to under this permit shall not be carried out by any person without written authorization from the Permittee.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 127 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, que le permis d'immersion en mer n° 4543-2-06607 autorisant le chargement pour immersion et l'immersion de déchets ou d'autres matières en mer, est approuvé.

1. *Titulaire* : Beothic Fish Processors Ltd., Valleyfield (Terre-Neuve-et-Labrador).

2. *Déchets ou autres matières à immerger* : Déchets de poisson ou autres matières organiques résultant d'opérations de traitement industriel du poisson.

2.1. *Nature des déchets ou autres matières* : Déchets de poisson ou autres matières organiques composées de poisson, de mollusques et de crustacés.

3. *Durée du permis* : Le permis est valide du 2 mai 2010 au 1^{er} mai 2011.

4. *Lieu(x) de chargement* : Valleyfield (Terre-Neuve-et-Labrador), à environ 49°07,30' N., 53°36,60' O. (NAD83).

5. *Lieu(x) d'immersion* : Valleyfield, dans un rayon de 250 m de 49°05,34' N., 53°35,76' O. (NAD83), à une profondeur approximative de 8 m.

6. *Méthode de chargement* : Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières sont chargées sur un équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité des matières à immerger durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.

6.1. Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières à immerger sont recouvertes d'un filet ou autrement afin d'empêcher les goélands et autres oiseaux marins d'y accéder, sauf durant le chargement ou l'immersion.

6.2. Les matières chargées pour l'immersion en mer ne seront pas gardées plus de 96 heures à bord du navire, à compter du début du chargement, sans l'autorisation écrite d'un agent de l'autorité désigné en vertu du paragraphe 217(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

6.3. Le chargement et le transport doivent s'effectuer de façon qu'aucune matière ne contamine l'environnement marin, notamment le havre et les plages adjacentes. Le titulaire doit également s'assurer du nettoyage des lieux de chargement et, s'il y a lieu, de la récupération des déchets déversés.

7. *Parcours à suivre et mode de transport* : Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion.

8. *Méthode d'immersion* : Le titulaire doit s'assurer que les matières à immerger seront déchargées du navire ou de la pièce d'équipement en mouvement à l'intérieur de la zone du lieu d'immersion et d'une manière qui permettra la plus grande dispersion possible des matières.

9. *Quantité totale à immerger* : Ne pas excéder 1 600 tonnes métriques.

10. *Inspection* : En acceptant ce permis, le titulaire et ses entrepreneurs acceptent d'être assujettis à des inspections conformément à la partie 10 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

11. *Entrepreneurs* : Personne ne doit effectuer le chargement ou l'immersion en mer désignés aux termes du présent permis sans l'autorisation écrite du titulaire.

11.1. The Permittee shall ensure that all contractors involved in the loading or disposal activity for which the permit is issued adhere to the conditions identified in the permit and are aware of possible consequences of any violation of these conditions.

12. *Reporting and notification:* The Permittee shall provide the following information at least 48 hours before loading and disposal activities commence: the expected period of loading and disposal activities. The above-noted information shall be submitted to Mr. Rick Wadman, Environmental Protection Operations Directorate, Environment Canada, 6 Bruce Street, Mount Pearl, Newfoundland and Labrador A1N 4T3, 709-772-5097 (fax), rick.wadman@ec.gc.ca (email).

12.1. The Permittee shall submit a written report to the Minister, as represented by the Regional Director of the Environmental Protection Operations Directorate, Atlantic Region, c/o Mr. Rick Wadman, as identified in paragraph 12, within 30 days of either the completion of the work or the expiry of the permit, whichever comes first. This report shall contain the following information: the quantity of matter disposed of at the disposal site(s) and the dates on which disposal activities occurred.

12.2. This permit shall be displayed in an area of the plant accessible to the public.

I. R. GEOFFREY MERCER
*Environmental Protection Operations Directorate
Atlantic Region*

On behalf of the Minister of the Environment

[13-1-o]

11.1. Le titulaire doit s'assurer que tous les entrepreneurs qui prennent part aux opérations de chargement et d'immersion pour lesquelles le permis a été accordé respectent les conditions mentionnées dans le permis et sont au courant des conséquences possibles du non-respect de ces conditions.

12. *Rapports et avis :* Le titulaire doit fournir les renseignements suivants au moins 48 heures avant le début des activités de chargement et d'immersion : la période prévue des activités de chargement et d'immersion. Les renseignements susmentionnés doivent être acheminés à Monsieur Rick Wadman, Direction des activités de protection de l'environnement, Environnement Canada, 6, rue Bruce, Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3, 709-772-5097 (télécopieur), rick.wadman@ec.gc.ca (courriel).

12.1. Le titulaire doit présenter un rapport écrit au ministre, représenté par le directeur régional de la Direction des activités de protection de l'environnement, Région de l'Atlantique, a/s de M. Rick Wadman, dont les coordonnées figurent au paragraphe 12, dans les 30 jours suivant le parachèvement des travaux ou l'expiration du permis, selon la première de ces éventualités. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants : la quantité de matières immergées au(x) lieu(x) d'immersion et les dates auxquelles les activités d'immersion ont eu lieu.

12.2. Ce permis doit être affiché dans un endroit de l'installation accessible au public.

*Direction des activités de protection de l'environnement
Région de l'Atlantique*
I. R. GEOFFREY MERCER

Au nom du ministre de l'Environnement

[13-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Notice is hereby given that, pursuant to section 127 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, Disposal at Sea Permit No. 4543-2-06609 authorizing the loading for disposal and the disposal of waste or other matter at sea is approved.

1. *Permittee:* Notre Dame Seafoods Inc., Twillingate, Newfoundland and Labrador.

2. *Waste or other matter to be disposed of:* Fish waste and other organic matter resulting from industrial fish processing operations.

2.1. *Nature of waste or other matter:* Fish waste and other organic matter consisting of fish and shellfish waste.

3. *Duration of permit:* Permit is valid from April 30, 2010, to April 29, 2011.

4. *Loading site(s):* Twillingate, Newfoundland and Labrador, at approximately 49°39.00' N, 54°45.80' W (NAD83).

5. *Disposal site(s):* Twillingate, within a 250 m radius of 49°41.83' N, 54°45.50' W (NAD83), at an approximate depth of 80 m.

6. *Method of loading:* The Permittee shall ensure that the material is loaded onto floating equipment complying with all applicable rules regarding safety and navigation and capable of containing all waste cargo during loading and transit to the approved disposal site.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 127 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, que le permis d'immersion en mer n° 4543-2-06609 autorisant le chargement pour immersion et l'immersion de déchets ou d'autres matières en mer, est approuvé.

1. *Titulaire :* Notre Dame Seafoods Inc., Twillingate (Terre-Neuve-et-Labrador).

2. *Déchets ou autres matières à immerger :* Déchets de poisson ou autres matières organiques résultant d'opérations de traitement industriel du poisson.

2.1. *Nature des déchets ou autres matières :* Déchets de poisson ou autres matières organiques composées de poisson, de mollusques et de crustacés.

3. *Durée du permis :* Le permis est valide du 30 avril 2010 au 29 avril 2011.

4. *Lieu(x) de chargement :* Twillingate (Terre-Neuve-et-Labrador), à environ 49°39,00' N., 54°45,80' O. (NAD83).

5. *Lieu(x) d'immersion :* Twillingate, dans un rayon de 250 m de 49°41,83' N., 54°45,50' O. (NAD83), à une profondeur approximative de 80 m.

6. *Méthode de chargement :* Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières sont chargées sur un équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité des matières à immerger durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.

6.1. The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of is covered by netting or other material to prevent access by gulls and other marine birds, except during direct loading or disposal of the waste.

6.2. Material loaded for the purpose of disposal at sea may not be held aboard any ship for more than 96 hours from the commencement of loading without the written consent of an enforcement officer designated pursuant to subsection 217(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

6.3. The loading and transit shall be completed in a manner that ensures that no material contaminates the marine environment, notably the harbour and adjacent beaches. The Permittee shall also ensure that the loading sites are cleaned up and, if necessary, that spilled wastes are recovered.

7. *Route to disposal site(s) and method of transport*: Most direct navigational route from the loading site to the disposal site.

8. *Method of disposal*: The Permittee shall ensure that the waste to be disposed of be discharged from the equipment or ship while steaming within the disposal site boundaries and in a manner which will promote dispersion.

9. *Total quantity to be disposed of*: Not to exceed 2 500 tonnes.

10. *Inspection*: By accepting this permit, the Permittee and their contractors accept that they are subject to inspection pursuant to Part 10 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

11. *Contractors*: The loading or disposal at sea referred to under this permit shall not be carried out by any person without written authorization from the Permittee.

11.1. The Permittee shall ensure that all contractors involved in the loading or disposal activity for which the permit is issued adhere to the conditions identified in the permit and are aware of possible consequences of any violation of these conditions.

12. *Reporting and notification*: The Permittee shall provide the following information at least 48 hours before loading and disposal activities commence: the expected period of loading and disposal activities. The above-noted information shall be submitted to Mr. Rick Wadman, Environmental Protection Operations Directorate, Environment Canada, 6 Bruce Street, Mount Pearl, Newfoundland and Labrador A1N 4T3, 709-772-5097 (fax), rick.wadman@ec.gc.ca (email).

12.1. The Permittee shall submit a written report to the Minister, as represented by the Regional Director of the Environmental Protection Operations Directorate, Atlantic Region, c/o Mr. Rick Wadman, as identified in paragraph 12, within 30 days of either the completion of the work or the expiry of the permit, whichever comes first. This report shall contain the following information: the quantity of matter disposed of at the disposal site(s) and the dates on which disposal activities occurred.

12.2. This permit shall be displayed in an area of the plant accessible to the public.

I. R. GEOFFREY MERCER
Environmental Protection Operations Directorate
Atlantic Region
 On behalf of the Minister of the Environment

[13-1-o]

6.1. Le titulaire du permis doit s'assurer que les matières à immerger sont recouvertes d'un filet ou autrement afin d'empêcher les goélands et autres oiseaux marins d'y accéder, sauf durant le chargement ou l'immersion.

6.2. Les matières chargées pour l'immersion en mer ne seront pas gardées plus de 96 heures à bord du navire, à compter du début du chargement, sans l'autorisation écrite d'un agent de l'autorité désigné en vertu du paragraphe 217(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

6.3. Le chargement et le transport doivent s'effectuer de façon qu'aucune matière ne contamine l'environnement marin, notamment le havre et les plages adjacentes. Le titulaire doit également s'assurer du nettoyage des lieux de chargement et, s'il y a lieu, de la récupération des déchets déversés.

7. *Parcours à suivre et mode de transport* : Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion.

8. *Méthode d'immersion* : Le titulaire doit s'assurer que les matières à immerger seront déchargées du navire ou de la pièce d'équipement en mouvement à l'intérieur de la zone du lieu d'immersion et d'une manière qui permettra la plus grande dispersion possible des matières.

9. *Quantité totale à immerger* : Ne pas excéder 2 500 tonnes métriques.

10. *Inspection* : En acceptant ce permis, le titulaire et ses entrepreneurs acceptent d'être assujettis à des inspections conformément à la partie 10 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

11. *Entrepreneurs* : Personne ne doit effectuer le chargement ou l'immersion en mer désignés aux termes du présent permis sans l'autorisation écrite du titulaire.

11.1. Le titulaire doit s'assurer que tous les entrepreneurs qui prennent part aux opérations de chargement et d'immersion pour lesquelles le permis a été accordé respectent les conditions mentionnées dans le permis et sont au courant des conséquences possibles du non-respect de ces conditions.

12. *Rapports et avis* : Le titulaire doit fournir les renseignements suivants au moins 48 heures avant le début des activités de chargement et d'immersion : la période prévue des activités de chargement et d'immersion. Les renseignements susmentionnés doivent être acheminés à Monsieur Rick Wadman, Direction des activités de protection de l'environnement, Environnement Canada, 6, rue Bruce, Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3, 709-772-5097 (télécopieur), rick.wadman@ec.gc.ca (courriel).

12.1. Le titulaire doit présenter un rapport écrit au ministre, représenté par le directeur régional de la Direction des activités de protection de l'environnement, Région de l'Atlantique, a/s de M. Rick Wadman, dont les coordonnées figurent au paragraphe 12, dans les 30 jours suivant le parachèvement des travaux ou l'expiration du permis, selon la première de ces éventualités. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants : la quantité de matières immergées au(x) lieu(x) d'immersion et les dates auxquelles les activités d'immersion ont eu lieu.

12.2. Ce permis doit être affiché dans un endroit de l'installation accessible au public.

Direction des activités de protection de l'environnement
Région de l'Atlantique
 I. R. GEOFFREY MERCER
 Au nom du ministre de l'Environnement

[13-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Significant New Activity Notice No. 15847

Significant New Activity Notice

(Section 85 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*)

Whereas the Minister of the Environment and the Minister of Health have assessed information in respect of the substance Silica gel, fluorinated, Chemical Abstracts Service Registry No. 72319-09-6;

Whereas the substance is not on the *Domestic Substances List*;

And whereas the Ministers suspect that a significant new activity in relation to the substance may result in the substance becoming toxic under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*,

Therefore, the Minister of the Environment indicates, pursuant to section 85 of that Act, that subsection 81(4) of the same Act applies with respect to the substance in accordance with the Annex.

JIM PRENTICE
Minister of the Environment

ANNEX

Information Requirements

(Section 85 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*)

1. In relation to the substance Silica gel, fluorinated, a significant new activity is the use of the substance in quantities greater than 10 kilograms per calendar year, where the substance is engineered to contain particles of particle size ranging from 1 to 100 nanometres.

2. A person who proposes a significant new activity set out in this Notice for this substance shall provide to the Minister of the Environment, at least 90 days before the day on which the quantity of the substance involved in the activity exceeds 10 kilograms per calendar year, the following information:

- (a) a description of the proposed significant new activity in relation to the substance;
- (b) measurement of the particle size and particle size distribution of the substance involved in the significant new activity;
- (c) the information specified in Schedule 6 to the *New Substances Notification Regulations (Chemicals and Polymers)* for this substance; and
- (d) the analytical information to determine the particle size distribution of the test substance as administered in the health and ecological toxicity tests specified in Schedule 6 to those Regulations.

3. The above information will be assessed within 90 days after the day on which it is received by the Minister of the Environment.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Avis de nouvelle activité n° 15847

Avis de nouvelle activité

(Article 85 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*)

Attendu que le ministre de l'Environnement et la ministre de la Santé ont évalué les renseignements dont ils disposent concernant la substance Gel de silice fluoré, numéro de registre 72319-09-6 du Chemical Abstracts Service;

Attendu que la substance n'est pas inscrite sur la *Liste intérieure*;

Attendu que les ministres soupçonnent qu'une nouvelle activité relative à la substance peut rendre celle-ci toxique en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*,

Pour ces motifs, le ministre de l'Environnement assujettit, en vertu de l'article 85 de cette loi, la substance au paragraphe 81(4) de la même loi, conformément à l'annexe ci-après.

Le ministre de l'Environnement
JIM PRENTICE

ANNEXE

Exigences en matière de renseignements

(Article 85 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*)

1. À l'égard de la substance Gel de silice fluoré, une nouvelle activité est son utilisation en une quantité supérieure à 10 kilogrammes par année civile lorsque la substance est conçue pour contenir des particules dont la taille se situe entre 1 et 100 nanomètres.

2. Une personne ayant l'intention d'utiliser cette substance pour une nouvelle activité prévue par le présent avis doit fournir au ministre de l'Environnement, au moins 90 jours avant le jour auquel la quantité de la substance mise en cause par l'activité excède 10 kilogrammes par année civile, les renseignements suivants :

- a) la description de la nouvelle activité proposée à l'égard de la substance;
- b) la mesure de la taille des particules et la distribution de la taille des particules de la substance qui est concernée par la nouvelle activité;
- c) les renseignements prévus à l'annexe 6 du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)* pour cette substance;
- d) les renseignements analytiques qui permettent de déterminer la distribution de la taille des particules de la substance soumise à l'étude telle qu'elle a été administrée dans les essais de toxicité pour la santé humaine et d'écotoxicité prévus à l'annexe 6 de ce règlement.

3. Les renseignements ci-dessus seront évalués dans les 90 jours suivant leur réception par le ministre de l'Environnement.

EXPLANATORY NOTE

(This explanatory note is not part of the Significant New Activity Notice.)

A Significant New Activity Notice is a legal instrument issued by the Minister of the Environment pursuant to section 85 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*. The Significant New Activity Notice sets out the appropriate information that must be provided to the Minister for assessment prior to the commencement of a new activity as described in the Notice.

Substances that are not listed on the *Domestic Substances List* can be manufactured or imported only by the person who has met the requirements set out in section 81 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*. Under section 86 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, in circumstances where a Significant New Activity Notice is issued for a new substance, it is the responsibility of every person who transfers the physical possession or control of the substance to notify all persons to whom the possession or control is transferred of the obligation to comply with the Significant New Activity Notice and of the obligation to notify the Minister of the Environment of any new activity and all other information as described in the Notice. It is the responsibility of the users of the substance to be aware of and comply with the Significant New Activity Notice and to submit a Significant New Activity notification to the Minister prior to the commencement of a significant new activity associated with the substance. However, as mentioned in subsection 81(6) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, a Significant New Activity notification is not required when the proposed new activity is regulated under an act or regulations listed on Schedule 2 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

A Significant New Activity Notice does not constitute an endorsement from Environment Canada or the Government of Canada of the substance to which it relates, or an exemption from any other laws or regulations that are in force in Canada and that may apply to this substance or activities involving the substance.

[13-1-o]

**DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE**

**REQUEST FOR PUBLIC COMMENTS ON FUTURE AREAS
FOR NORTH AMERICAN REGULATORY COOPERATION**

The Government of Canada is seeking the views of Canadians to identify areas where increased cooperation between Canada, the United States and Mexico could reduce significant regulatory-based differences that pose actual or potential barriers to Canadian competitiveness.

This notice is part of the Government of Canada's domestic consultation process with business, citizen-based organizations and individual Canadians, as well as with provincial and territorial governments to obtain advice and views on priorities, objectives and concerns to help outline the parameters of this initiative.

NOTE EXPLICATIVE

(La présente note explicative ne fait pas partie de l'avis de nouvelle activité.)

Un avis de nouvelle activité est un document juridique publié par le ministre de l'Environnement en vertu de l'article 85 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. L'avis de nouvelle activité indique les renseignements qui doivent, avant le début de la nouvelle activité décrite dans l'avis, parvenir au ministre pour qu'il les évalue.

Les substances qui ne sont pas inscrites sur la *Liste intérieure* ne peuvent être fabriquées ou importées que par la personne qui satisfait aux exigences de l'article 81 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Lorsqu'un avis de nouvelle activité est publié pour une substance nouvelle, la personne qui transfère la possession matérielle ou le contrôle de la substance doit, aux termes de l'article 86 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, aviser tous ceux à qui elle en transfère la possession ou le contrôle de leur obligation de se conformer à l'avis de nouvelle activité et de déclarer au ministre de l'Environnement toute nouvelle activité et toute autre information décrite dans l'avis. Il incombe également aux utilisateurs de la substance de prendre connaissance de l'avis de nouvelle activité et de s'y conformer, ainsi que d'envoyer une déclaration de nouvelle activité au ministre avant le début d'une nouvelle activité associée à la substance. Il est à noter que le paragraphe 81(6) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* précise qu'une déclaration de nouvelle activité n'est pas requise lorsque la nouvelle activité proposée est réglementée par une loi ou un règlement inscrit à l'annexe 2 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Un avis de nouvelle activité ne constitue ni une approbation d'Environnement Canada ou du gouvernement du Canada à l'égard de la substance à laquelle il est associé, ni une exemption de l'application de toute autre loi ou de tout autre règlement en vigueur au Canada pouvant également s'appliquer à la substance ou à des activités connexes qui la concernent.

[13-1-o]

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE INTERNATIONAL**

**INVITATION AU PUBLIC À SOUMETTRE DES
OBSERVATIONS SUR LES DOMAINES DE LA
RÉGLEMENTATION DANS LESQUELS IL Y AURAIT LIEU
D'AMÉLIORER LA COOPÉRATION TRILATÉRALE EN
AMÉRIQUE DU NORD**

Le gouvernement du Canada sollicite l'opinion des Canadiens afin de définir les domaines dans lesquels une coopération accrue entre le Canada, les États-Unis et le Mexique contribuerait à la réduction de différences de nature réglementaire affaiblissant ou pouvant affaiblir la compétitivité du Canada.

Cette invitation s'inscrit dans le processus du gouvernement du Canada visant la consultation d'entreprises, d'organismes de citoyens et des Canadiens, ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de connaître leurs conseils et leurs opinions sur les aspects prioritaires, les objectifs et les préoccupations, et de mieux définir les paramètres de l'initiative.

Background

Within the North American free trade area, regulatory-based differences can represent a significant obstacle to competitiveness, innovation and overall economic performance. At the August 2007 North American Leaders Summit in Montebello, Leaders endorsed the Regulatory Cooperation Framework (RCF) as a mechanism to promote regulatory cooperation between Canada, the United States and Mexico. The RCF serves as a forum to strengthen regulatory cooperation between the three countries, streamline regulations and regulatory processes and encourage the compatibility of regulations. By promoting compatible approaches to regulatory impact assessment, cost-benefit analysis and other policy tools, the RCF helps reduce the likelihood that new regulations will become new barriers to trade.

In a joint statement on August 10, 2009, at the North American Leaders Summit in Guadalajara, Mexico, Prime Minister Harper, President Obama and President Calderón reinforced their commitment to regulatory cooperation stating “We commend the progress achieved on reducing unnecessary regulatory differences and have instructed our respective Ministers to continue this work by building on the previous efforts, developing focused priorities and a specific timeline.”¹

Regulatory-based differences may arise through differing approaches to regulating a certain product in order to address a wide range of public policy objectives. Such divergences can lead to increased costs and burdens on Canadian suppliers, particularly small- and medium-sized enterprises. Regulatory cooperation has improved the identification of alternative approaches to addressing common problems and objectives, often enabling more rapid responses when regulatory action is needed. In addition to facilitating the creation of better regulations in North America, cooperation can reduce the costs to suppliers in dealing with differences in regulations. Making divergent regulatory approaches designed to achieve the same objective more compatible, while promoting and maintaining high standards of health, safety and environmental protection, simplifies and reduces the cost of regulatory compliance for Canadian suppliers.

This request for information is limited to proposals that identify opportunities for greater regulatory cooperation to reduce the incidence and magnitude of trade irritants caused by existing or proposed regulatory measures that apply to goods (as opposed to measures that exclusively affect services and investment activities). These could include standards, technical regulations, and conformity assessment procedures for industrial and agricultural products, as well as sanitary and phytosanitary measures.

Submissions by interested parties

The Government is embarking on a public consultation process to allow all interested stakeholders an early opportunity to provide comments, input and advice on future areas that could benefit from greater North American regulatory cooperation. We welcome advice and views on any priorities, objectives and concerns relating to greater regulatory cooperation with the United States and Mexico.

¹ <http://pm.gc.ca/eng/media.asp?category=3&id=2723>

Renseignements généraux

Dans le cadre du libre-échange en vigueur en Amérique du Nord, les divergences sur le plan de la réglementation peuvent avoir pour effet d'abaisser nettement la compétitivité, l'innovation et les résultats économiques en général. En août 2007, durant le Sommet des leaders nord-américains à Montebello, les dirigeants ont approuvé le Cadre de coopération en matière de réglementation (CCR), lequel est un mécanisme de promotion de la coopération entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en matière de réglementation. Le CCR est un forum devant permettre de resserrer la coopération entre les trois pays, de simplifier la réglementation et les processus réglementaires et d'harmoniser davantage les règlements. Le CCR favorise l'harmonisation des démarches se rapportant à l'étude d'impact de la réglementation, à l'analyse coûts-avantages et à d'autres instruments, si bien qu'il est moins vraisemblable que les nouveaux règlements créent de nouveaux obstacles au commerce.

Dans la déclaration conjointe des leaders nord-américains lors du sommet ayant eu lieu à Guadalajara, au Mexique, le 10 août 2009, le premier ministre Harper, le président Obama et le président Calderón ont renouvelé leur engagement à l'égard de la coopération en matière de réglementation : « Nous sommes très satisfaits des progrès réalisés pour ce qui est de réduire les écarts inutiles en matière de réglementation, et en ce sens avons indiqué à nos ministres de poursuivre les travaux, de cibler les priorités et d'établir un échéancier¹. »

Les divergences qui peuvent exister sur le plan de la réglementation peuvent découler de différences dans la façon de réglementer un produit donné pour atteindre des objectifs d'intérêt public très variés. Ces divergences peuvent faire croître les coûts et le fardeau administratif des fournisseurs canadiens, surtout des petites et moyennes entreprises. La coopération dans le domaine de la réglementation a permis de mieux définir d'autres moyens de remédier à des problèmes communs et d'atteindre les mêmes objectifs, et souvent d'agir plus rapidement lorsqu'une mesure réglementaire est requise. En plus de favoriser l'élaboration de règlements plus appropriés en Amérique du Nord, la coopération peut abaisser les coûts occasionnés pour les fournisseurs par les divergences dans la réglementation. L'harmonisation de règlements divergents conçus pour atteindre un même objectif et promouvoir et maintenir des normes élevées de santé, de sûreté, et de protection environnementale, simplifie la conformité à la réglementation pour les fournisseurs canadiens et réduit leurs coûts de conformité.

La présente invitation à soumettre des observations vise à solliciter seulement celles qui traitent d'aspects de la réglementation sur lesquels il y aurait lieu de coopérer davantage, afin de réduire le nombre et l'ampleur des difficultés commerciales causées par des mesures réglementaires en vigueur ou proposées qui s'appliquent aux marchandises (par opposition à celles qui visent les services ou l'investissement). Ces mesures comprennent entre autres les normes, les règles techniques et les procédures d'évaluation de la conformité se rapportant aux produits manufacturés ou agricoles, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Observations de parties intéressées

Le gouvernement entreprend un processus de consultation publique afin de permettre à toutes les parties intéressées de fournir à l'avance leurs observations, leur avis et leurs conseils sur les aspects de la réglementation nord-américaine qui seraient améliorés par une plus grande coopération. Nous aimerions avoir leurs conseils et leurs opinions sur les sujets prioritaires et les objectifs d'une coopération accrue avec les États-Unis et le Mexique en

¹ <http://pm.gc.ca/fra/media.asp?category=3&id=2723>

All interested parties are invited to submit their proposals by May 26, 2010. Please be advised that any information received as a result of this consultation will be considered public information, unless explicitly stated otherwise.

Each proposal for greater North American regulatory cooperation should be as specific as possible, and contain, if possible, the following elements:

- a. The contributor's name and address and if applicable, his/her organization, institution or business;
- b. Identification of the type of product or the product sector;
- c. A description of the regulatory measures or types of measures that could benefit from regulatory cooperation (including, if possible, a copy of the measure or relevant documentation);
- d. Identification of the key markets in North America for the product or product sector that is affected by the measure or type of measure;
- e. A proposal to increase regulatory cooperation (e.g. information-sharing, technical assistance, mutual recognition agreements, collaboration by regulators prior to the initiation of rulemaking, harmonization of particular standards or technical regulations, or recognition of test laboratories);
- f. A description of how the proposal, if implemented, would facilitate trade;
- g. Any information related to the feasibility of the proposal (e.g. costs, legal constraints, or anticipated reaction to the proposal from stakeholders or trading partners);
- h. Precise information on the rationale for the positions taken, including any significant impact it may have on Canada's domestic or foreign interests;
- i. Potential benefits that would result from the proposed regulatory cooperation activity or other action; and
- j. Any other relevant information.

Please note that interested parties submitting proposals regarding potential areas where greater regulatory cooperation would be beneficial to trade should, whenever possible, seek to work with their counterparts in the United States and/or Mexico on joint submissions.

Contributions can be sent by email to consultations@international.gc.ca, by fax at 613-943-0346, or by mail to Technical Barriers and Regulations Division (TBT), Foreign Affairs and International Trade Canada, 111 Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1A 0G2.

March 20, 2010

KATHLEEN MACKAY
Director
Technical Barriers and Regulations Division

[13-1-o]

matière de réglementation et connaître leurs préoccupations à cet égard.

Toute partie intéressée est invitée à soumettre ses observations au plus tard le 26 mai 2010. Prière de noter que toute information reçue dans le cadre de cette consultation sera considérée comme publique, sauf indication contraire.

Chaque proposition relative à une plus grande coopération en matière de réglementation en Amérique du Nord doit avoir la plus grande précision possible et contenir, dans la mesure du possible, les éléments suivants :

- a. le nom et l'adresse de l'auteur et, s'il y a lieu, le nom de l'organisation, de l'institution ou de l'entreprise à laquelle il appartient;
- b. l'indication du type de produit ou de l'industrie;
- c. la description de la mesure réglementaire ou du type de mesures qui seraient améliorés par suite d'une plus grande coopération en matière de réglementation (dont une copie de l'énoncé de la mesure ou une documentation pertinente);
- d. l'indication des principaux marchés du produit en Amérique du Nord ou de l'industrie touchée par la mesure ou le type de mesure;
- e. la façon proposée de coopérer davantage en matière de réglementation (par exemple l'échange de renseignements, l'aide technique, un accord de reconnaissance réciproque, la concertation des responsables de la réglementation avant l'établissement d'une règle, l'harmonisation de normes données ou de règles techniques ou la reconnaissance des laboratoires d'essai);
- f. une description de la manière dont la proposition, si elle était mise en œuvre, faciliterait les échanges commerciaux;
- g. toute information sur les conséquences pratiques de la proposition (par exemple le coût, les contraintes juridiques ou la réaction prévue des autres parties intéressées ou des partenaires commerciaux);
- h. une explication précise de la position adoptée, notamment de toute conséquence importante que pourrait avoir la proposition sur les intérêts du Canada au pays ou à l'étranger;
- i. les bienfaits qui pourraient résulter de la coopération proposée en matière de réglementation ou de toute autre action;
- j. toute autre information pertinente.

Veillez prendre note que les parties intéressées qui proposent des aspects de la réglementation à l'égard desquels il y aurait lieu de coopérer davantage pour faciliter le commerce devraient tenter de collaborer avec des homologues aux États-Unis et au Mexique en vue de présenter une proposition conjointe.

Les observations peuvent être présentées par courriel, à l'adresse consultations@international.gc.ca, par télécopieur, au 613-943-0346, ou par courrier à la Direction des règlements et des obstacles techniques (TBT), Affaires étrangères et Commerce international Canada, 111, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

Le 20 mars 2010

La directrice
Direction des règlements et des obstacles techniques
 KATHLEEN MACKAY

[13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**

OFFICE OF THE REGISTRAR GENERAL

BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

*Appointments**Nominations**Name and position/Nom et poste**Order in Council/Décret*

Brabant, Carolle Telefilm Canada/Société Téléfilm Canada Executive Director/Directrice générale	2010-243
Côté, The Hon./L'hon. Jean E. Government of Alberta/Gouvernement de l'Alberta Administrator/Administrateur March 10 to 21, 2010/Du 10 au 21 mars 2010	2010-241
Dechert, Bob Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada to be styled Parliamentary Secretary to the Minister of Justice/Secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada devant porter le titre de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	2010-240
Government of Newfoundland and Labrador/Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador Administrators/Administrateurs Cameron, The Hon./L'hon. Margaret A. April 7 to 9, 2010/Du 7 au 9 avril 2010 Orsborn, The Hon./L'hon. David B. March 30 to April 6, 2010/Du 30 mars au 6 avril 2010	2010-278
Government of Ontario/Gouvernement de l'Ontario Administrators/Administrateurs O'Connor, The Hon./L'hon. Dennis R. March 22 to 26, 2010/Du 22 au 26 mars 2010 Smith, The Hon./L'hon. Heather J. March 10 to 19, 2010/Du 10 au 19 mars 2010	2010-239
Latulippe, Gérard International Centre for Human Rights and Democratic Development/ Centre international des droits de la personne et du développement démocratique President/Président	2010-238
McQuaid, The Hon./L'hon. John A. Government of Prince Edward Island/Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard Administrator/Administrateur March 14 to 21, 2010/Du 14 au 21 mars 2010	2010-277
Monnin, The Hon./L'hon. Michel Government of Manitoba/Gouvernement du Manitoba Administrator/Administrateur April 7 to 9, 2010/Du 7 au 9 avril 2010	2010-279
Phaneuf, Guillaume Competition Tribunal's proceedings/Instances du Tribunal de la concurrence Commissioner to administer oaths/Commissaire à l'assermentation	2010-282

March 18, 2010

Le 18 mars 2010

DIANE BÉLANGER
Manager

La gestionnaire
DIANE BÉLANGER

[13-1-o]

[13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**BOARDS OF TRADE ACT**

Chambre de commerce de Bonaventure, Saint-Siméon, Saint-Elzéar

Notice is hereby given that Her Excellency the Governor General in Council, by Order in Council dated December 3, 2009, has been pleased to change the name of the Chambre de commerce de Bonaventure, Saint-Siméon, Saint-Elzéar to the Chambre de commerce MRC Bonaventure and to change its boundaries to the territory of the MRC Bonaventure, upon petition made therefor under sections 4 and 39 of the *Boards of Trade Act*.

February 22, 2010

AÏSSA AOMARI
*Director
 Incorporation and Information
 Products and Services Directorate*
 For the Minister of Industry

[13-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**LOI SUR LES CHAMBRES DE COMMERCE**

Chambre de commerce de Bonaventure, Saint-Siméon, Saint-Elzéar

Avis est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence la Gouverneure générale en conseil d'autoriser, en vertu des articles 4 et 39 de la *Loi sur les chambres de commerce*, le changement de nom de la Chambre de commerce de Bonaventure, Saint-Siméon, Saint-Elzéar en celui de la Chambre de commerce MRC Bonaventure et que les limites de son district soient changées de façon à correspondre au territoire de MRC Bonaventure, tel qu'il est constaté dans un arrêté en conseil en date du 3 décembre 2009.

Le 22 février 2010

*Le directeur
 Direction des produits et services
 d'incorporation et d'information*
 AÏSSA AOMARI
 Pour le ministre de l'Industrie

[13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**BOARDS OF TRADE ACT**

Chambre de commerce de East Angus et Région

Notice is hereby given that Her Excellency the Governor General in Council, by Order in Council dated February 23, 2010, has been pleased to change the name of the Chambre de commerce de East Angus et Région to the Chambre de commerce du Haut-Saint-François and to change its boundaries to the municipalities of Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, East-Angus, Hampden, La Patrie, Newport, Scotstown, Saint-Isidore-de-Clifton and the Township of Westbury, upon petition made therefor under sections 4 and 39 of the *Boards of Trade Act*.

March 3, 2010

AÏSSA AOMARI
*Director
 Incorporation and Information
 Products and Services Directorate*
 For the Minister of Industry

[13-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**LOI SUR LES CHAMBRES DE COMMERCE**

Chambre de commerce de East Angus et Région

Avis est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence la Gouverneure générale en conseil d'autoriser, en vertu des articles 4 et 39 de la *Loi sur les chambres de commerce*, le changement de nom de la Chambre de commerce de East Angus et Région en celui de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François et que les limites de son district soient changées de façon à correspondre aux municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, East-Angus, Hampden, La Patrie, Newport, Scotstown, Saint-Isidore-de-Clifton et le canton de Westbury, tel qu'il est constaté dans un arrêté en conseil en date du 23 février 2010.

Le 3 mars 2010

*Le directeur
 Direction des produits et services
 d'incorporation et d'information*
 AÏSSA AOMARI
 Pour le ministre de l'Industrie

[13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**BOARD OF TRADE ACT**

Chambre de commerce District Saint-Rémi

Notice is hereby given that Her Excellency the Governor General in Council, by Order in Council dated December 3, 2009, has been pleased to change the name of the Chambre de commerce District Saint-Rémi to the Chambre de commerce Hemmingford-Napierville-Saint-Rémi and to change its boundaries to the municipalities of Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville,

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**LOI SUR LES CHAMBRES DE COMMERCE**

Chambre de commerce District Saint-Rémi

Avis est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence la Gouverneure générale en conseil d'autoriser, en vertu des articles 4 et 39 de la *Loi sur les chambres de commerce*, le changement de nom de la Chambre de commerce District Saint-Rémi en celui de la Chambre de commerce Hemmingford-Napierville-Saint-Rémi et que les limites de son district soient changées

Sherrington, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Jacques-le-Mineur, Hemmingford (Village) and Hemmingford (Township), upon petition made therefor under sections 4 and 39 of the *Boards of Trade Act*.

February 22, 2010.

AÏSSA AOMARI
Director
Incorporation and Information
Products and Services Directorate
 For the Minister of Industry
 [13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

BOARDS OF TRADE ACT

The Marystown-Burin Area Chamber of Commerce

Notice is hereby given that Her Excellency the Governor General in Council, by Order in Council dated December 3, 2009, has been pleased to change the name of The Marystown-Burin Area Chamber of Commerce to The Burin Peninsula Chamber of Commerce and to change its boundaries to the Burin Peninsula south of Swift Current, upon petition made therefor under sections 4 and 39 of the *Boards of Trade Act*.

March 3, 2010

AÏSSA AOMARI
Director
Incorporation and Information
Products and Services Directorate
 For the Minister of Industry
 [13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

CANADA CORPORATIONS ACT

Application for surrender of charter

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of subsection 32(2) of the *Canada Corporations Act*, an application for surrender of charter was received from

File No. N° de dossier	Name of Company Nom de la société	Received Reçu
375824-9	CANADIAN ASSOCIATION OF WELL BEING ASSOCIATION CANADIENNE DU MIEUX-ÊTRE	18/02/2010
344345-1	CANADIAN PETROLEUM SAFETY COUNCIL	10/02/2010
430232-0	Grenada Secondary Schools Relief Organization	18/02/2010

March 18, 2010

AÏSSA AOMARI
Director
Incorporation and Information
Products and Services Directorate
 For the Minister of Industry
 [13-1-o]

de façon à correspondre aux municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Sherrington, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Jacques-le-Mineur, Hemmingford (village) et Hemmingford (canton), tel qu'il est constaté dans un arrêté en conseil en date du 3 décembre 2009.

Le 22 février 2010

Le directeur
Direction des produits et services
d'incorporation et d'information
 AÏSSA AOMARI
 Pour le ministre de l'Industrie
 [13-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

LOI SUR LES CHAMBRES DE COMMERCE

The Marystown-Burin Area Chamber of Commerce

Avis est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence la Gouverneure générale en conseil d'autoriser, en vertu des articles 4 et 39 de la *Loi sur les chambres de commerce*, le changement de nom de The Marystown-Burin Area Chamber of Commerce en celui de The Burin Peninsula Chamber of Commerce et que les limites de son district soient changées de façon à correspondre à la péninsule de Burin au sud de Swift Current, tel qu'il est constaté dans un arrêté en conseil en date du 3 décembre 2009.

Le 3 mars 2010

Le directeur
Direction des produits et services
d'incorporation et d'information
 AÏSSA AOMARI
 Pour le ministre de l'Industrie
 [13-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

Demande d'abandon de charte

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions du paragraphe 32(2) de la *Loi sur les corporations canadiennes*, une demande d'abandon de charte a été reçue de :

Le 18 mars 2010

Le directeur
Direction des produits et services
d'incorporation et d'information
 AÏSSA AOMARI
 Pour le ministre de l'Industrie
 [13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

CANADA CORPORATIONS ACT

Letters patent

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of the *Canada Corporations Act*, letters patent have been issued to

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

Lettres patentes

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*, des lettres patentes ont été émises en faveur de :

File No. N° de dossier	Name of Company Nom de la compagnie	Head Office Siège social	Effective Date Date d'entrée en vigueur
454230-4	Adam Assistance Program Saskatoon	Saskatoon, Sask.	11/12/2009
454883-3	AMIS DE BRF / FRIENDS OF BRF	Montréal (Qc)	25/01/2010
455113-3	ANATOLIAN HERITAGE FEDERATION	Toronto, Ont.	25/02/2010
454860-4	ARBRES EN TERRE / TREES ON EARTH	Pincourt (Qc)	18/01/2010
454791-8	ASSOCIATION DE BASKET-BALL DE GATINEAU	Gatineau (Qc)	21/01/2010
454358-1	ASSOCIATION OF INTERNET RESOURCES "GREEN DOM"	Milton, Ont.	14/12/2009
455275-0	ASSOCIATION POUR LA BÉATIFICATION ET LA CANONISATION DE L'IMPÉRATRICE ET REINE ZITA (CANADA)	Boucherville (Qc)	10/03/2010
454872-8	BIBLIODIGIT LETTRES & SCIENCES	Montréal (Qc)	20/01/2010
454899-0	BRANDAID Foundation	Toronto, Ont.	27/01/2010
453787-4	BUILT GREEN CANADA	Calgary, Alta.	23/10/2009
454940-6	BUREAU INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT / INTERNATIONAL STUDIES BUREAU FOR PEACE AND DEVELOPMENT	Ottawa (Ont.)	03/02/2010
454861-2	C.I.E.D. CANADIAN INSTITUTE OF EDUCATION & DEVELOPMENT INC.	Mississauga, Ont.	19/01/2010
453101-9	CAMP KWASIND	Township of Muskoka Lakes, District of Muskoka, Ont.	18/08/2009
454197-9	CANADA CUBA LITERARY ALLIANCE	Brighton, Ont.	03/12/2009
455078-1	CANADA LAND RESOURCE INNOVATIONS	Minitonas, Man.	11/02/2010
454641-5	Canadian Forage and Grassland Association / Association Canadienne pour les Plantes Fourragères	Brandon, Man.	29/12/2009
454723-3	Canadian Service Dog Foundation	Apple Hill, Ont.	14/01/2010
451968-0	Canadian Sikh Association (CSA) Inc.	Brampton, Ont.	14/04/2009
454047-6	CANADIAN ASSOCIATION OF MUNICIPAL FLEET MANAGERS (CAMFM) INC.	Calgary, Alta.	19/11/2009
454876-1	CANADIAN CHINESE FINANCIAL CONSULTANTS ASSOCIATION	Toronto, Ont.	21/01/2010
454633-4	CANADIAN FRIENDS OF YESHIVA UNIVERSITY	Toronto, Ont.	24/12/2009
455069-2	CANADIAN NIGERIAN ECONOMIC COUNCIL	Toronto, Ont.	10/02/2010
454885-0	CANADIAN PHARMACEUTICAL AND LIFE SCIENCE SKILLS FOUNDATION	Toronto, Ont.	25/01/2010
453806-4	CanAsia Diabetes Federation	Barrie, Ont.	01/03/2010
455071-4	CARREFOUR DE L'ACTION SOCIALE ET POLITIQUE - C.A.S.P.	Longueuil (Qc)	10/02/2010
454870-1	Centre canadien de français juridique inc.	Winnipeg (Man.)	20/01/2010
455451-5	CENTRE REBERO DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION EN SANTÉ MENTALE (CRRISM)	Montréal (Qc)	16/03/2010
455235-1	CHILL FOUNDATION OF CANADA / FONDATION CHILL DU CANADA	Collingwood, Ont.	26/02/2010
454638-5	CHRIST HEALING EVANGELICAL CHURCH - FAITH CHAPEL	Toronto, Ont.	29/12/2009
454884-1	COMPASSIONATE COMMUNITY CARE	City of London, County of Middlesex, Ont.	25/01/2010
454037-9	DESTA BLACK YOUTH NETWORK	Montréal, Que.	18/01/2010
454036-1	DESTA Lion Wolf School / Desta Ecole Lion Loup	Montréal, Que.	18/01/2010
454875-2	DESTINY CHURCH OF DURHAM	Municipality of Durham, Ont.	21/01/2010
455057-9	EASTERN LOWER NORTH SHORE HARBOUR AUTHORITY	Blanc-Sablon, Que.	08/02/2010

File No. N° de dossier	Name of Company Nom de la compagnie	Head Office Siège social	Effective Date Date d'entrée en vigueur
455431-1	ÉGLISE ST-ÉLIE	Montréal (Qc)	11/03/2010
454722-5	FLOWERS CANADA GROWERS INC.	Guelph, Ont.	13/01/2010
454975-9	FONDATION ARTOTHÉRAPIE	Montréal Nord (Qc)	11/02/2010
455088-9	FONDATION ERE ANGELIQUE	Saint-Mathias (Qc)	12/02/2010
454918-0	GALAKTIC 3V3 SOCCER FEST	Ottawa, Ont.	29/01/2010
454944-9	Ghetto Shul	Montréal, Que.	04/02/2010
454868-0	GLOBAL BRIGADES INTERNATIONAL INC.	Toronto, Ont.	20/01/2010
455082-0	GLOBAL NETWORK OF PEOPLE LIVING WITH HIV/AIDS NORTH AMERICA/ RÉSEAU MONDIAL DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH/SIDA AMÉRIQUE DU NORD	Ottawa, Ont.	12/02/2010
454236-3	GRACE EVANGELICAL FREE CHURCH OF CALGARY	Calgary, Alta.	11/12/2009
455383-7	GREENHAVEN CHARITY	Municipality of Kincardine, Ont.	15/03/2010
455358-6	GURU NANAK SIKH ASSOCIATION / ASSOCIATION DU GURU NANAK DE SIKH	Lachine, Que.	09/03/2010
454949-0	HAITI IN MOTION	Toronto, Ont.	08/02/2010
455099-4	Hawkins-Gignac Foundation for CO Education	Brantford, Ont.	19/02/2010
453619-3	HECHOS 29 INC.	Courtice, Ont.	07/10/2009
454894-9	HELP THE HOSPICES	Toronto, Ont.	26/01/2010
454886-8	HIGHLANDS OPERA THEATRE	Minden, Ont.	25/01/2010
454865-5	HUMANICS INSTITUTE	Ottawa, Ont.	19/01/2010
454716-1	IN Network Administration Incorporated	Collingwood, Ont.	12/01/2010
454604-1	INSTITUT D'AGRICULTURE ARTISANALE PEPO INC. PEPO INSTITUTE FOR ARTISAN AGRICULTURE INC.	Cité de Clarence-Rockland (Ont.)	21/12/2009
454873-6	INTERLINE ULD USER GROUP (IULDUG)	Montréal, Que.	26/02/2010
454892-2	LSL LIFE SCIENCES INC.	Winnipeg, Man.	26/01/2010
455222-9	La Communauté Métis-Autochtones de Fort-Coulonge	Mansfield (Qc)	24/02/2010
454002-6	LINDENWOOD MINISTRIES	City of Owen Sound, Ont.	06/11/2009
455048-0	LISTUGUJ CONTINUING CARE INC.	Listuguj, Que.	05/02/2010
454913-9	LIVESTRONG CANADA	Ottawa, Ont.	01/02/2010
455104-4	Melbo Place	City of Martintown, Ont.	22/02/2010
454915-5	Muehlenfeld Family Foundation	Calgary, Alta.	01/02/2010
453611-8	my world my choice!	Calgary, Alta.	19/02/2010
455056-1	MY ARMS WIDE OPEN	City of Vancouver, B.C.	08/02/2010
455091-9	NARAYANI AMMA PEEDAM FOUNDATION	Toronto, Ont.	17/02/2010
455432-9	NICOLE'S DREAMS FOUNDATION / FONDATION DES RÊVES DE NICOLE	Guelph, Ont.	11/03/2010
454880-9	NITHOTIIONSA RONKIATAROROKS - WHERE YOUNG PEOPLE GATHER	Akwesasne, Ont.	22/01/2010
454738-1	ONTARIO BRAIN INSTITUTE	Toronto, Ont.	23/02/2010
455402-7	ONTARIO BRAIN INSTITUTE FOUNDATION	Toronto, Ont.	03/03/2010
455090-1	Q HALL OF FAME CANADA	Vancouver, B.C.	15/02/2010
455207-5	SARCOMA CANCER FOUNDATION OF CANADA	Toronto, Ont.	23/02/2010
452425-0	Serving With Pride	Orillia, Ont.	18/12/2009
455066-8	SIKH ARTS COUNCIL (Canada)	Brampton, Ont.	10/02/2010
452936-7	SIMPLE DREAMS MINISTRIES CANADA INC.	Stratford, Ont.	05/08/2009
454970-8	Starlight Children's Foundation (Ontario)	Markham, Ont.	02/02/2010
454732-2	SUDEP AWARE	Toronto, Ont.	04/02/2010
455081-1	Sustainability Frontiers	Halifax, N.S.	11/02/2010
454816-7	The Darfur/Sudan Peace Network Le réseau pour la paix au Darfour et au Soudan	Montréal, Que.	27/01/2010
455083-8	The Discovery Patch Children's Interactive Museum	Mississauga, Ont.	12/02/2010
454670-9	The Foundation of the Air Cadet League of Canada La Fondation de la Ligue des Cadets de l'Air du Canada	Ottawa, Ont.	03/03/2010
454056-5	The mGive Foundation Canada	Toronto, Ont.	23/11/2009
455060-9	The Phelan Charitable Foundation	Toronto, Ont.	08/02/2010
454889-2	THE CANADIAN ACADEMY OF DENTAL ANAESTHESIA	Waterloo, Ont.	26/01/2010
455096-0	THE DAUGHTERS FOR LIFE FOUNDATION	Toronto, Ont.	18/02/2010
454888-4	THE HENRY AND SYLVIA WAKS FAMILY FOUNDATION	Toronto, Ont.	26/01/2010
454663-6	THE LAMPSTAND HOUSE OF PRAYER	Merlin, Ont.	30/12/2009
454812-4	THE RIVERLINE CHARITABLE FOUNDATION	Toronto, Ont.	26/01/2010

File No. N° de dossier	Name of Company Nom de la compagnie	Head Office Siège social	Effective Date Date d'entrée en vigueur
454027-1	THE SCOTTISH RITE CHARITABLE FOUNDATION LEARNING CENTRE FOR HALIFAX INC.	Dartmouth, Halifax Regional Municipality, N.S.	16/11/2009
455072-2	THE STANLEY THOMPSON SOCIETY	Toronto, Ont.	10/02/2010
454905-8	THE ZEROFOOTPRINT FOUNDATION	Toronto, Ont.	29/01/2010
455046-3	TONY MERCHANT FOUNDATION	Town of Fonthill, Ont.	04/02/2010
454866-3	Twinbro's Local Leaders	Burnaby, B.C.	20/01/2010
455079-0	ULC STANDARDS NORMES ULC	Toronto, Ont.	11/02/2010
454208-8	WESTPORT FREE METHODIST CHURCH	Village of Westport, Ont.	07/12/2009
455075-7	WHS FOUNDATION	Kitchener, Ont.	10/02/2010
454903-1	WILL-UNICORN FOUNDATION	Town of Oakville, Ont.	28/01/2010
455093-5	Workin' Late Productions Corp.	Calgary, Alta.	17/02/2010

March 18, 2010

Le 18 mars 2010

AÏSSA AOMARI
Director
Incorporation and Information
Products and Services Directorate
For the Minister of Industry

[13-1-o]

Le directeur
Direction des produits et services
d'incorporation et d'information
AÏSSA AOMARI
Pour le ministre de l'Industrie

[13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**

CANADA CORPORATIONS ACT

LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

*Supplementary letters patent**Lettres patentes supplémentaires*

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of the *Canada Corporations Act*, supplementary letters patent have been issued to

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*, des lettres patentes supplémentaires ont été émises en faveur de :

File No. N° de dossier	Company Name Nom de la compagnie	Date of S.L.P. Date de la L.P.S.
222898-0	A WORLD OF DREAMS FOUNDATION CANADA - LA FONDATION CANADIENNE UN MONDE DE REVES	18/03/2010
233130-6	ACADEMY OF CANADIAN CINEMA AND TELEVISION - ACADEMIE CANADIENNE DU CINEMA ET DE LA TELEVISION	18/02/2010
450810-6	BOSTON TERRIER RESCUE CANADA	25/02/2010
445472-3	CANADIAN FRIENDS OF KIRYAS BUNOS	03/02/2010
452630-9	CONGO (RDC) FAIM/HUNGER INC.	23/02/2010
263727-8	COVENANT COMMUNITY CHURCH (ORANGEVILLE)	05/02/2010
412151-1	DENE NATION	01/02/2010
422825-1	EAGLE WORLDWIDE FOUNDATION	15/02/2010
411524-4	EXEMPT MARKET DEALERS ASSOCIATION OF CANADA	09/03/2010
440122-1	HELP ORPHANS AND PROMOTE EDUCATION FOUNDATION	26/02/2010
438153-0	INSTITUTE FOR LIBERAL STUDIES INC.	19/02/2010
144668-1	ISLAMIC LEBANESE CENTRE INC. LE CENTRE ISLAMIQUE LIBANAIS INC.	09/02/2010
445789-7	KIDNEY CANCER CANADA ASSOCIATION ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER DU REIN	18/02/2010
439397-0	Lao Buddhist Monk Cultural Organization in Canada - Organization Culturelle de Moine Bouddhiste Laotien au Canada	21/12/2009
452228-1	Learn for Life Nepal	10/02/2010
312460-6	Livelihood Infrastructure Food Education for Health	18/02/2010
439412-7	NURTURE WITHOUT BORDERS	05/02/2010
445517-7	NUTRIENTS FOR LIFE FOUNDATION CANADA/ FONDATION CANADIENNE DES NUTRIMENTS POUR LA VIE	08/03/2010
443343-2	ONE DROP FOUNDATION FONDATION ONE DROP	09/03/2010
431061-6	ONEXONE FOUNDATION/ FONDATION ONEXONE	04/03/2010

File No. N° de dossier	Company Name Nom de la compagnie	Date of S.L.P. Date de la L.P.S.
255031-8	The Canadian Grand Masters Fiddling Association	10/02/2010
230570-4	The Canadian Space Society- La Société canadienne de l'espace.	05/02/2010
447713-8	THE FLYT FOUNDATION/ LA FONDATION FLYT	03/03/2010
366572-1	THE GONZAGA FOUNDATION	29/01/2010
430504-3	THE INSTITUTE OF CHARTERED LIFE UNDERWRITERS OF CANADA	10/02/2010
443070-1	THE OTTAWA MISSION FOUNDATION	22/01/2010
451382-7	THE WUCHIEN MICHAEL THAN FOUNDATION	10/02/2010

March 18, 2010

Le 18 mars 2010

AÏSSA AOMARI
Director
Incorporation and Information
Products and Services Directorate
For the Minister of Industry
[13-1-o]

Le directeur
Direction des produits et services
d'incorporation et d'information
AÏSSA AOMARI
Pour le ministre de l'Industrie
[13-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**

CANADA CORPORATIONS ACT

LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

*Supplementary letters patent — Name change**Lettres patentes supplémentaires — Changement de nom*

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of the *Canada Corporations Act*, supplementary letters patent have been issued to

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*, des lettres patentes supplémentaires ont été émises en faveur de :

File No. N° de dossier	Old Company Name Ancien nom de la compagnie	New Company Name Nouveau nom de la compagnie	Date of S.L.P. Date de la L.P.S.
415016-3	AMMA FOUNDATION OF CANADA	AMMA CANADA	05/03/2010
426750-8	Bani Hashim Trust Foundation Inc.	Kubra Trust Foundation Inc.	26/01/2010
305279-6	Canadian Home Wine Trade Association Association canadienne du commerce des vins maison	Canadian Craft Winemakers Association L'Association Canadienne des Vinificateurs Artisanaux	02/02/2010
034345-5	CANADIAN ACADEMY OF SPORTS MEDICINE	Canadian Academy of Sport and Exercise Medicine/ Académie canadienne de médecine du sport et de l'exercice	03/02/2010
434710-2	COALITION CONTRE LE MÉGADÉPOTOIR DE DANFORD COALITION AGAINST DANFORD MEGADUMP	COALITION POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS DANS L'OUTAOUAIS (CGRDO)/ COALITION FOR RESPONSIBLE WASTE MANAGEMENT IN THE OUTAOUAIS (CRWMO)	11/03/2010
143021-1	GEMS OF HOPE	IMPACT FIRST INTERNATIONAL ASSOCIATION	05/02/2010
373847-7	LA CITÉ DES MERVEILLES CITY OF WONDERS	ÉGLISE TEMPLE DE DIEU TEMPLE OF GOD CHURCH	15/02/2010
311980-7	LA SALLE COMMUNAUTAIRE UASHAT INC.	Commission Sport-Loisirs-Jeunesse Uashat mak Mani-utenam	12/02/2010
426012-1	Odyssey Showcase/ Presentoire de L'odyesse	ODYSSEY SHOWCASE / PRÉSENTOIRE DE L'ODYSSÉE	04/03/2010
450070-9	Partage Rural et Intégration Mauricie (PRIMA)	Groupement volontaire pour le développement rural durable Nord-Sud (GVDRD/Nord-Sud)	05/02/2010
421116-2	PEMBROKE DIOCESAN FOUNDATION INC.	C.L. Nelligan Clergy Fund	09/12/2009
135883-9	SCIENCE OF THE SOUL	Know Thyself As Soul Foundation	01/03/2010

March 18, 2010

Le 18 mars 2010

AÏSSA AOMARI
Director
Incorporation and Information
Products and Services Directorate
For the Minister of Industry
[13-1-o]

Le directeur
Direction des produits et services
d'incorporation et d'information
AÏSSA AOMARI
Pour le ministre de l'Industrie
[13-1-o]

**DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND
EMERGENCY PREPAREDNESS****CRIMINAL CODE***Designation as fingerprint examiner*

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby designate the following persons of the Royal Canadian Mounted Police as fingerprint examiners:

Dean M. Robinson
James D. Saxton

Ottawa, March 8, 2010

RICHARD WEX
*Assistant Deputy Minister
Law Enforcement and Policing Branch*

[13-1-o]

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET
DE LA PROTECTION CIVILE****CODE CRIMINEL***Désignation à titre d'inspecteur d'empreintes digitales*

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je nomme par la présente les personnes suivantes de la Gendarmerie royale du Canada à titre d'inspecteurs d'empreintes digitales :

Dean M. Robinson
James D. Saxton

Ottawa, le 8 mars 2010

*Le sous-ministre adjoint
Secteur de la police et de l'application de la loi*
RICHARD WEX

[13-1-o]

DEPARTMENT OF TRANSPORT**AERONAUTICS ACT***Notice requesting comments on the intention to amend the
Canadian Aviation Security Regulations to include, among other
things, requirements for airport security programs***Introduction**

Canadians enjoy one of the safest and most secure and efficient aviation systems in the world — and Transport Canada works to keep it that way and to make it even better. That is why Transport Canada will be proposing changes to the regulations that govern airport security.

The airport security program initiative is part of Canada's Economic Action Plan. It will strengthen aviation security by promoting more comprehensive, coordinated and integrated security at Canadian airports. The recent aviation security incident on December 25, 2009, and Canada's response to continuing aviation security risks have demonstrated just how important coordination and integration at Canadian airports are to aviation security.

Specific regulatory amendments will be published in the *Canada Gazette*, Part I, later this year thus providing Canadians with an opportunity to make comments on the proposed changes. These changes will help

- industry to adopt best practices in aviation security;
- increase transparency;
- harmonize our regulations with our international partners;
- keep Canada's air transportation industry competitive;
- address new and emerging threats; and
- adapt to new developments in aviation security.

This notice provides an overview of the proposed regulatory principles and invites interested Canadians including stakeholders to submit comments before April 28, 2010.

The proposed regulatory principles

The proposed principles include

1. Requiring all operators of airports designated for security screening under the *CATSA Aerodrome Designation Regulations*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS**LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE***Avis demandant des observations sur l'intention de modifier le
Règlement canadien sur la sûreté aérienne pour y inclure, entre
autres, des exigences relatives aux programmes de sûreté
aéroportuaire***Introduction**

La population canadienne possède un des systèmes d'aviation les plus sûrs, les plus sécuritaires et les plus efficaces au monde, et Transports Canada s'efforce de le garder comme tel et de l'améliorer encore plus. Le Ministère va donc proposer des modifications au règlement qui régit la sûreté aéroportuaire.

L'initiative des programmes de sûreté aéroportuaire fait partie du Plan d'action économique du Canada. Elle renforcera la sûreté aérienne en favorisant une meilleure coordination et une meilleure intégration de l'ensemble des mesures de sûreté aux aéroports canadiens. L'incident récent du 25 décembre 2009 et la réaction du Canada aux risques continus en matière de sûreté aérienne ont prouvé l'importance de cette coordination et de cette intégration de la sûreté aérienne aux aéroports du Canada.

Des modifications réglementaires précises seront publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* cette année, ce qui permettra aux Canadiens intéressés de faire des observations sur les modifications proposées. Ces modifications aideront :

- l'industrie à adopter des pratiques exemplaires en matière de sûreté aérienne;
- à accroître la transparence;
- à harmoniser la réglementation du Canada avec celle de ses partenaires internationaux;
- à maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne du transport aérien;
- à faire face aux nouvelles menaces;
- à s'adapter à l'évolution de la sûreté aérienne.

Le présent avis donne un aperçu des principes réglementaires proposés et invite les Canadiens intéressés, y compris les intervenants, à faire part de leurs observations avant le 28 avril 2010.

Les principes réglementaires proposés

Les principes proposés comprennent :

1. Exiger que tous les exploitants d'aéroports désignés pour le contrôle de sûreté en vertu du *Règlement sur la désignation des*

(89 airports across Canada) to assess their security and develop and implement airport security programs to complement the aviation security requirements already in place. These programs will

- meet high international standards and apply best practices for identifying and reducing security risks;
- adopt a common and harmonized approach with other countries; and
- clearly document the application of the airport's aviation security regime and outline airport operator and tenant roles and responsibilities to strengthen coordination and integration at the airports.

Transport Canada will approve the assessments and programs as well as continue to inspect airports to ensure they comply with all requirements that apply to their operations.

2. Requiring key tenants to review their security within the airport environment and develop and implement tenant security programs. These programs will

- apply to tenants located on the boundary (line) of the restricted area at the airport;
- adopt a common but local approach to security planning, collaboration and implementation; and
- clearly document the application of the aviation security regime and outline aviation security roles and responsibilities as an airport tenant to strengthen coordination and integration at the airports.

Once submitted to an airport, a tenant security program will be taken into consideration as part of that airport's overall airport security program.

3. Introducing three security levels at airports. Since aviation security can change very quickly, this will prepare airports to address higher risk conditions if or when needed. The three levels are

Level 1: Normal airport operations.

Level 2: Increased risk of a probable incident occurring.

Level 3: An incident is imminent or underway.

4. Introducing a new format and structure. This proposal would reorganize the *Canadian Aviation Security Regulations*, to create a more user-friendly format and structure so aviation security requirements can be introduced and more easily referenced.

5. Increasing transparency. The proposal would make public certain confidential security measures related to aerodromes that the Minister may determine no longer put at risk: aviation security; the security of any aircraft; aerodrome or other aviation facility; or the safety of the public, passengers or crew members.

6. Allowing airports flexibility in how they will achieve the highest degree of security — as required by the regulations — in their operations.

Préparation de commentaires

Transport Canada wants to hear your comments about the proposed changes to the *Canadian Aviation Security Regulations*. In your comments, please answer these questions:

1. Do you have any concerns regarding the six proposed changes? If so, what are they?
2. Do you have any concerns about requiring airports to have airport security programs? If yes, what are they?

aérodromes de l'ACSTA (89 aéroports au Canada) procèdent à l'évaluation de leur sûreté, et qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes de sûreté pour compléter les exigences établies en matière de sûreté aérienne. Ces programmes permettront :

- de répondre à des normes internationales élevées et de mettre en application des pratiques exemplaires afin de déterminer les risques liés à la sûreté et de les réduire;
- d'adopter une approche commune et harmonisée avec les autres pays;
- de documenter clairement l'application du régime de sûreté aérienne de l'aéroport et d'exposer clairement les rôles et responsabilités de l'exploitant et des locataires de l'aéroport afin de renforcer la coordination et l'intégration de la sûreté aérienne à l'aéroport.

Transports Canada approuvera les évaluations et les programmes, et continuera d'inspecter les aéroports pour s'assurer qu'ils satisfont à toutes les exigences qui s'appliquent à leurs opérations.

2. Exiger que les principaux locataires examinent leur sûreté dans l'environnement aéroportuaire, et qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes de sûreté. Ces programmes :

- s'appliqueront aux locataires situés sur la limite de la zone réglementée de l'aéroport;
- adopteront une approche commune mais locale de la planification, de la collaboration et de la mise en œuvre de la sûreté;
- permettront de documenter clairement l'application du régime de sûreté aérienne et d'exposer clairement les rôles et responsabilités du locataire de l'aéroport afin de renforcer la coordination et l'intégration des mesures de sûreté à l'aéroport.

Une fois que le programme de sûreté du locataire lui aura été présenté, l'aéroport en tiendra compte dans son programme général de sûreté aéroportuaire.

3. Instaurer trois niveaux de sûreté aux aéroports. Comme la sûreté aérienne peut changer très rapidement, cette mesure préparera les aéroports à faire face à l'augmentation du risque si besoin est. Ces trois niveaux sont :

Le niveau 1 : conditions d'exploitation normales;

Le niveau 2 : risque accru d'un incident probable;

Le niveau 3 : incident imminent ou en cours.

4. Adopter une présentation et une structure nouvelles. Le Ministre réorganiserait le *Règlement canadien sur la sûreté aérienne* pour en rendre la présentation et la structure plus conviviales afin qu'il soit plus facile d'établir les exigences en matière de sûreté aérienne et de les consulter.

5. Accroître la transparence. Les modifications permettraient de rendre publiques certaines mesures de sûreté aéroportuaire confidentielles, dont la divulgation si déterminée par le Ministre, ne compromet plus la sûreté aérienne, celle d'un aéronef, d'un aéroport ou d'autres installations aéronautiques, ou celle du public, des passagers ou de l'équipage d'un aéronef.

6. Laisser une marge de manœuvre aux aéroports en ce qui concerne les moyens pour atteindre le maximum de sûreté de leurs opérations, conformément au règlement.

Rédaction des observations

Transports Canada aimerait obtenir vos observations sur ce projet de modification du *Règlement canadien sur la sûreté aérienne*. Pour ce faire, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Avez-vous des inquiétudes au sujet des six modifications proposées? Si oui, lesquelles?
2. Avez-vous des inquiétudes au sujet de l'obligation des aéroports de se doter de programmes de sûreté? Si oui, lesquelles?

3. Do you see this approach to aviation security having any benefits, disadvantages and impacts? If yes, what are they?
4. Do you support giving airports flexibility in how their operations will achieve the highest degree of security required by the regulations? Explain your answer.
5. Transport Canada intends to approve the assessments and programs as well as continue to inspect airports to ensure they comply with all requirements that apply to their operations. Do you think this is the right approach? Explain your answer.
6. Do you believe that Canada should harmonize its approach to aviation security with its international partners? Explain your answer.

Notes

1. Direct your questions about this notice by email to rosemary.baldwin@tc.gc.ca.
2. Include supporting information, where possible.
3. Identify any part of your comments that should not be made public — and the reason why — as per the *Access to Information Act* (in particular, sections 19 and 20).
4. Let us know if you do not wish to be identified, or if you do not wish to have your comments published in the *Canada Gazette*.
5. We will read and consider your comments; however, we will not reply to all comments.

Sending of comments

Send your comments in writing, to the Aviation Security Regulatory Review before April 28, 2010, by mail to Rosemary Baldwin, Transport Canada, Chief, Regulatory Projects, Aviation Security Regulatory Review, 350 Albert Street, Suite 130, Ottawa, Ontario K1A 0N5 or by email to avsecregrev@tc.gc.ca.

Next steps

Transport Canada expects to prepare and publish a formal regulatory proposal, including a cost-benefit analysis, in the *Canada Gazette*, Part I, later this year to seek further comments from Canadians. Once approved, the final amendment would then be published in the *Canada Gazette*, Part II.

March 27, 2010

JIM MARRIOTT
Director
Aviation Security Regulatory Review
 For the Minister of Transport, Infrastructure
 and Communities

[13-1-o]

3. Selon vous, cette approche de la sûreté aérienne aura-t-elle des avantages, des inconvénients et des conséquences? Si oui, lesquels?
4. Êtes-vous d'accord pour que les aéroports aient une marge de manœuvre en ce qui concerne les moyens pour atteindre le maximum de sûreté de leurs opérations, conformément au règlement? Expliquez votre réponse.
5. Transports Canada prévoit approuver les évaluations et les programmes, et continuer d'inspecter les aéroports pour s'assurer qu'ils satisfont à toutes les exigences qui s'appliquent à leurs opérations. Selon vous, est-ce la bonne façon de faire? Expliquez votre réponse.
6. Croyez-vous que le Canada devrait harmoniser son approche de la sûreté aérienne avec celle de ses partenaires internationaux? Expliquez votre réponse.

Notes

1. Envoyez vos questions au sujet de cet avis à l'adresse rosemary.baldwin@tc.gc.ca.
2. Veuillez inclure des renseignements pour appuyer vos observations, si possible.
3. Indiquez toute partie de vos observations qu'il ne faudrait pas publier en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* (dont les articles 19 et 20), ainsi que la raison de cette non-publication.
4. Faites-nous savoir si vous ne désirez pas que nous vous nommions ou que nous publions vos observations dans la *Gazette du Canada*.
5. Nous allons lire et étudier toutes les observations que nous recevrons, mais ne répondrons pas à toutes.

Envoi des observations

Veuillez envoyer vos observations par écrit à l'Examen de la réglementation en matière de sûreté aérienne avant le 28 avril 2010, par la poste, à l'adresse suivante : Rosemary Baldwin, Transports Canada, Chef, Projets de réglementation, Examen de la réglementation en matière de sûreté aérienne, 350, rue Albert, Bureau 130, Ottawa (Ontario) K1A 0N5 ou par courriel à l'adresse exregsura@tc.gc.ca.

Prochaines étapes

Transports Canada prévoit rédiger et publier cette année dans la Partie I de la *Gazette du Canada* un projet de règlement officiel, y compris une analyse coûts-avantages, et demander d'autres observations à la population canadienne. La version finale des modifications sera publiée dans la Partie II de la *Gazette du Canada* lorsqu'elles auront été approuvées.

Le 27 mars 2010

Le directeur
Examen de la réglementation
en matière de sûreté aérienne
 JIM MARRIOTT

Au nom du ministre des Transports,
 de l'Infrastructure et des Collectivités

[13-1-o]

PARLIAMENT

HOUSE OF COMMONS

Third Session, Fortieth Parliament

PRIVATE BILLS

Standing Order 130 respecting notices of intended applications for private bills was published in the *Canada Gazette*, Part I, on February 27, 2010.

For further information, contact the Private Members' Business Office, House of Commons, Centre Block, Room 134-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-6443.

AUDREY O'BRIEN
Clerk of the House of Commons

PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, quarantième législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'article 130 du Règlement relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 27 février 2010.

Pour obtenir d'autres renseignements, prière de communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés, Chambre des communes, Édifice du Centre, Pièce 134-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-6443.

La greffière de la Chambre des communes
AUDREY O'BRIEN

COMMISSIONS**CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL****APPEAL***Notice No. HA-2009-015*

The Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) will hold a public hearing to consider the appeal referenced hereunder. This hearing will be held beginning at 9:30 a.m., in the Tribunal's Hearing Room No. 2, 18th Floor, Standard Life Centre, 333 Laurier Avenue W, Ottawa, Ontario. Interested persons planning to attend should contact the Tribunal at 613-998-9908 to obtain further information and to confirm that the hearing will be held as scheduled.

Customs Act

CapsCanada Corporation v. President of the Canada Border Services Agency

Date of Hearing: April 20, 2010

Appeal No.: AP-2009-003

Goods in Issue: K-Caps®

Issue: Whether the goods in issue are properly classified under tariff item No. 3923.90.90 as other articles for the conveyance or packing of goods, of plastics; stoppers, lids, caps and other closures, of plastics, as determined by the President of the Canada Border Services Agency, or should be classified in heading No. 9602.00 as worked, unhardened gelatine (except gelatine of heading No. 35.03) and articles of unhardened gelatine, as claimed by CapsCanada Corporation.

Tariff Items at Issue:

CapsCanada Corporation—9602.00
President of the Canada Border Services Agency—3923.90.90

March 19, 2010

By order of the Tribunal
DOMINIQUE LAPORTE
Secretary

[13-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL**DETERMINATION***EDP hardware and software*

Notice is hereby given that, after completing its inquiry, the Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) made a determination (File No. PR-2009-056) on March 12, 2010, with respect to a complaint filed by Microsoft Canada Co., Microsoft Corporation, Microsoft Licensing, GP and Softchoice Corporation (M&S), of Ottawa, Ontario, pursuant to subsection 30.11(1) of the *Canadian International Trade Tribunal Act*, R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47, concerning a procurement (Solicitation No. EP265-04H0009/A) by the Department of Public Works and Government Services (PWGSC) on behalf of the Department of Health. The solicitation was for the provision of an email system.

M&S alleged that PWGSC improperly extended the scope of an existing contract, thereby implementing a *de facto* sole source acquisition.

COMMISSIONS**TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR****APPEL***Avis n° HA-2009-015*

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) tiendra une audience publique afin d'entendre l'appel mentionné ci-dessous. L'audience débutera à 9 h 30 et aura lieu dans la salle d'audience n° 2 du Tribunal, 18^e étage, Standard Life Centre, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario). Les personnes intéressées qui ont l'intention d'assister à l'audience doivent s'adresser au Tribunal en composant le 613-998-9908 si elles désirent plus de renseignements ou si elles veulent confirmer la date de l'audience.

Loi sur les douanes

CapsCanada Corporation c. Président de l'Agence des services frontaliers du Canada

Date de l'audience : Le 20 avril 2010

Appel n° : AP-2009-003

Marchandises en cause : K-Caps^{MD}

Question en litige : Déterminer si les marchandises en cause sont correctement classées dans le numéro tarifaire 3923.90.90 à titre d'autres articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, comme l'a déterminé le président de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou si elles doivent être classées dans la position n° 9602.00 à titre de gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 35.03, et ouvrages en gélatine non durcie, comme le soutient CapsCanada Corporation.

Numéros tarifaires en cause :

CapsCanada Corporation — 9602.00
Président de l'Agence des services frontaliers du Canada — 3923.90.90

Le 19 mars 2010

Par ordre du Tribunal
Le secrétaire
DOMINIQUE LAPORTE

[13-1-o]

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR**DÉCISION***Matériel et logiciel informatiques*

Avis est donné par la présente que le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal), à la suite de son enquête, a rendu une décision (dossier n° PR-2009-056) le 12 mars 2010 concernant une plainte déposée par Microsoft Canada Co., Microsoft Corporation, Microsoft Licensing, GP et Softchoice Corporation (M&S), d'Ottawa (Ontario), aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. 1985 (4^e supp.), c. 47, au sujet d'un marché (invitation n° EP265-04H0009/A) passé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) au nom du ministère de la Santé. L'invitation portait sur la fourniture d'un système de courrier électronique.

M&S alléguait que TPSGC avait incorrectement étendu la portée d'un contrat existant, ce qui a eu pour résultat de restreindre l'acquisition à un fournisseur unique.

Having examined the evidence presented by the parties and considered the provisions of the *Agreement on Internal Trade*, the *North American Free Trade Agreement* and the *Agreement on Government Procurement*, the Tribunal determined that the complaint was not valid.

Further information may be obtained from the Secretary, Canadian International Trade Tribunal, Standard Life Centre, 15th Floor, 333 Laurier Avenue W, Ottawa, Ontario K1A 0G7, 613-993-3595 (telephone), 613-990-2439 (fax), secretary@citt-tcce.gc.ca (email).

Ottawa, March 16, 2010

DOMINIQUE LAPORTE
Secretary

[13-1-o]

Après avoir examiné les éléments de preuve présentés par les parties et tenu compte des dispositions de l'*Accord sur le commerce intérieur*, de l'*Accord de libre-échange nord-américain* et de l'*Accord sur les marchés publics*, le Tribunal a jugé que la plainte n'était pas fondée.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétaire, Tribunal canadien du commerce extérieur, Standard Life Centre, 15^e étage, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0G7, 613-993-3595 (téléphone), 613-990-2439 (téléco-pieur), secretaire@tcce-citt.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 16 mars 2010

Le secrétaire
DOMINIQUE LAPORTE

[13-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

DISMISSAL

Architect and engineering services

Notice is hereby given that the Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) issued an order on March 18, 2010, with respect to a complaint (File No. PR-2009-063) filed by BMT Technology Limited (BMT), of Kanata, Ontario, under subsection 30.11(1) of the *Canadian International Trade Tribunal Act*, R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47, concerning a procurement (Solicitation No. F7013-090024/A) by the Department of Public Works and Government Services (PWGSC) on behalf of the Department of Fisheries and Oceans, Canadian Coast Guard. The solicitation was for the development of bid design packages for offshore vessels.

BMT alleged that PWGSC (1) improperly rejected its proposal, citing unfair advantage concerns, (2) improperly applied the evaluation criteria and (3) failed to ensure equal access to the procurement.

Having found that it did not have jurisdiction to continue its inquiry into the complaint, pursuant to paragraph 10(c) of the *Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations*, the Tribunal dismissed the complaint.

Further information may be obtained from the Secretary, Canadian International Trade Tribunal, Standard Life Centre, 15th Floor, 333 Laurier Avenue W, Ottawa, Ontario K1A 0G7, 613-993-3595 (telephone), 613-990-2439 (fax), secretary@citt-tcce.gc.ca (email).

Ottawa, March 19, 2010

DOMINIQUE LAPORTE
Secretary

[13-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

INQUIRY

EDP hardware and software

The Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) has received complaints (File Nos. PR-2009-104 to PR-2009-128) from Enterasys Networks of Canada Ltd. (Enterasys), of

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

REJET

Services d'architecture et d'ingénierie

Avis est donné par la présente que le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) a publié une ordonnance le 18 mars 2010 concernant une plainte (dossier n° PR-2009-063) déposée par BMT Technology Limited (BMT), de Kanata (Ontario), aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. 1985 (4^e supp.), c. 47, concernant un marché (invitation n° F7013-090024/A) passé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) au nom du ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière canadienne. L'invitation portait sur l'élaboration de concepts et de devis/cahiers de charges pour des navires hauturiers.

BMT alléguait que TPSGC 1) avait incorrectement rejeté sa proposition, soulignant sa crainte quant à la possibilité d'un avantage indu, 2) avait incorrectement appliqué les critères d'évaluation et 3) n'avait pas assuré l'égalité d'accès au marché public.

Ayant déterminé qu'il n'avait pas compétence pour poursuivre son enquête sur la plainte, aux termes de l'alinéa 10c) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*, le Tribunal a rejeté la plainte.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétaire, Tribunal canadien du commerce extérieur, Standard Life Centre, 15^e étage, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0G7, 613-993-3595 (téléphone), 613-990-2439 (téléco-pieur), secretaire@tcce-citt.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 19 mars 2010

Le secrétaire
DOMINIQUE LAPORTE

[13-1-o]

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ENQUÊTE

Matériel et logiciel informatiques

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) a reçu des plaintes (dossiers n°s PR-2009-104 à PR-2009-128) déposées par Enterasys Networks of Canada Ltd. (Enterasys), of

Thornhill, Ontario, concerning procurements (Solicitation Nos. M9010-105182/A [RVD 669], 21120-104931/A [RVD 671], A0416-094512/A [RVD 678], W6369-10P5FF/A [RVD 688], W0106-09613B/A [RVD 695], 59017-100012/A [RVD 691], W6369-10P5GG/B [RVD 685], W8484-108305/A [RVD 692], W6369-10P5GM [RVD 693], 23240-103042/A [RVD 697], EN869-103849/A [RVD 702], 23240-103817/A [RVD 704], A0416-094516/B [RVD 706], A0416-094516/B [RVD 707], W010S-10D282/A [RVD 711], FP945-090053/A [RVD 712], C1111-090957/A [RVD 714], W6369-10P5GG/A [RVD 685], B8219-090643/A [RVD 710], 84084-090232/A [RVD 708], M9010-105183/A [RVD 717], 24062-090345/A [RVD 719], K7C20-090674/A [RVD 720], C1111-090959/A [RVD 726], 84084-090254/B [RVD 699]) by the Department of Public Works and Government Services (PWGSC). The solicitations are for the provision of networking equipment. Pursuant to subsection 30.13(2) of the *Canadian International Trade Tribunal Act* and subsection 7(2) of the *Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations*, notice is hereby given that the Tribunal has decided to conduct an inquiry into the complaints.

Enterasys alleges that PWGSC improperly conducted the above-noted solicitations.

Further information may be obtained from the Secretary, Canadian International Trade Tribunal, Standard Life Centre, 15th Floor, 333 Laurier Avenue W, Ottawa, Ontario K1A 0G7, 613-993-3595 (telephone), 613-990-2439 (fax), secretary@citt-tcce.gc.ca (email).

Ottawa, March 16, 2010

DOMINIQUE LAPORTE
Secretary

[13-1-o]

de Thornhill (Ontario), concernant des marchés (invitations n^{os} M9010-105182/A [DRV 669], 21120-104931/A [DRV 671], A0416-094512/A [DRV 678], W6369-10P5FF/A [DRV 688], W0106-09613B/A [DRV 695], 59017-100012/A [DRV 691], W6369-10P5GG/B [DRV 685], W8484-108305/A [DRV 692], W6369-10P5GM [DRV 693], 23240-103042/A [DRV 697], EN869-103849/A [DRV 702], 23240-103817/A [DRV 704], A0416-094516/B [DRV 706], A0416-094516/B [DRV 707], W010S-10D282/A [DRV 711], FP945-090053/A [DRV 712], C1111-090957/A [DRV 714], W6369-10P5GG/A [DRV 685], B8219-090643/A [DRV 710], 84084-090232/A [DRV 708], M9010-105183/A [DRV 717], 24062-090345/A [DRV 719], K7C20-090674/A [DRV 720], C1111-090959/A [DRV 726], 84084-090254/B [DRV 699]) passés par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC). Les invitations portent sur la fourniture d'équipement de réseau. Conformément au paragraphe 30.13(2) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et au paragraphe 7(2) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*, avis est donné par la présente que le Tribunal a décidé d'enquêter sur les plaintes.

Enterasys allègue que TPSGC a procédé aux invitations susmentionnées de façon irrégulière.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétaire, Tribunal canadien du commerce extérieur, Standard Life Centre, 15^e étage, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0G7, 613-993-3595 (téléphone), 613-990-2439 (télécopieur), secretaire@tce-citt.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 16 mars 2010

Le secrétaire
DOMINIQUE LAPORTE

[13-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE TO INTERESTED PARTIES

The following notices are abridged versions of the Commission's original notices bearing the same number. The original notices contain a more detailed outline of the applications, including additional locations and addresses where the complete files may be examined. The relevant material, including the notices and applications, is available for viewing during normal business hours at the following offices of the Commission:

- Central Building, Les Terrasses de la Chaudière, Room 206, 1 Promenade du Portage, Gatineau, Quebec K1A 0N2, 819-997-2429 (telephone), 994-0423 (TDD), 819-994-0218 (fax);
- Metropolitan Place, Suite 1410, 99 Wyse Road, Dartmouth, Nova Scotia B3A 4S5, 902-426-7997 (telephone), 426-6997 (TDD), 902-426-2721 (fax);
- Kensington Building, Suite 1810, 275 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba R3B 2B3, 204-983-6306 (telephone), 983-8274 (TDD), 204-983-6317 (fax);
- 530–580 Hornby Street, Vancouver, British Columbia V6C 3B6, 604-666-2111 (telephone), 666-0778 (TDD), 604-666-8322 (fax);
- CRTC Documentation Centre, 205 Viger Avenue W, Suite 504, Montréal, Quebec H2Z 1G2, 514-283-6607 (telephone), 283-8316 (TDD), 514-283-3689 (fax);
- CRTC Documentation Centre, 55 St. Clair Avenue E, Suite 624, Toronto, Ontario M4T 1M2, 416-952-9096 (telephone), 416-954-6343 (fax);

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Les avis qui suivent sont des versions abrégées des avis originaux du Conseil portant le même numéro. Les avis originaux contiennent une description plus détaillée de chacune des demandes, y compris les lieux et adresses où l'on peut consulter les dossiers complets. Tous les documents afférents, y compris les avis et les demandes, sont disponibles pour examen durant les heures normales d'ouverture aux bureaux suivants du Conseil :

- Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, Pièce 206, 1, promenade du Portage, Gatineau (Québec) K1A 0N2, 819-997-2429 (téléphone), 994-0423 (ATS), 819-994-0218 (télécopieur);
- Place Metropolitan, Bureau 1410, 99, chemin Wyse, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5, 902-426-7997 (téléphone), 426-6997 (ATS), 902-426-2721 (télécopieur);
- Édifice Kensington, Pièce 1810, 275, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3, 204-983-6306 (téléphone), 983-8274 (ATS), 204-983-6317 (télécopieur);
- 580, rue Hornby, Bureau 530, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6, 604-666-2111 (téléphone), 666-0778 (ATS), 604-666-8322 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, 205, avenue Viger Ouest, Bureau 504, Montréal (Québec) H2Z 1G2, 514-283-6607 (téléphone), 283-8316 (ATS), 514-283-3689 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, 55, avenue St. Clair Est, Bureau 624, Toronto (Ontario) M4T 1M2, 416-952-9096 (téléphone), 416-954-6343 (télécopieur);

- CRTC Documentation Centre, Cornwall Professional Building, Room 103, 2125 11th Avenue, Regina, Saskatchewan S4P 3X3, 306-780-3422 (telephone), 306-780-3319 (fax);
- CRTC Documentation Centre, 10405 Jasper Avenue, Suite 520, Edmonton, Alberta T5J 3N4, 780-495-3224 (telephone), 780-495-3214 (fax).

Interventions must be filed with the Secretary General, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Ottawa, Ontario K1A 0N2, together with proof that a true copy of the intervention has been served upon the applicant, on or before the deadline given in the notice.

Secretary General

- Centre de documentation du CRTC, Édifice Cornwall Professionnel, Pièce 103, 2125, 11^e Avenue, Regina (Saskatchewan) S4P 3X3, 306-780-3422 (téléphone), 306-780-3319 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, 10405, avenue Jasper, Bureau 520, Edmonton (Alberta) T5J 3N4, 780-495-3224 (téléphone), 780-495-3214 (télécopieur).

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, avec preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante, avant la date limite d'intervention mentionnée dans l'avis.

Secrétaire général

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

DECISIONS

The complete texts of the decisions summarized below are available from the offices of the CRTC.

2010-159 *March 16, 2010*

Thunder Bay Electronics Limited
Thunder Bay, Ontario

Approved — Amendment to the broadcasting licence for the television station CHFD-TV Thunder Bay in order to delete a condition of licence.

2010-163 *March 19, 2010*

Canadian Broadcasting Corporation
Rimouski and Québec, Quebec

Approved — Application in order to operate a new regional television station in Rimouski.

Approved — Application in order to amend the broadcasting licence for station CBVT Québec in order to transfer the transmitters listed in the decision to the new regional television station CJBR-TV Rimouski.

2010-164 *March 19, 2010*

CTV Television Inc.
Halifax and Sydney, Nova Scotia; Moncton and Saint John, New Brunswick; Montréal, Quebec; Kitchener, North Bay, Ottawa, Sault Ste. Marie, Sudbury, Timmins and Toronto, Ontario; Winnipeg, Manitoba; Prince Albert, Regina, Saskatoon and Yorkton, Saskatchewan; Calgary, Edmonton and Lethbridge, Alberta; and Vancouver, British Columbia

Approved — Amendment to the broadcasting licences for the television programming undertakings listed in the decision and their transmitters in order to increase their flexibility in fulfilling their described video programming commitments.

[13-1-o]

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

DÉCISIONS

On peut se procurer le texte complet des décisions résumées ci-après en s'adressant au CRTC.

2010-159 *Le 16 mars 2010*

Thunder Bay Electronics Limited
Thunder Bay (Ontario)

Approuvé — Modification de la licence de radiodiffusion de la station de télévision CHFD-TV Thunder Bay afin de supprimer une condition de licence.

2010-163 *Le 19 mars 2010*

Société Radio-Canada
Rimouski et Québec (Québec)

Approuvé — Demande en vue d'exploiter une nouvelle station de télévision régionale à Rimouski.

Approuvé — Demande en vue de modifier la licence de radiodiffusion de la station CBVT Québec afin de transférer les émetteurs énumérés dans la décision à la nouvelle station de télévision régionale CJBR-TV Rimouski.

2010-164 *Le 19 mars 2010*

CTV Television Inc.
Halifax et Sydney (Nouvelle-Écosse); Moncton et Saint John (Nouveau-Brunswick); Montréal (Québec); Kitchener, North Bay, Ottawa, Sault Ste. Marie, Sudbury, Timmins et Toronto (Ontario); Winnipeg (Manitoba); Prince Albert, Regina, Saskatoon et Yorkton (Saskatchewan); Calgary, Edmonton et Lethbridge (Alberta) et Vancouver (Colombie-Britannique)

Approuvé — Modification des licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de télévision desservant les localités énumérées dans la décision et leurs émetteurs afin de bénéficier de plus de souplesse pour satisfaire à leurs engagements à l'égard de la vidéodescription.

[13-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE OF CONSULTATION 2010-156

Notice of application received

Across Canada

Deadline for submission of interventions and/or comments:
April 20, 2010

The Commission has received the following application:

1. CTVglobemedia Inc., on behalf of its subsidiary Le Réseau des sports (RDS) inc.
Across Canada

To replace RDS's conditions of licence with the standard conditions set out in *Conditions of licence for competitive Canadian specialty services operating in the genres of mainstream sports and national news*, Broadcasting Regulatory Policy CRTC 2009-562, September 4, 2009.

March 16, 2010

[13-1-o]

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS DE CONSULTATION 2010-156

Avis de demande reçue

L'ensemble du Canada

Date limite pour le dépôt des interventions ou des observations :
le 20 avril 2010

Le Conseil a été saisi de la demande suivante :

1. CTVglobemedia Inc., au nom de sa filiale Le Réseau des sports (RDS) inc.
L'ensemble du Canada

En vue de remplacer les conditions de licence de RDS par les conditions normalisées énoncées dans *Conditions de licence pour les services spécialisés canadiens concurrents consacrés aux genres d'intérêt général des sports et des nouvelles nationales*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2009-562, 4 septembre 2009.

Le 16 mars 2010

[13-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE OF CONSULTATION 2010-157

Notice of application received

Toronto, Ontario

Deadline for submission of interventions and/or comments:
April 20, 2010

The Commission has received the following application:

1. Durham Radio Inc.
Toronto, Ontario

To modify the authorized contours of its transmitter CJKX-FM-2 Toronto by decreasing the average effective radiated power (ERP) from 122 to 31 W (maximum ERP from 220 W at 16 degrees to 175 W at 0 degree). All other technical parameters remain unchanged.

March 16, 2010

[13-1-o]

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS DE CONSULTATION 2010-157

Avis de demande reçue

Toronto (Ontario)

Date limite pour le dépôt des interventions ou des observations :
le 20 avril 2010

Le Conseil a été saisi de la demande suivante :

1. Durham Radio Inc.
Toronto (Ontario)

En vue de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CJKX-FM-2 Toronto en diminuant la puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 122 W à 31 W (PAR maximale de 220 W à 16 degrés à 175 W à 0 degré). Tous les autres paramètres techniques demeurent inchangés.

Le 16 mars 2010

[13-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

REGULATORY POLICY 2010-162

Distribution by direct-to-home services of stations from the major ownership groups in the Atlantic provinces and independently owned stations across Canada

In Broadcasting Public Notice 2008-100, the Commission announced that as of August 31, 2011, new rules will apply to the distribution of television stations by direct-to-home (DTH) services. In this regulatory policy, the Commission announces

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

POLITIQUE RÉGLEMENTAIRE 2010-162

Distribution par les entreprises de distribution de radiodiffusion par satellite de radiodiffusion directe de stations détenues par les grands groupes de propriété dans les provinces de l'Atlantique et de stations de télévision indépendantes dans l'ensemble du Canada

Dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100, le Conseil a annoncé qu'à compter du 31 août 2011, la distribution de stations de télévision par les services de distribution par satellite de radiodiffusion directe (SRD) serait assujettie à de nouvelles règles. Dans

two changes to those rules which have been adopted by majority decision

- First, to ensure that subscribers in the Atlantic region receive an equitable range of television stations, DTH services will be required to carry two Atlantic stations from each of the major broadcast ownership groups as part of the basic service offered to subscribers in that region.
- Second, to ensure that subscribers have access to a local voice that is distinct from that offered by the major broadcast ownership groups, DTH services will also be required to distribute at least two independently owned television stations from the other ownership groups across Canada. DTH services will be required to provide at least one such station as part of the basic service in each province where such a station has been licensed.

March 19, 2010

[13-1-o]

la présente politique réglementaire, le Conseil annonce deux changements à ces règles. Les changements ont été adoptés à la majorité. Ces changements sont les suivants :

- Premièrement, afin d'assurer que les abonnés dans la région de l'Atlantique reçoivent un nombre équitable de stations de télévision, les services de distribution par SRD seront aussi tenus d'offrir deux stations des provinces de l'Atlantique appartenant à chacun des grands groupes de propriété de radiodiffusion dans le cadre du service de base offert aux abonnés dans cette région.
- Deuxièmement, afin d'assurer que les abonnés ont accès à une voix locale distincte de celle offerte par les grands groupes de propriété de radiodiffusion, les services de distribution par SRD devront aussi distribuer au moins deux stations de télévision indépendantes détenues par les autres groupes de propriété de l'ensemble du Canada. Les services de distribution par SRD seront tenus de fournir au moins une telle station dans le cadre de son service de base dans chaque province où une telle station est autorisée.

Le 19 mars 2010

[13-1-o]

MISCELLANEOUS NOTICES**LA BANQUE D'YEUX NATIONALE INC.****SURRENDER OF CHARTER**

Notice is hereby given that La Banque d'Yeux Nationale inc. intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

March 19, 2010

PATRICIA-ANN LAUGHREA
President

[13-1-o]

AVIS DIVERS**LA BANQUE D'YEUX NATIONALE INC.****ABANDON DE CHARTE**

Avis est par les présentes donné que La Banque d'Yeux Nationale inc. demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 19 mars 2010

La présidente
PATRICIA-ANN LAUGHREA

[13-1-o]

CENTRAL 1 CREDIT UNION**LETTERS PATENT OF INCORPORATION**

Notice is hereby given, pursuant to subsection 24(2) of the *Trust and Loan Companies Act*, that Central 1 Credit Union intends to apply to the Minister of Finance for letters patent of incorporation incorporating a trust company under the Act. The company will carry on business under the name Central 1 Trust Company / Société de fiducie Central 1 and its head office will be located in Vancouver, British Columbia. Central 1 Credit Union is incorporated in the province of British Columbia and certified under Part XVI of the *Cooperative Credit Associations Act* (Canada), S.C. 1991, c. 48. Its principal business is providing wholesale financial services to credit unions.

Any person who objects to the proposed incorporation may submit an objection in writing to the Office of the Superintendent of Financial Institutions, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before May 10, 2010.

March 11, 2010

CENTRAL 1 CREDIT UNION

[12-4-o]

CENTRAL 1 CREDIT UNION**LETTRES PATENTES DE CONSTITUTION**

Avis est par les présentes donné, conformément au paragraphe 24(2) de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, que Central 1 Credit Union a l'intention de présenter une demande de lettres patentes au ministre des Finances en vue de constituer une société de fiducie suivant la Loi. La société exercera ses activités sous la dénomination « Société de fiducie Central 1 / Central 1 Trust Company » et son siège sera sis à Vancouver (Colombie-Britannique). Central 1 Credit Union est constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique et certifiée aux termes de la partie XVI de la *Loi sur les associations coopératives de crédit* (Canada), L.C. 1991, c. 48. Sa principale activité consiste en la prestation de services financiers de gros à des caisses populaires.

Toute personne qui s'oppose au projet de constitution peut notifier par écrit son opposition au Bureau du surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 10 mai 2010.

Le 11 mars 2010

CENTRAL 1 CREDIT UNION

[12-4-o]

COMMUNITY FUTURES DEVELOPMENT CORPORATION OF BOUNDARY AREA**RELOCATION OF HEAD OFFICE**

Notice is hereby given that Community Futures Development Corporation of Boundary Area has changed the location of its head office to the city of Grand Forks, province of British Columbia.

March 3, 2010

DAVE MARSHALL
President

[13-1-o]

COMMUNITY FUTURES DEVELOPMENT CORPORATION OF BOUNDARY AREA**CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL**

Avis est par les présentes donné que Community Futures Development Corporation of Boundary Area a changé le lieu de son siège social qui est maintenant situé à Grand Forks, province de la Colombie-Britannique.

Le 3 mars 2010

Le président
DAVE MARSHALL

[13-1-o]

CUSO**SURRENDER OF CHARTER**

Notice is hereby given that CUSO intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

March 6, 2010

BOB WARD

Chair

[13-1-o]

CUSO**ABANDON DE CHARTE**

Avis est par les présentes donné que CUSO demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 6 mars 2010

Le président

BOB WARD

[13-1-o]

THE DOMINION ATLANTIC RAILWAY COMPANY**ANNUAL MEETING**

The annual meeting of the shareholders of The Dominion Atlantic Railway Company will be held in the Yale Room, Suite 920, 401 9th Avenue SW, Calgary, Alberta, on Tuesday, April 13, 2010, at 9:30 a.m., for presentation of the financial statements, the election of directors, and for the transaction of such other business as may properly come before the meeting.

Calgary, February 23, 2010

By order of the Board

M. H. LEONG

Secretary

[10-4-o]

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
DOMINION-ATLANTIC****ASSEMBLÉE ANNUELLE**

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic se tiendra dans la salle Yale, Bureau 920, 401 9th Avenue SW, Calgary (Alberta), le mardi 13 avril 2010, à 9 h 30, pour présenter les états financiers, élire les administrateurs et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

Calgary, le 23 février 2010

Par ordre du conseil

Le secrétaire

M. H. LEONG

[10-4-o]

GORDON M. MACNABB SCHOLARSHIP FOUNDATION**SURRENDER OF CHARTER**

Notice is hereby given that Gordon M. MacNabb Scholarship Foundation intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to subsection 32(1) of the *Canada Corporations Act*.

March 17, 2010

RICK SCHWARTZBURG

Secretary and Director

[13-1-o]

GORDON M. MACNABB SCHOLARSHIP FOUNDATION**ABANDON DE CHARTE**

Avis est par les présentes donné que Gordon M. MacNabb Scholarship Foundation demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 17 mars 2010

Le secrétaire et directeur

RICK SCHWARTZBURG

[13-1-o]

**JAMES MACINNIS, ARTHUR GRAHAM AND
GEOFF NISHI****PLANS DEPOSITED**

James MacInnis, Arthur Graham and Geoff Nishi hereby give notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, James MacInnis, Arthur Graham and Geoff Nishi have deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the office of the District Registrar of the Land Registry District of Inverness County, at Port Hood, Nova Scotia, under deposit Nos. 95378916 (site L-1346, James MacInnis), 95351890 (site L-1316, Arthur Graham) and 95351889 (site L-1306, Geoff Nishi), a description of the sites and plans for the proposed aquaculture facilities in

**JAMES MACINNIS, ARTHUR GRAHAM ET
GEOFF NISHI****DÉPÔT DE PLANS**

James MacInnis, Arthur Graham et Geoff Nishi donnent avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. James MacInnis, Arthur Graham et Geoff Nishi ont, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement du comté d'Inverness, à Port Hood (Nouvelle-Écosse), sous les numéros de dépôt 95378916 (site L-1346, James MacInnis), 95351890 (site L-1316, Arthur Graham) et 95351889 (site L-1306, Geoff Nishi),

Mabou Harbour, at Mabou Harbour, in front of Lot L-1346 (50044239), Lot L-1316 (5030844) and Lot L-1306 (50030352), in Inverness County, Nova Scotia.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Mabou, March 5, 2010

JAMES MACINNIS
ARTHUR GRAHAM
GEOFF NISHI

[13-1-o]

une description des emplacements et les plans des installations d'aquaculture que l'on propose d'aménager dans le havre Mabou, à Mabou Harbour, devant le lot L-1346 (50044239), le lot L-1316 (5030844) et le lot L-1306 (50030352), dans le comté d'Inverness, en Nouvelle-Écosse.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Mabou, le 5 mars 2010

JAMES MACINNIS
ARTHUR GRAHAM
GEOFF NISHI

[13-1]

SWISS RE LIFE & HEALTH CANADA

CERTIFICATE OF CONTINUANCE

Notice is hereby given, in accordance with subsection 39(3) of the *Insurance Companies Act* (Canada), that Swiss Re Life & Health Canada intends to apply to the Minister of Finance on or after April 12, 2010, for approval to apply under the *Canada Business Corporations Act* for a certificate of continuance as a corporation under that Act.

Toronto, March 13, 2010

JEAN-JACQUES HENCHOZ
President and Chief Executive Officer

[11-4-o]

SUISSE DE RÉASSURANCES VIE ET SANTÉ CANADA

CERTIFICAT DE PROROGATION

Avis est par les présentes donné aux termes du paragraphe 39(3) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) que Suisse de Réassurances Vie et Santé Canada a l'intention de demander au ministre des Finances, le 12 avril 2010 ou après cette date, l'approbation pour présenter une demande de délivrance de certificat de prorogation en tant que société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Toronto, le 13 mars 2010

Le président et directeur général
JEAN-JACQUES HENCHOZ

[11-4-o]

UAP-NEWROTTERDAM INSURANCE COMPANY N.V., the Canadian branch of REAAL SCHADEVERZEKERINGEN N.V.

RELEASE OF ASSETS

Pursuant to Canada's *Insurance Companies Act* (the "Act"), notice is hereby given that UAP-NewRotterdam Insurance Company N.V., the Canadian branch of REAAL Schadeverzekeringen N.V. ("UAP-NewRotterdam") intends to apply to the Superintendent of Financial Institutions (Canada) on or after April 26, 2010, for the release of the assets that it maintains in Canada in accordance with the Act.

Any policyholder or creditor in respect of UAP-NewRotterdam's insurance business in Canada opposing that release must file notice of such opposition with the Office of the Superintendent of Financial Institutions, Legislation and Approvals Division, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before April 26, 2010.

Toronto, March 13, 2010

UAP-NEWROTTERDAM INSURANCE COMPANY N.V.,
the Canadian branch of
REAAL SCHADEVERZEKERINGEN N.V.

[11-4-o]

UAP-NEWROTTERDAM INSURANCE COMPANY N.V., la succursale canadienne de REAAL SCHADEVERZEKERINGEN N.V.

LIBÉRATION DES ACTIFS

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada (la « Loi »), avis est par les présentes donné que UAP-NewRotterdam Insurance Company N.V., la succursale canadienne de REAAL Schadeverzekeringen N.V. (« UAP-NewRotterdam ») a l'intention de soumettre une demande au surintendant des institutions financières (Canada), le ou après le 26 avril 2010, pour l'approbation de la libération des actifs que UAP-NewRotterdam garde au Canada, conformément à la Loi.

Tous les assurés ou créanciers concernant les affaires d'assurance de UAP-NewRotterdam au Canada qui s'opposent à cette libération des actifs doivent déposer leur opposition à cette libération auprès du Bureau du surintendant des institutions financières, Division de la législation et des approbations, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, le ou avant le 26 avril 2010.

Toronto, le 13 mars 2010

UAP-NEWROTTERDAM INSURANCE COMPANY N.V.,
la succursale canadienne de
REAAL SCHADEVERZEKERINGEN N.V.

[11-4-o]

WELLS FARGO BANK, N.A.**APPLICATION TO ESTABLISH A FOREIGN BANK BRANCH**

Notice is hereby given, pursuant to subsection 525(2) of the *Bank Act*, that Wells Fargo Bank, N.A., a foreign bank with its head office in Sioux Falls, South Dakota, intends to apply to the Minister of Finance for an order permitting it to establish a foreign bank branch in Canada to carry on the business of banking. The ultimate parent of Wells Fargo Bank, N.A. is Wells Fargo & Company, headquartered in San Francisco, California.

The branch will carry on business in Canada under the name Wells Fargo Bank, N.A., Canadian Branch in the English form and Wells Fargo Bank, N.A., succursale canadienne in the French form, and its principal office will be located in Toronto, Ontario.

Any person who objects to the proposed order may submit an objection in writing to the Office of the Superintendent of Financial Institutions, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before May 3, 2010.

Toronto, March 13, 2010

BLAKE CASSELS & GRAYDON LLP
Barristers and Solicitors

Note: The publication of this Notice should not be construed as evidence that an order will be issued to establish the foreign bank branch. The granting of the order will be dependent upon the normal *Bank Act* application review process and the discretion of the Minister of Finance.

[11-4-o]

WELLS FARGO BANK, N.A.**DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UNE SUCCURSALE DE BANQUE ÉTRANGÈRE**

Avis est par les présentes donné, en vertu du paragraphe 525(2) de la *Loi sur les banques*, que Wells Fargo Bank, N.A., une banque étrangère ayant son siège social à Sioux Falls, dans le Dakota du Sud, a l'intention de demander au ministre des Finances une ordonnance l'autorisant à établir une succursale de banque étrangère au Canada pour y mener des activités bancaires. La société mère ultime de Wells Fargo Bank, N.A. est Wells Fargo & Company, dont le siège social est situé à San Francisco, en Californie.

La succursale exercera ses activités au Canada sous la dénomination anglaise Wells Fargo Bank, N.A., Canadian Branch et sous la dénomination française Wells Fargo Bank, N.A., succursale canadienne. Son bureau principal sera situé à Toronto, en Ontario.

Toute personne qui s'oppose à l'ordonnance projetée peut soumettre son opposition, par écrit, au Bureau du surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 3 mai 2010.

Toronto, le 13 mars 2010

Les avocats
BLAKE CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L./S.R.L.

Nota : La publication du présent avis ne doit pas être interprétée comme une preuve qu'une ordonnance sera rendue pour établir la succursale de banque étrangère. La décision d'accorder l'ordonnance dépendra du processus habituel d'examen des demandes aux termes de la *Loi sur les banques* et du pouvoir discrétionnaire du ministre des Finances.

[11-4-o]

ORDERS IN COUNCIL**GOVERNMENT HOUSE**

Letters patent repealing the General Campaign Star and General Service Medal Regulations

P.C. 2010-79

January 14, 2010

Whereas, by letters patent issued on May 21, 2004, the General Campaign Star and the General Service Medal were instituted and created in Canada;

Whereas those letters patent ordained, directed and appointed that the award of the Star and the Medal shall be provided for by the *General Campaign Star and General Service Medal Regulations* annexed to the letters patent;

And whereas it is desirable and Our Privy Council for Canada has advised that letters patent do issue repealing those Regulations and making the annexed *General Campaign Star and General Service Medal Regulations, 2009* in substitution;

Therefore, Her Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, hereby orders that letters patent do issue, under the Great Seal of Canada, repealing the *General Campaign Star and General Service Medal Regulations* and making the annexed *General Campaign Star and General Service Medal Regulations, 2009* in substitution.

[Great Seal of Canada]

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories QUEEN, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these presents shall come or whom the same may in any way concern,

GREETING:

Whereas, by letters patent issued on May 21, 2004, We instituted and created in Canada the General Campaign Star and the General Service Medal for the purpose of according recognition to any person enrolled in, attached to or working with the Canadian Forces who participated in or provided direct support on a full-time basis to operations in the presence of an armed enemy;

Whereas, by those letters patent, We directed that the award of the General Campaign Star and the General Service Medal shall be provided for by the *General Campaign Star and General Service Medal Regulations* annexed to the letters patent;

And whereas it is desirable and Our Privy Council for Canada has advised that letters patent do issue repealing the *General Campaign Star and General Service Medal Regulations* and making the annexed *General Campaign Star and General Service Medal Regulations, 2009* in substitution;

Now know you that We, by and with the advice of Our Privy Council for Canada, do by these presents repeal the *General Campaign Star and General Service Medal Regulations* and make the annexed *General Campaign Star and General Service Medal Regulations, 2009* in substitution.

DÉCRETS EN CONSEIL**RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL**

Lettres patentes abrogeant le Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général

C.P. 2010-79

Le 14 janvier 2010

Attendu que, par des lettres patentes délivrées le 21 mai 2004, ont été créées et instituées au Canada l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général;

Attendu que ces lettres patentes ont ordonné, décrété et prescrit que l'attribution de l'Étoile et de la Médaille soit prévue par le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général* figurant en annexe des lettres patentes;

Attendu qu'il est souhaitable que soient délivrées des lettres patentes abrogeant le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général* et prenant en remplacement le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général (2009)*, ci-après, et que notre Conseil privé pour le Canada en a fait la recommandation,

À ces causes, sur recommandation du premier ministre, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil ordonne la délivrance, sous le grand sceau du Canada, de lettres patentes abrogeant le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général*, et prenant en remplacement le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général (2009)*, ci-après.

MICHAËLLE JEAN

[Grand Sceau du Canada]

CANADA

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux à qui les présentes parviennent ou qu'elles peuvent de quelque manière concerner,

SALUT :

Attendu que, par lettres patentes délivrées le 21 mai 2004, Nous avons créé et institué au Canada l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général pour rendre témoignage à toute personne qui, étant enrôlée dans les Forces canadiennes, affectée à celles-ci ou travaillant avec elles, a participé à des opérations en présence d'un ennemi armé ou a fourni un appui direct, à temps plein, à ces opérations;

Attendu que, par ces lettres patentes, Nous avons ordonné que l'attribution de l'Étoile et de la Médaille soit prévue par le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général* figurant en annexe de ces lettres patentes;

Attendu qu'il est souhaitable que soient délivrées des lettres patentes abrogeant le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général* et prenant en remplacement le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général (2009)*, ci-après, et que Notre Conseil privé pour le Canada en a fait la recommandation,

Sachez que, sur et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous, par Nos présentes lettres patentes, abrogeons le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général* et prenons en remplacement le *Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général (2009)*, ci-après.

IN WITNESS WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed.

WITNESS:

Our Right Trusty and Well-beloved Michaëlle Jean, Chancellor and Principal Companion of Our Order of Canada, Chancellor and Commander of Our Order of Military Merit, Chancellor and Commander of Our Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

AT OUR GOVERNMENT HOUSE, in Our City of Ottawa, this seventeenth day of February in the year of Our Lord two thousand and ten and in the fifty-ninth year of Our Reign.

BY HER MAJESTY'S COMMAND,

STEPHEN HARPER

PRIME MINISTER OF CANADA

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait délivrer Nos présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau du Canada.

TÉMOIN :

Notre très fidèle et bien-aimée Michaëlle Jean, chancelière et compagnon principal de Notre Ordre du Canada, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite militaire, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite des corps policiers, gouverneure générale et commandante en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce dix-septième jour de février de l'an de grâce deux mille dix, cinquante-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ,

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

GENERAL CAMPAIGN STAR AND GENERAL SERVICE MEDAL REGULATIONS, 2009

INTERPRETATION

1. The definitions in this section apply in these Regulations.

“Medal” means the General Service Medal described in section 3. (*Médaille*)

“Rotation Bar” means a bar described in subsections 2(5) or 3(5). (*Barrette de rotation*)

“Star” means the General Campaign Star described in section 2. (*Étoile*)

DESCRIPTION

2. (1) The Star shall be 44 mm across and shall consist of a gold-coloured four-point star representing the cardinal points of a compass. It shall have a small ball at the tip of the top point with a ring attached to it through which a ribbon passes.

(2) On the obverse of the Star, built up in order from the back, shall appear

- (a) a wreath of maple leaves terminating at the top with the Royal Crown;
- (b) two crossed swords, blades upwards, the blades and hilts forming four additional points to the Star;
- (c) a fouled anchor; and
- (d) an eagle flying affronty, its head to the sinister, and its wings outstretched extending beyond the wreath.

(3) On the reverse of the Star, within a raised circle, shall appear from top to bottom

- (a) the Royal Cypher ensigned by the Royal Crown;
- (b) a space for the engraving referred to in subsection (6); and
- (c) three maple leaves conjoined on one stem.

(4) The Star shall be suspended from a ribbon that is representative of the type of service or the geographic area for which it is awarded, and that is specified by the Governor in Council under paragraph 9(b).

RÈGLEMENT SUR L'ÉTOILE DE CAMPAGNE GÉNÉRALE ET LA MÉDAILLE DU SERVICE GÉNÉRAL (2009)

DÉFINITIONS

1. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

« Barrette de rotation » L'une ou l'autre des barrettes décrites aux paragraphes 2(5) et 3(5). (*Rotation Bar*)

« Étoile » L'Étoile de campagne générale décrite à l'article 2. (*Star*)

« Médaille » La Médaille du service général décrite à l'article 3. (*Medal*)

DESCRIPTION

2. (1) L'Étoile, qui mesure 44 mm d'une pointe à l'autre, consiste en une étoile de couleur or à quatre pointes représentant les points cardinaux d'une rose des vents. La pointe supérieure de l'Étoile est sommée d'une petite boule à laquelle est attaché un anneau dans lequel passe un ruban.

(2) L'Étoile porte, à l'avant, les symboles ci-après posés l'un sur l'autre en commençant par le fond :

- a) une guirlande de feuilles d'érable surmontée de la couronne royale;
- b) deux épées croisées dont les lames sont tournées vers le haut, ces dernières formant avec les poignées quatre pointes additionnelles à l'Étoile;
- c) une ancre munie de sa gumène;
- d) une aigle en plein vol présentée de face, sa tête étant tournée vers senestre et ses ailes dépassant la guirlande.

(3) L'Étoile porte, au revers, de haut en bas dans un cercle en relief :

- a) le chiffre royal sommé de la couronne royale;
- b) un espace réservé à la gravure visée au paragraphe (6);
- c) trois feuilles d'érable sur une même tige.

(4) L'Étoile est suspendue à un ruban représentatif du type de service ou de la région géographique associée à son attribution, comme le spécifie le gouverneur en conseil en vertu de l'article 9b).

(5) The Rotation Bars to the Star shall be gold-coloured with raised edges and shall bear either one or five maple leaves.

(6) The Star shall be engraved on the reverse with the recipient's service number, rank, forename initials and surname.

3. (1) The Medal shall be 36 mm across and shall consist of a silver-coloured circular medal with a claw at the top that is attached to a straight slotted bar. The claw shall be in the form of a central maple leaf overlapping two others.

(2) On the obverse of the Medal shall appear the contemporary crowned effigy of Her Majesty the Queen of Canada, facing to the sinister, and circumscribed with the inscriptions "ELIZABETH II DEI GRATIA REGINA" and "CANADA", separated by small crosses pattée.

(3) On the reverse of the Medal, built up in order from the back, shall appear

- (a) two crossed swords, blades upwards;
- (b) a fouled anchor; and
- (c) an eagle flying affronty, its head to the sinister and wings outstretched.

The whole shall be surmounted by the Royal Crown and surrounded by two branches of maple leaves.

(4) The Medal shall be suspended from a ribbon that is representative of the type of service or the geographic area for which it is awarded, and that is specified by the Governor in Council under paragraph 9(b).

(5) The Rotation Bars to the Medal shall be silver-coloured with raised edges and shall bear either one or five maple leaves.

(6) The Medal shall be engraved on the rim with the military or police recipient's service number, rank, forename initials and surname or with the civilian recipient's forenames and surname.

ELIGIBILITY

4. Subject to section 7, the Star may be awarded to any person who

- (a) is a member of the Canadian Forces and has been deployed outside Canada in a theatre of operations, in a special duty area or on a special duty operation in the presence of an armed enemy; or
- (b) is a member of an allied force and has worked as an integral part of the Canadian Forces, such as exchange personnel, and otherwise meets the criteria applicable to a member of the Canadian Forces referred to in paragraph (a).

5. Despite section 4, the Governor General may, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, award the Star to any person who has rendered distinguished services, under exceptional circumstances, such as taking direct actions against the enemy, and is a Canadian citizen in the employ of Her Majesty in right of Canada or a Canadian citizen under contract with the Government of Canada and otherwise meets the criteria applicable to a member of the Canadian Forces referred to in paragraph 4(a).

6. (1) Subject to subsection (2) and section 7, the Medal may be awarded to any person who

- (a) is a member of the Canadian Forces and has been deployed outside Canada to provide direct support on a full-time basis to operations in the presence of an armed enemy but not necessarily inside a theatre of operations, in a special duty area or on a special duty operation;

(5) Les Barrettes de rotation associées à l'Étoile sont de couleur or, comportent une bordure en relief et portent une ou cinq feuilles d'érable.

(6) Le numéro de service, le grade, les initiales du prénom et le nom du récipiendaire sont gravés au revers de l'Étoile.

3. (1) La Médaille, dont le diamètre est de 36 mm, est circulaire et de couleur argent, et sa partie supérieure est munie d'une attache à laquelle est fixée une barrette de suspension droite. L'attache a la forme de deux feuilles d'érable sur lesquelles est posée, au centre, une autre feuille d'érable.

(2) La Médaille porte, à l'avant, l'effigie contemporaine couronnée de Sa Majesté la Reine du Canada regardant vers senestre; l'effigie est entourée des inscriptions « ELIZABETH II DEI GRATIA REGINA » et « CANADA », séparées par de petites croix pattées.

(3) La Médaille porte, au revers, les symboles ci-après posés l'un sur l'autre en commençant par le fond :

- a) deux épées croisées, les lames tournées vers le haut;
- b) une ancre munie de sa gumène;
- c) une aigle en plein vol présentée de face, sa tête tournée vers senestre.

Le tout est sommé de la couronne royale et encerclé de deux branches de feuilles d'érable formant une couronne ouverte.

(4) La Médaille est suspendue à un ruban représentatif du type de service ou de la région géographique associée à son attribution, comme le spécifie le gouverneur en conseil en vertu de l'alinéa 9b).

(5) Les Barrettes de rotation associées à la Médaille sont de couleur argent, comportent une bordure en relief et portent une ou cinq feuilles d'érable.

(6) Le numéro de service, le grade, les initiales du prénom et le nom du récipiendaire militaire ou policier ou les prénoms et le nom du récipiendaire civil sont gravés sur la tranche de la Médaille.

ADMISSIBILITÉ

4. Sous réserve de l'article 7, l'Étoile peut être attribuée à toute personne qui, selon le cas :

- a) est un membre des Forces canadiennes qui a été déployé à l'extérieur du Canada dans un théâtre d'opérations ou une zone de service spécial ou dans le cadre d'une opération de service spécial en présence d'un ennemi armé;
- b) d'une part, est un membre d'une force alliée qui était intégré aux Forces canadiennes, notamment en vertu d'un programme d'échange, et, d'autre part, satisfait aux critères applicables au membre des Forces canadiennes visé à l'alinéa a).

5. Malgré l'article 4, le gouverneur général peut attribuer l'Étoile, sur recommandation du chef d'état-major de la défense, à toute personne qui d'une part s'est distinguée dans des circonstances exceptionnelles, notamment lors d'une action directe contre l'ennemi, et d'autre part est un citoyen canadien employé par Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou engagé à contrat par le gouvernement du Canada et satisfait aux critères applicables au membre des Forces canadiennes visé à l'alinéa 4a).

6. (1) Sous réserve du paragraphe (2) et de l'article 7, la Médaille peut être attribuée à toute personne qui, selon le cas :

- a) est un membre des Forces canadiennes déployé à l'extérieur du Canada en appui direct, à temps plein, à des opérations en présence d'un ennemi armé, mais pas nécessairement à l'intérieur d'un théâtre d'opérations, dans une zone de service spécial ou dans le cadre d'une opération de service spécial;

(b) is a member of an allied force and has worked as an integral part of the Canadian Forces, such as exchange personnel, and otherwise meets the criteria applicable to a member of the Canadian Forces referred to in paragraph (a); or

(c) is a Canadian citizen in the employ of Her Majesty in right of Canada or a Canadian citizen under contract with the Government of Canada, and has been deployed outside Canada either inside or outside a theatre of operations, in a special duty area or on special duty operation to provide direct support on a full-time basis to operations in the presence of an armed enemy as part of a military mission.

(2) To be eligible to be awarded the Medal, the person must have provided the direct support under exceptional circumstances and must have been deployed specifically to provide that support on a full-time basis to the operations. Recognition may be provided only when the deployment involves a certain level of risk, threat, hardship or operational intensity. Any support that is comparable in nature to normal duty or performed from the relative safety of a country distant from the theatre of operations shall be excluded from eligibility.

7. The following do not constitute eligible service:

- (a) visits and inspections for the purpose of leadership, command or familiarization;
- (b) ceremonial or morale visits by civilian or military dignitaries;
- (c) staff assistance visits;
- (d) staff inspection visits;
- (e) specialist visits for the conduct of summary, criminal or administrative investigations, courts martial, boards of inquiry, trial evaluations, academic studies or surveys;
- (f) work by embedded journalists or war artists; and
- (g) any other similar activity.

8. The Star and the Medal shall only be awarded with a ribbon that identifies the specific type of service rendered or the geographic area in which the recipient served.

9. The Governor in Council shall

- (a) determine the conditions that must be satisfied for service to be recognized as worthy of the award of a specific ribbon; and
- (b) specify the design of the ribbons.

10. A recipient of the Star or Medal may be awarded a Rotation Bar if the person has served an additional 180 cumulative days of service after qualifying for the Star, Medal or the last Rotation Bar that the person has earned.

11. The Star, the Medal and the Rotation Bars are awarded for honourable service.

12. (1) Any person who dies or is evacuated for medical reasons that are directly attributable to service is deemed to have satisfied any condition that is determined by the Governor in Council under paragraph 9(a).

(2) Any recipient of the Star or Medal who dies or is evacuated for medical reasons that are directly attributable to service shall be credited the entire period that they would have served had they completed their tour of duty for the purpose of calculating eligibility for Rotation Bars.

13. (1) The Star and the Medal together with the same ribbon shall only be awarded to a person once, and any additional qualifying service in respect of the same type of service or in the same

b) est un membre d'une force alliée qui était intégré aux Forces canadiennes, notamment en vertu d'un programme d'échange, et qui satisfait aux critères applicables au membre des Forces canadiennes visé à l'alinéa a);

c) est un citoyen canadien employé par Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou un citoyen canadien engagé à contrat par le gouvernement du Canada, et a été déployé à l'extérieur du Canada — à l'intérieur ou à l'extérieur d'un théâtre d'opérations, dans une zone de service spécial ou dans le cadre d'une opération de service spécial — en appui direct, à temps plein, à des opérations en présence d'un ennemi armé, dans le cadre d'une mission militaire.

(2) Pour être admissible à la Médaille, la personne doit avoir fourni l'appui direct dans des circonstances exceptionnelles et avoir été déployée dans le but précis de fournir cet appui à temps plein aux opérations. La Médaille ne peut être décernée que lorsque le déploiement comporte un certain niveau de risque, de menace, de difficulté ou d'intensité opérationnelle. Aucun appui de nature comparable aux fonctions habituelles ou fourni à partir d'un pays relativement sûr et distant du théâtre d'opérations n'est pris en considération.

7. Ne constituent pas des périodes de service admissible :

- a) les visites et inspections aux fins de commandement ou de familiarisation;
- b) les visites protocolaires ou visant à soutenir le moral des troupes effectuées par des dignitaires civils ou militaires;
- c) les visites d'aide d'état-major;
- d) les visites d'inspection d'état-major;
- e) les visites de spécialistes pour la conduite d'enquêtes sommaires, criminelles ou administratives, de cours martiales, de commissions d'enquête, d'évaluations de procès, d'études théoriques ou de sondages;
- f) les visites de journalistes intégrés ou d'artistes de guerre;
- g) toute autre activité semblable.

8. L'Étoile et la Médaille sont toujours décernées avec un ruban qui identifie le type précis de service rendu ou la région géographique dans laquelle le récipiendaire a servi.

9. Le gouverneur en conseil :

- a) établit les conditions à remplir pour qu'un service mérite d'être reconnu par l'attribution d'un ruban donné;
- b) spécifie le modèle des rubans.

10. Tout récipiendaire de l'Étoile ou de la Médaille peut recevoir une Barrette de rotation s'il a servi cent quatre-vingts jours cumulatifs de plus que la période de service donnant droit à l'Étoile, à la Médaille ou à la dernière Barrette de rotation qu'il a reçue.

11. L'Étoile, la Médaille et les Barrettes de rotation sont attribuées pour service honorable.

12. (1) Toute personne qui meurt ou qui est évacuée pour des raisons médicales directement attribuables au service est réputée avoir satisfait aux conditions établies par le gouverneur en conseil en vertu de l'alinéa 9a).

(2) Pour tout récipiendaire de l'Étoile ou de la Médaille qui meurt ou qui est évacué pour des raisons médicales directement attribuables au service, il est compté l'ensemble de la période de service qu'il aurait normalement accomplie, en vue de déterminer l'admissibilité aux Barrettes de rotation.

13. (1) L'Étoile et la Médaille qui ont le même ruban ne sont décernées qu'une seule fois à un même récipiendaire, tout service admissible additionnel pour le même type de service ou la même

geographic area is to be recognized by the award of Rotation Bars.

(2) When a person meets the criteria for both the Star or its Rotation Bar and the Medal or its Rotation Bar in respect of the same type of service or in the same geographic area within a period of 180 eligible days, the person shall only be awarded the Star or its Rotation Bar.

(3) Eligible service for the Star or a Rotation Bar to the Star and for the Medal or a Rotation Bar to the Medal shall not be combined.

(4) The service counted towards the Star, Medal or Rotation Bars may not be counted towards any other Canadian or foreign service medal.

AWARD

14. An award of the Star, the Medal and the Rotation Bars shall be made

- (a) on the recommendation of the Chief of the Defence Staff, who shall make a list of all persons, military and civilian, who are eligible to be awarded the Star, the Medal or the Rotation Bars and shall forward the list to the Governor General; and
- (b) by an instrument signed by the Governor General.

15. The Star, the Medal and the Rotation Bars may be awarded posthumously.

PRESENTATION

16. Unless the Governor General otherwise directs, the Star, the Medal and the Rotation Bars shall be presented to a recipient, as arranged by the Chief of the Defence Staff.

WEARING OF MEDALS AND BARS

17. (1) The Star shall be worn after the South-West Asia Service Medal on the left breast. The Governor in Council shall determine the order of precedence of the Stars with their specific ribbons.

(2) The Medal shall be worn after the Star on the left breast. The Governor in Council shall determine the order of precedence of the Medals with their specific ribbons.

(3) One Rotation Bar shall be worn centred on the ribbon.

(4) One Rotation Bar bearing five maple leaves shall be worn instead of five single maple leaf Rotation Bars.

(5) When several Rotation Bars are awarded, they shall be spaced evenly on the ribbon in the order that they were earned. The first Rotation Bar earned shall be worn closest to the Star or Medal.

(6) When the undress ribbon is worn, a silver maple leaf shall be worn centred on the ribbon of the Medal to indicate the award of a Rotation Bar, a gold maple leaf shall be worn to indicate the award of a second Rotation Bar and a red maple leaf shall be worn to indicate the award of a third Rotation Bar. If more than three Rotation Bars have been awarded, the maple leaves shall be worn in combination so as to indicate the total number of Rotation Bars awarded.

région géographique étant reconnu par l'attribution de Barrettes de rotation.

(2) Lorsqu'une personne satisfait à la fois aux critères d'admissibilité à l'Étoile ou la Barrette de rotation qui y est associée et à ceux concernant la Médaille ou la Barrette de rotation qui y est associée, pour le même type de service ou la même région géographique dans une période admissible de cent quatre-vingts jours, elle ne peut recevoir que l'Étoile ou la Barrette de rotation qui y est associée.

(3) Les périodes de service admissibles pour l'Étoile ou la Barrette de rotation qui y est associée et la Médaille ou la Barrette de rotation qui y est associée ne peuvent être combinées.

(4) Le service pris en considération pour l'attribution de l'Étoile, de la Médaille ou des Barrettes de rotation ne peut servir en vue de l'attribution d'aucune autre médaille de service canadienne ou étrangère.

ATTRIBUTION

14. L'attribution de l'Étoile, de la Médaille et des Barrettes de rotation est faite :

- a) sur recommandation du chef d'état-major de la défense, qui dresse la liste des personnes — militaires et civils — admissibles à l'Étoile, la Médaille ou une Barrette de rotation et la transmet au gouverneur général;
- b) au moyen d'un instrument signé par le gouverneur général.

15. L'Étoile, la Médaille et les Barrettes de rotation peuvent être attribuées à titre posthume.

REMISE

16. Sauf directive contraire du gouverneur général, l'Étoile, la Médaille et les Barrettes de rotation sont remises au récipiendaire suivant les dispositions prises par le chef d'état-major de la défense.

PORT DES MÉDAILLES ET DES BARRETTES

17. (1) L'Étoile est portée après la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest, du côté gauche de la poitrine. Les Étoiles et leurs divers rubans ont la préséance qu'établit le gouverneur en conseil.

(2) La Médaille est portée après l'Étoile, du côté gauche de la poitrine. Les Médailles et leurs divers rubans ont la préséance qu'établit le gouverneur en conseil.

(3) Une Barrette de rotation est portée au centre du ruban.

(4) Une Barrette de rotation portant cinq feuilles d'érable est portée au lieu de cinq Barrettes de rotation portant une feuille d'érable chacune.

(5) Lorsque plusieurs Barrettes de rotation sont attribuées, elles sont espacées également sur le ruban selon l'ordre dans lequel elles ont été décernées, la première étant portée le plus près de l'Étoile ou de la Médaille.

(6) Porté seul, le ruban de la Médaille est orné d'une feuille d'érable en argent en son centre pour indiquer l'attribution d'une Barrette de rotation. Une feuille d'érable en or est portée pour indiquer l'attribution d'une deuxième Barrette de rotation et une feuille d'érable rouge pour indiquer l'attribution d'une troisième Barrette de rotation. Si plus de trois Barrettes de rotation ont été attribuées, les feuilles d'érable sont portées ensemble afin d'indiquer le nombre total de Barrettes de rotation attribuées.

18. A recipient of the Star or Medal may wear a miniature medal, which is one-half the size of the Star or Medal, on all occasions when the wearing of miniature medals is customary.

CANCELLATION AND REINSTATEMENT

19. (1) The Governor General may, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff,

- (a) cancel or annul the award of the Star, the Medal or a Rotation Bar to any person; and
- (b) restore the award of a Star, Medal or Rotation Bar that has been cancelled or annulled.

(2) If the award of a Star, Medal or Rotation Bar is cancelled or annulled, the recipient's name shall be deleted from the register referred to in paragraph 20(c).

ADMINISTRATION

20. The Director, Honours, Chancellery of Honours shall

- (a) acquire the Stars, the Medals and the Rotation Bars;
- (b) provide the Stars, the Medals and the Rotation Bars to the Chief of the Defence Staff;
- (c) maintain a register containing the names of recipients of the Star, the Medal and the Rotation Bars associated with them and any other records that relate to the award that the Director considers necessary; and
- (d) perform any other functions in respect of awards of the Star, the Medal and the Rotation Bars that the Governor General may require the Director to perform.

GENERAL

21. Nothing in these Regulations limits the right of the Governor General to exercise all of the powers and authorities of Her Majesty in respect of the Star, the Medal and the Rotation Bars.

[13-1-o]

GOVERNMENT HOUSE

Letters patent repealing the South-West Asia Service Medal Regulations

P.C. 2010-80

January 14, 2010

Whereas by letters patent issued on July 31, 2002, the South-West Asia Service Medal was instituted and created in Canada;

Whereas those letters patent ordained, directed and appointed that the award of the Medal shall be provided for by the *South-West Asia Service Medal Regulations* annexed to the letters patent;

And whereas it is desirable and Our Privy Council for Canada has advised that letters patent do issue repealing those Regulations and making the annexed *South-West Asia Service Medal Regulations, 2009* in substitution;

Therefore, Her Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, hereby orders that letters patent do issue, under the Great Seal of Canada, repealing the *South-West Asia Service Medal Regulations* and making the

18. Le récipiendaire de l'Étoile ou de la Médaille peut en porter le modèle réduit — dont la dimension équivaut à la moitié de celle de l'Étoile ou de la Médaille — dans les circonstances où le port des modèles réduits est de mise.

ANNULATION ET NOUVELLE ATTRIBUTION

19. (1) Le gouverneur général peut, sur recommandation du chef d'état-major de la défense :

- a) révoquer ou annuler l'attribution de l'Étoile, de la Médaille ou d'une Barrette de rotation;
- b) attribuer de nouveau l'Étoile, la Médaille ou la Barrette de rotation dont l'attribution a été révoquée ou annulée.

(2) En cas de révocation ou d'annulation de l'attribution de l'Étoile, de la Médaille ou d'une Barrette de rotation, le nom du récipiendaire est radié du registre prévu à l'alinéa 20c).

ADMINISTRATION

20. Le directeur, Distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques :

- a) fait l'acquisition des Étoiles, des Médailles et des Barrettes de rotation;
- b) fournit celles-ci au chef d'état-major de la défense;
- c) tient un registre des noms des récipiendaires ainsi que tout autre dossier sur l'attribution des Étoiles, des Médailles et des Barrettes de rotation qu'il juge nécessaire;
- d) exécute, à la demande du gouverneur général, toute autre tâche ayant trait à l'attribution des Étoiles, des Médailles et des Barrettes de rotation.

DISPOSITION GÉNÉRALE

21. Le présent règlement n'a pas pour effet de restreindre le droit du gouverneur général d'exercer tous les pouvoirs de Sa Majesté à l'égard de l'Étoile, de la Médaille et des Barrettes de rotation.

[13-1-o]

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Lettres patentes abrogeant le Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest

C.P. 2010-80

Le 14 janvier 2010

Attendu que par des lettres patentes délivrées le 31 juillet 2002 a été créée et instituée au Canada la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest;

Attendu que ces lettres patentes ont ordonné, décrété et prescrit que l'attribution de la Médaille soit prévue par le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest* figurant en annexe des lettres patentes;

Attendu qu'il est souhaitable que soient délivrées des lettres patentes abrogeant le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest* et prenant en remplacement le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest (2009)*, ci-après, et que notre Conseil privé pour le Canada en a fait la recommandation,

À ces causes, sur recommandation du premier ministre, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil ordonne la délivrance, sous le grand sceau du Canada, de lettres patentes abrogeant le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest*

annexed *South-West Asia Service Medal Regulations, 2009* in substitution.

et prenant en remplacement le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest (2009)*, ci-après.

MICHAËLLE JEAN

[Great Seal of Canada]

[Grand Sceau du Canada]

CANADA

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories QUEEN, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

To all to whom these presents shall come or whom the same may in any way concern,

À tous ceux à qui les présentes parviennent ou qu'elles peuvent de quelque manière concerner,

GREETING:

SALUT :

Whereas, by letters patent issued on July 31, 2002, We instituted and created in Canada the South-West Asia Service Medal for the purpose of according recognition to any person enrolled in, attached to or working with the Canadian Forces while the Forces were engaged in operations against terrorism in South-West Asia after September 11, 2001;

Attendu que, par lettres patentes délivrées le 31 juillet 2002, Nous avons créé et institué au Canada la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest pour rendre témoignage à toute personne qui, étant enrôlée dans les Forces canadiennes, affectée à celles-ci ou travaillant avec elles, a participé aux opérations contre le terrorisme en Asie du Sud-Ouest après le 11 septembre 2001;

Whereas, by those letters patent, We directed that the award of the Medal shall be provided for by the *South-West Asia Service Medal Regulations* annexed to the letters patent;

Attendu que, par ces lettres patentes, Nous avons ordonné que l'attribution de la Médaille soit prévue par le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest* figurant en annexe de ces lettres patentes;

And whereas it is desirable and Our Privy Council for Canada has advised that letters patent do issue repealing the *South-West Asia Service Medal Regulations* and making the annexed *South-West Asia Service Medal Regulations, 2009* in substitution;

Attendu qu'il est souhaitable que soient délivrées des lettres patentes abrogeant le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest* et prenant en remplacement le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest (2009)*, ci-après, et que Notre Conseil privé pour le Canada en a fait la recommandation,

Now know you that We, by and with the advice of Our Privy Council for Canada, do by these presents repeal *South-West Asia Service Medal Regulations* and make the annexed *South-West Asia Service Medal Regulations, 2009* in substitution.

Sachez que, sur et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous, par Nos présentes lettres patentes, abrogeons le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest* et prenons en remplacement le *Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest (2009)*, ci-après.

IN WITNESS WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait délivrer Nos présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau du Canada.

WITNESS:

TÉMOIN :

Our Right Trusty and Well-beloved Michaëlle Jean, Chancellor and Principal Companion of Our Order of Canada, Chancellor and Commander of Our Order of Military Merit, Chancellor and Commander of Our Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

Notre très fidèle et bien-aimée Michaëlle Jean, chancelière et compagnon principal de Notre Ordre du Canada, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite militaire, chancelière et commandeur de Notre Ordre du mérite des corps policiers, gouverneure générale et commandante en chef du Canada.

AT OUR GOVERNMENT HOUSE, in Our City of Ottawa, this seventeenth day of February in the year of Our Lord two thousand and ten and in the fifty-ninth year of Our Reign.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce dix-septième jour de février de l'an de grâce deux mille dix, cinquante-neuvième de Notre règne.

BY HER MAJESTY'S COMMAND,

PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ,

STEPHEN HARPER

PRIME MINISTER OF CANADA

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

SOUTH-WEST ASIA SERVICE MEDAL REGULATIONS, 2009

RÈGLEMENT SUR LA MÉDAILLE DU SERVICE EN ASIE DU SUD-OUEST (2009)

INTERPRETATION

DÉFINITIONS

1. The definitions in this section apply in these Regulations.
“Afghanistan Bar” means the bar described in section 3. (*Barrette Afghanistan*)
“Medal” means the South-West Asia Service Medal. (*Médaille*)

1. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.
« Barrette Afghanistan » La barrette décrite à l'article 3. (*Afghanistan Bar*)

“Rotation Bar” means the bar described in section 4. (*Barrette de rotation*)

“theatre of operations” means a subset of the United States Central Command Area of Responsibility (USCENTCOM’s AOR) consisting of the political boundaries of Afghanistan, Bahrain, Kuwait, Qatar, the United Arab Emirates, the Persian Gulf, the Gulf of Oman, the Gulf of Aden, the Red Sea, the Suez Canal and those parts of the Indian Ocean and the Arabian Sea that are west of sixty-eight degrees East longitude and north of five degrees South latitude, as well as the airspace above that subset. (*théâtre des opérations*)

DESCRIPTION

2. (1) The Medal shall be 36 mm across and shall consist of a circular medal made of cupronickel with a claw at the top of the medal, in the form of a cluster of olive leaves, being attached to a straight, slotted bar.

(2) On the obverse of the Medal shall appear the effigy of Her Majesty the Queen of Canada who is wearing the King George IV State Diadem and facing to the sinister, circumscribed with the inscriptions “ELIZABETH II”, “DEI GRATIA REGINA” and “CANADA”, which are separated by small maple leaves.

(3) On the reverse of the Medal shall appear a representation of a hydra, which is the many-headed creature of Greek mythology that is described as a multifarious evil not to be overcome by a single effort, transfixed by a Canadian sword, and over which shall appear the Latin phrase “ADVERSUS MALUM PUGNAMUS”, which means “we are fighting evil”.

(4) The Medal shall be suspended from a ribbon, 32 mm in width, with a 12 mm white stripe in the middle flanked by 4 mm black stripes, 2 mm red stripes and 4 mm sand stripes.

3. The Afghanistan Bar to the Medal shall be made of cupronickel with raised edges and shall bear the name “AFGHANISTAN”.

4. The Rotation Bars to the Medal shall be made of cupronickel with raised edges and shall bear either one or five maple leaves.

ELIGIBILITY

5. Subject to section 8, the Medal may be awarded to any person who

(a) is a member of the Canadian Forces, a member of an allied force who has worked as an integral part of the Canadian Forces, such as exchange personnel, a Canadian citizen in the employ of Her Majesty in right of Canada or a Canadian citizen under contract with the Government of Canada; and

(b) has been deployed as part of a military mission outside Canada and participated in, or provided direct support on a full-time basis to, operations conducted in the theatre of operations against terrorism in South-West Asia for a period of at least 90 cumulative days during the period beginning on September 11, 2001 and ending on July 31, 2009, provided the service has not been recognized by another medal.

6. Subject to section 8, the Medal with the Afghanistan Bar may be awarded to any person who

(a) is a member of the Canadian Forces, a member of an allied force who has worked as an integral part of the Canadian Forces, such as exchange personnel, a Canadian citizen in the

« Barrette de rotation » La barrette décrite à l’article 4. (*Rotation Bar*)

« Médaille » La Médaille du service en Asie du Sud-Ouest. (*Medal*)

« théâtre des opérations » Partie de la zone de responsabilité du Commandement central des États-Unis (*USCENTCOM’s AOR*) qui comprend les limites politiques de l’Afghanistan, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, du Qatar, le golfe Persique, le golfe d’Oman, le golfe d’Aden, la mer Rouge, le canal de Suez et les parties de l’océan Indien et de la mer d’Arabie qui sont à l’ouest du 68° degré de longitude est et au nord du 5° degré de latitude sud, ainsi que l’espace aérien au-dessus de ces régions. (*theatre of operations*)

DESCRIPTION

2. (1) La Médaille, dont le diamètre est de 36 mm, est circulaire, faite de cupronickel et munie d’une attache ayant la forme d’un bouquet de feuilles d’olivier à laquelle est fixée une barrette de suspension droite.

(2) La Médaille porte, à l’avant, l’effigie de Sa Majesté la Reine du Canada, couronnée du diadème d’État du roi George IV et regardant vers senestre; l’effigie est entourée des inscriptions « ELIZABETH II », « DEI GRATIA REGINA » et « CANADA », séparées par de petites feuilles d’érable.

(3) La Médaille porte, au revers, la représentation d’une hydre — créature à plusieurs têtes de la mythologie grecque aussi décrite comme un monstre polymorphe qui ne peut être vaincu en un seul effort —, transpercée par une épée canadienne et au-dessus de laquelle figure la devise latine « ADVERSUS MALUM PUGNAMUS », qui signifie « nous combattons le mal ».

(4) La Médaille est suspendue à un ruban de 32 mm de largeur doté d’une bande centrale blanche de 12 mm de largeur bordée de chaque côté de bandes noires de 4 mm, de bandes rouges de 2 mm, et de bandes sable de 4 mm.

3. La Barrette Afghanistan associée à la Médaille est faite de cupronickel, comporte une bordure en relief et porte l’inscription « AFGHANISTAN ».

4. Les Barrettes de rotation associées à la Médaille sont faites de cupronickel, comportent une bordure en relief et portent une ou cinq feuilles d’érable.

ADMISSIBILITÉ

5. Sous réserve de l’article 8, la Médaille peut être attribuée à toute personne qui, à la fois :

a) est membre des Forces canadiennes, membre d’une force alliée intégré aux Forces canadiennes, notamment en vertu d’un programme d’échange, un citoyen canadien employé par Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou un citoyen canadien engagé à contrat par le gouvernement du Canada;

b) a été déployée à l’extérieur du Canada dans le cadre d’une mission militaire et a participé ou fourni un appui direct à temps plein aux opérations menées dans le théâtre des opérations contre le terrorisme en Asie du Sud-Ouest pendant une période minimale de quatre-vingt-dix jours cumulatifs au cours de la période commençant le 11 septembre 2001 et se terminant le 31 juillet 2009, pour autant que le service en question n’ait pas été reconnu par une autre médaille.

6. Sous réserve de l’article 8, la Médaille comportant la Barrette Afghanistan peut être attribuée à toute personne qui, à la fois :

a) est membre des Forces canadiennes, membre d’une force alliée intégré aux Forces canadiennes, notamment en vertu d’un

employ of Her Majesty in right of Canada or a Canadian citizen under contract with the Government of Canada; and

(b) has been deployed as part of a military mission for a period of at least 30 cumulative days in the theatre of operations during the period beginning on September 11, 2001 and ending on July 31, 2009, provided the service has not been recognized by another medal.

7. A recipient of the Medal with the Afghanistan Bar may be awarded a Rotation Bar if the person has served an additional 180 cumulative days of service after qualifying for that Medal or the last Rotation Bar that the person has earned.

8. The following do not constitute eligible service:

- (a) visits and inspections for the purpose of leadership, command or familiarization;
- (b) ceremonial or morale visits by civilian or military dignitaries;
- (c) staff assistance visits;
- (d) staff inspection visits;
- (e) specialist visits for the conduct of summary, criminal or administrative investigations, courts martial, boards of inquiry, trial evaluations, academic studies, or surveys;
- (f) work by embedded journalists or war artists; and
- (g) any other similar activity.

9. (1) Any person who dies or is evacuated for medical reasons that are directly attributable to service is deemed to have completed the minimum service required under section 5 or 6.

(2) Any recipient of the Medal with the Afghanistan Bar who dies or is evacuated for medical reasons that are directly attributable to service shall be credited the entire period that they would have served in the theatre of operations had they completed their tour of duty for the purpose of calculating eligibility for Rotation Bars.

10. The service counted towards the Medal and Rotation Bars may not be counted towards any other Canadian or foreign service medal.

11. The service under the North Atlantic Treaty Organization's International Security Assistance Force may not be counted towards the Medal or Rotation Bars.

12. The Medal, Afghanistan Bar and Rotation Bars shall be awarded for honourable service.

AWARD

13. An award of the Medal, the Afghanistan Bar and the Rotation Bars shall be made

- (a) on the recommendation of the Chief of the Defence Staff who shall make a list of all persons, military and civilian, who are eligible to be awarded the Medal, the Afghanistan Bar or the Rotation Bars and shall forward the list to the Governor General; and
- (b) by an instrument signed by the Governor General.

14. The Medal, the Afghanistan Bar and the Rotation Bars may be awarded posthumously.

programme d'échange, un citoyen canadien employé par Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou un citoyen canadien engagé à contrat par le gouvernement du Canada;

b) a été déployée dans le cadre d'une mission militaire et a servi pendant une période minimale de trente jours cumulatifs dans le théâtre des opérations au cours de la période commençant le 11 septembre 2001 et se terminant le 31 juillet 2009, pour autant que le service en question n'ait pas été reconnu par une autre médaille.

7. Tout récipiendaire de la Médaille comportant la Barrette Afghanistan peut recevoir une Barrette de rotation s'il a servi cent quatre-vingts jours cumulatifs de plus que la période de service donnant droit à cette Médaille ou à la dernière Barrette de rotation qu'il a reçue.

8. Ne constituent pas des périodes de service admissible :

- a) les visites et inspections aux fins de commandement ou de familiarisation;
- b) les visites protocolaires ou visant à soutenir le moral des troupes effectuées par des dignitaires civils ou militaires;
- c) les visites d'aide d'état-major;
- d) les visites d'inspection d'état-major;
- e) les visites de spécialistes pour la conduite d'enquêtes sommaires, criminelles ou administratives, de cours martiales, de commissions d'enquête ou d'évaluations de procès, d'études théoriques ou de sondages;
- f) les visites de journalistes intégrés ou d'artistes de guerre;
- g) toute autre activité semblable.

9. (1) Toute personne qui meurt ou qui est évacuée pour des raisons médicales directement attribuables au service est réputée avoir servi pendant la période minimale prévue aux articles 5 ou 6.

(2) Pour tout récipiendaire de la Médaille comportant la Barrette Afghanistan qui meurt ou qui est évacué pour des raisons médicales directement attribuables au service, il est compté l'ensemble de la période de service qu'il aurait normalement accomplie à l'intérieur du théâtre des opérations, en vue de déterminer l'admissibilité aux Barrettes de rotation.

10. Le service pris en considération pour l'attribution de la Médaille et des Barrettes de rotation ne peut servir en vue de l'attribution de toute autre médaille de service canadienne ou étrangère.

11. Le service effectué au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'est pas pris en considération pour l'attribution de la Médaille et des Barrettes de rotation.

12. La Médaille, la Barrette Afghanistan et les Barrettes de rotation sont attribuées pour service honorable.

ATTRIBUTION

13. L'attribution de la Médaille, de la Barrette Afghanistan et des Barrettes de rotation est faite :

- a) sur recommandation du chef d'état-major de la défense, qui dresse la liste des personnes — militaires et civils — admissibles à la Médaille, la Barrette Afghanistan ou une Barrette de rotation et la transmet au gouverneur général;
- b) au moyen d'un instrument signé par le gouverneur général.

14. La Médaille, la Barrette Afghanistan et les Barrettes de rotation peuvent être attribuées à titre posthume.

PRESENTATION

15. Unless the Governor General otherwise directs, the Medal, the Afghanistan Bar and the Rotation Bars shall be presented to the recipient, as arranged by the Chief of the Defence Staff.

WEARING OF MEDAL AND BARS

16. (1) The Medal shall be worn after the Somalia Medal on the left breast.

(2) One bar shall be worn centred on the ribbon that is described in subsection 2(4).

(3) One Rotation Bar bearing five maple leaves shall be worn instead of five single maple leaf Rotation Bars.

(4) When several bars have been awarded, they shall be spaced evenly on the ribbon in the order that they were earned. The Afghanistan Bar shall be worn closest to the Medal.

(5) When the undress ribbon is worn, a small silver shield bearing three maple leaves conjoined on one stem shall be worn on the ribbon to indicate the award of the Afghanistan Bar.

(6) When the undress ribbon is worn, a silver maple leaf shall be worn centred on the ribbon of the Medal to indicate the award of a Rotation Bar, a gold maple leaf shall be worn to indicate the award of a second Rotation Bar and a red maple leaf shall be worn to indicate the award of a third Rotation Bar. If more than three Rotation Bars have been awarded, the maple leaves shall be worn in combination so as to indicate the total number of Rotation Bars awarded.

(7) When multiple ribbon devices are worn on the undress ribbon, they shall be spaced evenly on the ribbon, with the shield device taking precedence over the maple leaves and being worn closest to the centre of the chest.

17. A recipient of the Medal may wear a miniature medal, which is one-half the size of the Medal, on all occasions when the wearing of miniature medals is customary.

CANCELLATION AND REINSTATEMENT

18. (1) The Governor General may, on the recommendation of the Chief of the Defence Staff,

(a) cancel or annul the award of the Medal, Afghanistan Bar or a Rotation Bar to any person; and

(b) restore the award of a Medal, Afghanistan Bar or Rotation Bar that has been cancelled or annulled.

(2) If the award of a Medal, Afghanistan Bar or Rotation Bar is cancelled or annulled, the recipient's name shall be deleted from the register referred to in paragraph 19(c).

ADMINISTRATION

19. The Director, Honours, Chancellery of Honours shall

(a) acquire the Medals, the Afghanistan Bars and the Rotation Bars;

(b) provide the Medals, the Afghanistan Bars and the Rotation Bars to the Chief of the Defence Staff;

(c) maintain a register containing the names of recipients and any other records that relate to the award of the Medal, the Afghanistan Bar and the Rotation Bars that the Director considers necessary; and

REMISE

15. Sauf directive contraire du gouverneur général, la Médaille, la Barrette Afghanistan et les Barrettes de rotation sont remises au récipiendaire suivant les dispositions prises par le chef d'état-major de la défense.

PORT DE LA MÉDAILLE ET DES BARRETTES

16. (1) La Médaille est portée après la Médaille de la Somalie, du côté gauche de la poitrine.

(2) Une barrette est portée au centre du ruban décrit au paragraphe 2(4).

(3) Une Barrette de rotation portant cinq feuilles d'érable est portée au lieu de cinq Barrettes de rotation portant une feuille d'érable chacune.

(4) Lorsque plusieurs barrettes ont été attribuées, elles sont espacées également sur le ruban selon l'ordre dans lequel elles ont été décernées, la Barrette Afghanistan étant portée le plus près de la Médaille.

(5) Porté seul, le ruban est orné en son centre d'un petit bouclier en argent portant trois feuilles d'érable sur une même tige pour indiquer l'attribution de la Barrette Afghanistan.

(6) Porté seul, le ruban est orné en son centre d'une feuille d'érable en argent pour indiquer l'attribution d'une Barrette de rotation. Une feuille d'érable en or est portée pour indiquer l'attribution d'une deuxième Barrette de rotation et une feuille d'érable rouge pour indiquer l'attribution d'une troisième Barrette de rotation. Si plus de trois Barrettes de rotation ont été attribuées, les feuilles d'érable sont portées ensemble afin d'indiquer le nombre total de Barrettes attribuées.

(7) Lorsque plusieurs insignes sont portées sur le ruban seul, ils sont espacés également sur le ruban, l'insigne du bouclier ayant préséance sur les feuilles d'érable et, par conséquent, étant porté plus près du centre de la poitrine.

17. Le récipiendaire de la Médaille peut en porter le modèle réduit — dont la dimension équivaut à la moitié de celle de la Médaille — dans les circonstances où le port des modèles réduits est de mise.

ANNULATION ET NOUVELLE ATTRIBUTION

18. (1) Le gouverneur général peut, sur recommandation du chef d'état-major de la défense :

a) révoquer ou annuler l'attribution de la Médaille, de la Barrette Afghanistan ou d'une Barrette de rotation;

b) attribuer de nouveau la Médaille, la Barrette Afghanistan ou une Barrette de rotation dont l'attribution a été révoquée ou annulée.

(2) En cas de révocation ou d'annulation de la Médaille, de la Barrette Afghanistan ou d'une Barrette de rotation, le nom du récipiendaire est radié du registre prévu à l'alinéa 19c).

ADMINISTRATION

19. Le directeur, Distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques :

a) fait l'acquisition des Médailles, des Barrettes Afghanistan et des Barrettes de rotation;

b) fournit celles-ci au chef d'état-major de la défense;

c) tient un registre des noms des récipiendaires ainsi que tout autre dossier sur l'attribution de la Médaille, de la Barrette Afghanistan et des Barrettes de rotation qu'il juge nécessaire;

(d) perform any other functions in respect of awards of the Medal, the Afghanistan Bar and the Rotation Bars that the Governor General may require the Director to perform.

d) exécute, à la demande du gouverneur général, toute autre tâche ayant trait à l'attribution de la Médaille, de la Barrette Afghanistan et des Barrettes de rotation.

GENERAL

20. Nothing in these Regulations limits the right of the Governor General to exercise all of the powers and authorities of Her Majesty in respect of the Medal, the Afghanistan Bar and the Rotation Bars.

DISPOSITION GÉNÉRALE

20. Le présent règlement n'a pas pour effet de restreindre le droit du gouverneur général d'exercer tous les pouvoirs de Sa Majesté à l'égard de la Médaille, de la Barrette Afghanistan et des Barrettes de rotation.

[13-1-o]

[13-1-o]

INDEX

Vol. 144, No. 13 — March 27, 2010

(An asterisk indicates a notice previously published.)

COMMISSIONS**Canadian International Trade Tribunal**

Architect and engineering services — Dismissal.....	612
EDP hardware and software — Determination.....	611
EDP hardware and software — Inquiry.....	612
Notice No. HA-2009-015 — Appeal.....	611

Canadian Radio-television and Telecommunications**Commission**

* Addresses of CRTC offices — Interventions.....	613
--	-----

Decisions

2010-159, 2010-163 and 2010-164.....	614
--------------------------------------	-----

Notices of consultation

2010-156 — Notice of application received.....	615
2010-157 — Notice of application received.....	615

Regulatory policy

2010-162 — Distribution by direct-to-home services of stations from the major ownership groups in the Atlantic provinces and independently owned stations across Canada.....	615
---	-----

GOVERNMENT HOUSE

Canadian Bravery Decorations.....	587
Mention in Dispatches.....	588
Meritorious Service Decorations.....	572
Military Valour Decorations.....	570

GOVERNMENT NOTICES**Environment, Dept. of the****Canadian Environmental Protection Act, 1999**

Permit No. 4543-2-06605.....	590
Permit No. 4543-2-06606.....	591
Permit No. 4543-2-06607.....	593
Permit No. 4543-2-06609.....	594
Significant New Activity Notice No. 15847.....	596

Foreign Affairs and International Trade, Dept. of

Request for public comments on future areas for North American regulatory cooperation.....	597
---	-----

Industry, Dept. of

Appointments.....	600
-------------------	-----

Boards of Trade Act

Chambre de commerce de Bonaventure, Saint-Siméon, Saint-Elzéar.....	601
Chambre de commerce de East Angus et Région.....	601
Chambre de commerce District Saint-Rémi.....	601
Marystown-Burin Area Chamber of Commerce (The).....	602

Canada Corporations Act

Application for surrender of charter.....	602
Letters patent.....	603
Supplementary letters patent.....	605
Supplementary letters patent — Name change.....	606

GOVERNMENT NOTICES — Continued**Public Safety and Emergency Preparedness, Dept. of****Criminal Code**

Designation as fingerprint examiner.....	607
--	-----

Transport, Dept. of**Aeronautics Act**

Notice requesting comments on the intention to amend the Canadian Aviation Security Regulations to include, among other things, requirements for airport security programs.....	607
--	-----

MISCELLANEOUS NOTICES

Banque d'Yeux Nationale inc. (La), surrender of charter.....	617
--	-----

* Central 1 Credit Union, letters patent of incorporation.....	617
--	-----

Community Futures Development Corporation of

Boundary Area, relocation of head office.....	617
---	-----

CUSO, surrender of charter.....	618
---------------------------------	-----

*** Dominion Atlantic Railway Company (The),**

annual meeting.....	618
---------------------	-----

Gordon M. MacNabb Scholarship Foundation, surrender

of charter.....	618
-----------------	-----

James MacInnis, Arthur Graham and Geoff Nishi,

aquaculture facilities in Mabou Harbour, N.S.....	618
---	-----

*** Swiss Re Life & Health Canada, certificate**

of continuance.....	619
---------------------	-----

*** UAP-NewRotterdam Insurance Company N.V., the**

Canadian branch of REAAL Schadeverzekeringen N.V.,	
--	--

release of assets.....	619
------------------------	-----

*** Wells Fargo Bank, N.A., application to establish a**

foreign bank branch.....	620
--------------------------	-----

ORDERS IN COUNCIL**Government House**

Letters patent repealing the General Campaign Star and General Service Medal Regulations.....	621
--	-----

Letters patent repealing the South-West Asia Service Medal Regulations.....	626
--	-----

PARLIAMENT**House of Commons**

* Filing applications for private bills (Third Session, Fortieth Parliament).....	610
--	-----

INDEX

Vol. 144, n° 13 — Le 27 mars 2010

(L'astérisque indique un avis déjà publié.)

AVIS DIVERS

Banque d'Yeux Nationale inc. (La), abandon de charte	617
* Central 1 Credit Union, lettres patentes de constitution	617
Community Futures Development Corporation of Boundary Area, changement de lieu du siège social.....	617
* Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, assemblée annuelle	618
CUSO, abandon de charte	618
Gordon M. MacNabb Scholarship Foundation, abandon de charte.....	618
James MacInnis, Arthur Graham et Geoff Nishi, installations d'aquaculture dans le havre Mabou (N.-É.).....	618
* Suisse de Réassurances Vie et Santé Canada, certificat de prorogation.....	619
* UAP-NewRotterdam Insurance Company N.V., la succursale canadienne de REAAL Schadeverzekeringen N.V., libération des actifs.....	619
* Wells Fargo Bank, N.A., demande d'établissement d'une succursale de banque étrangère	620

AVIS DU GOUVERNEMENT**Affaires étrangères et du Commerce international,
min. des**

Invitation au public à soumettre des observations sur les domaines de la réglementation dans lesquels il y aurait lieu d'améliorer la coopération trilatérale en Amérique du Nord	597
--	-----

Environnement, min. de l'

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)	
Avis de nouvelle activité n° 15847	596
Permis n° 4543-2-06605	590
Permis n° 4543-2-06606	591
Permis n° 4543-2-06607	593
Permis n° 4543-2-06609	594

Industrie, min. de l'

Nominations.....	600
Loi sur les chambres de commerce	
Chambre de commerce de Bonaventure, Saint-Siméon, Saint-Elzéar.....	601
Chambre de commerce de East Angus et Région	601
Chambre de commerce District Saint-Rémi	601
Marystown-Burin Area Chamber of Commerce (The)	602
Loi sur les corporations canadiennes	
Demande d'abandon de charte.....	602
Lettres patentes	603
Lettres patentes supplémentaires	605
Lettres patentes supplémentaires — Changement de nom.....	606

AVIS DU GOUVERNEMENT (suite)**Sécurité publique et de la Protection civile, min. de la**

Code criminel	
Désignation à titre d'inspecteur d'empreintes digitales	607

Transports, min. des

Loi sur l'aéronautique	
Avis demandant des observations sur l'intention de modifier le Règlement canadien sur la sûreté aérienne pour y inclure, entre autres, des exigences relatives aux programmes de sûreté aéroportuaire	607

COMMISSIONS**Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications
canadiennes**

* Adresses des bureaux du CRTC — Interventions.....	613
Avis de consultation	
2010-156 — Avis de demande reçue	615
2010-157 — Avis de demande reçue	615
Décisions	
2010-159, 2010-163 et 2010-164.....	614
Politique réglementaire	
2010-162 — Distribution par les entreprises de distribution de radiodiffusion par satellite de radiodiffusion directe de stations détenues par les grands groupes de propriété dans les provinces de l'Atlantique et de stations de télévision indépendantes dans l'ensemble du Canada.....	615

Tribunal canadien du commerce extérieur

Avis n° HA-2009-015 — Appel.....	611
Matériel et logiciel informatiques — Décision	611
Matériel et logiciel informatiques — Enquête	612
Services d'architecture et d'ingénierie — Rejet	612

DÉCRETS EN CONSEIL**Résidence du Gouverneur général**

Lettres patentes abrogeant le Règlement sur la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest	626
Lettres patentes abrogeant le Règlement sur l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général	621

PARLEMENT**Chambre des communes**

* Demandes introductives de projets de loi privés (Troisième session, quarantième législature)	610
---	-----

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Citation à l'ordre du jour	588
Décorations canadiennes pour actes de bravoure.....	587
Décorations de la vaillance militaire.....	570
Décorations pour service méritoire.....	572



If undelivered, return COVER ONLY to:
Government of Canada Publications
Public Works and Government Services
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Publications du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5